INDICATEURS DE L'ÉDUCATION - Édition 2012

UN QUÉBEC POUR TOUS

Québec

INDICATEURS DE L'ÉDUCATION - Édition 2012

**Ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche, de la Science
et de la Technologie**

Le contenu de la présente publication a été établi par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle.

Direction :	Myriam Proulx	
Coordination :	Kouadio Antoine N'Zué	
Rédaction :	Anyk Argouin Simon Bézy Luc Beauchesne Alain Carpentier Marius Demers Pierre Ducharme François Girard Pie Landry Iloud Laetitia Koenig Kouadio Antoine N'Zué Raymond Ouellette Richard Royer Elismara Santana Gaston Sylvain	
Annexe statistique :	Raymond Ouellette	
Traitement informatique :	Guy Boulianne France Brassard Maryse Dallaire Nicole Dion Hugo Ouellet	Karl Mathieu Jeannette Ratté Diane Savoie Robert Szalay
Production :	Direction des communications	
Collaboration* :	Direction des services à la communauté anglophone Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire Secteur de l'administration Secteur de la formation professionnelle et de la formation continue Secteur du financement et dirigeant Réseau de l'information	

* La présente publication a été élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie en septembre 2012. Son contenu relevant des deux ministères, sa diffusion est faite en collaboration.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013
ISBN 978-2-550-66855-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-66856-5 (version PDF)
ISSN 1486-4681 (version imprimée)
ISSN 1911-0324 (version PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2013

12-00517

Table des matières

	Page
Sommaire des fiches	**4**
Introduction	**7**
Le système d'éducation du Québec : une brève description	**11**
1 Les ressources allouées à l'éducation	**14**
2 Les activités	**48**
3 Les résultats – Les compétences à la sortie des études	**70**
4 Les résultats – L'évaluation des apprentissages	**86**
5 Les résultats – L'obtention des diplômes	**100**
6 Le marché du travail	**116**
Annexe statistique	**131**
Tableaux sur l'effectif scolaire, le personnel, les diplômes et les taux de scolarisation	**133**
Définition de concepts	**141**

Sommaire des fiches

	Les ressources allouées à l'éducation	Les activités	Les résultats Les compétences à la sortie des études
Système scolaire et contexte social	1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport . . . . . .14 1.2 La dépense globale d'éducation par rapport au PIB . . . . . .16 1.3 La dépense globale d'éducation par habitant, dans les commissions scolaires, les collèges et les universités . . .18 1.4 La dépense globale d'éducation par élève par rapport au PIB par habitant. . . . .20 1.5 Le coût de formation des diplômés 22	2.1 L'espérance de scolarisation . . . . . .48 2.2 L'accès à la préscolarisation 50	
Enseignement primaire et secondaire	1.6 La dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB . . . . . .24 1.7 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants. . . . . .26 1.8 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires . . . . .28 1.9 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires . . . . . .30 1.10 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires. . . .32	2.3 L'accès au secondaire en formation générale – Secteur des jeunes . . . . . .52 2.4 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . .54 2.5 L'accès à la formation générale au secondaire – Secteur des adultes . . . . .56 2.6 Les sorties sans diplôme ni qualification du secondaire 58	3.1 La réussite au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes . . . . . .70 3.2 La réussite en formation professionnelle au secondaire 72
Enseignement collégial	1.11 La dépense de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps. . . . .34 1.12 Le rapport étudiants-enseignant, le salaire moyen et le coût des enseignants par étudiant dans les cégeps. 36	2.7 L'accès aux études collégiales à l'enseignement ordinaire. . . . . .60 2.8 Le passage immédiat du collégial à l'université 62	3.3 La réussite des études en formation préuniversitaire, à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . . .74 3.4 La réussite des études en formation technique à l'enseignement ordinaire au collégial. . . . . .76 3.5 La durée des études à l'enseignement ordinaire au collégial. 78
Enseignement universitaire	1.13 La dépense globale des universités par rapport au PIB . . . . . .38 1.14 La dépense globale par étudiant des universités . . . . . .40 1.15 Le coût salarial des enseignants des universités . . . . . .42 1.16 L'aide financière aux études et les droits de scolarité . . . . . .44 1.17 La recherche subventionnée et commanditée dans les universités 46	2.9 L'accès aux études universitaires. . . . . .64 2.10 La formation de chercheurs et de chercheuses . . . . . .66 2.11 La part des étudiantes et étudiants internationaux à l'enseignement postsecondaire. 68	3.6 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant au baccalauréat . . . . . 80 3.7 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant à la maîtrise . . . . . .82 3.8 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant au doctorat 84

Sommaire des fiches (suite)

	Les résultats		Le marché du travail
	L'évaluation des apprentissages	L'obtention des diplômes	
Système scolaire et contexte social		5.1 Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement 100	6.1 L'évolution du niveau de scolarité de la main-d'œuvre . . . . . 116 6.2 La participation à l'emploi selon le niveau de scolarité . . . . . 118 6.3 L'intégration des personnes diplômées au marché du travail 120
Enseignement primaire et secondaire	4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes . . . . . 86 4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes . . . . . 88 4.3 L'épreuve de français de 5e secondaire – Secteur des jeunes . . . . . 90 4.4 Les compétences en mathématique chez les élèves de la 2e année du secondaire . . . . . 92 4.5 Les compétences en lecture chez les élèves de la 2e année du secondaire . . . . . 94 4.6 Les compétences en science chez les élèves de la 2e année du secondaire . . . 96	5.2 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . 102 5.3 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . 104 5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2009. 106	6.4 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire 122
Enseignement collégial	4.7 L'épreuve uniforme de français au collégial 98	5.5 L'obtention du diplôme au collégial 108	6.5 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) . . . . . 124 6.6 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique. 126
Enseignement universitaire		5.6 L'obtention des diplômes universitaires . . 110 5.7 Les diplômes universitaires selon le domaine d'études . . . . . 112 5.8 Les diplômes universitaires selon les cycles d'étude. 114	6.7 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation universitaire 128

Introduction

La présente édition des *Indicateurs de l'éducation* traite de l'ensemble du système scolaire, de la maternelle jusqu'à l'université. Quelques indicateurs concernent le système d'éducation dans son ensemble, alors que d'autres sont propres à chaque ordre d'enseignement.

La publication des indicateurs vise la reddition de comptes, c'est-à-dire la diffusion des données précises sur les ressources allouées à l'éducation, les différentes activités du système scolaire et les résultats obtenus. Les indicateurs se présentent sous forme de fiches où sont regroupées des données récentes et des données historiques qui permettent de décrire l'évolution d'un phénomène.

L'établissement des indicateurs de l'éducation au Québec s'inscrit dans un mouvement plus vaste. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a lancé des programmes d'indicateurs pour les provinces canadiennes. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait de même pour les pays membres. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aussi publié une série d'indicateurs sur l'éducation dans le monde. Le Québec participe activement à ce mouvement mondial puisque sa première publication des indicateurs de l'éducation remonte à 1986.

L'examen des indicateurs rassemblés dans la présente publication révèle des phénomènes et des tendances qui caractérisent notre système d'éducation. Quelques-uns sont repris de façon sommaire dans les paragraphes suivants. On trouvera plus d'information sur ces sujets et sur bien d'autres, plus loin dans le document.

Les ressources allouées à l'éducation

En 2009-2010, la dépense globale pour l'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) était estimée à 7,7 % au Québec. À titre de comparaison, la part du PIB consacrée à l'éducation dans le reste du Canada s'établissait à 6,7 %.

En 2009-2010, la dépense globale par habitant dans les commissions scolaires du Québec s'élevait à 1 443 $, soit 18,3 % de moins que la moyenne du reste du Canada (1 766 $). Elle était de 8,9 % moins élevée dans les universités du Québec que dans celles du reste du Canada (769 $ en comparaison de 844 $). Cependant, la dépense globale par habitant était plus élevée dans les collèges du Québec : elle se chiffrait à 322 $ contre 249 $ dans le reste du Canada. Au Québec, c'est le gouvernement provincial qui assume la majeure partie du financement de la dépense globale (68,8 %) alors qu'ailleurs au Canada, cette proportion est beaucoup moins élevée (53,4 %). Au cours des dernières années, l'éducation a contribué pour environ le quart des dépenses de programmes du gouvernement du Québec.

Un autre indicateur fréquemment utilisé pour situer le Québec par rapport aux régions avoisinantes est la dépense globale par élève. En 2009-2010, cette dépense (11 404 $) engagée par les commissions scolaires du Québec était moins élevée que la moyenne du reste du Canada (12 292 $). Cependant, il convient de noter que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans la moyenne du reste du Canada (écart de 8 % en 2009). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait sensiblement la même au Québec que dans le reste du Canada (en termes réels).

Dans les cégeps, en 2009-2010, la dépense de fonctionnement par étudiant était estimée à 9 877 $, soit 48 % de plus qu'en 1998-1999. Cette forte augmentation s'explique notamment par la diminution du rapport étudiants-enseignant, qui est passé de 13,8 en 1998-1999 à 12,7 en 2009-2010. Par ailleurs, la dépense globale par étudiant des universités du Québec était estimée à 29 414 $ en 2009-2010, soit 1 % de plus que la moyenne du reste du Canada (29 128 $). Le salaire moyen des professeurs à temps plein des universités québécoises était moins élevé que dans le reste du Canada (105 704 $ en comparaison de 114 296 $, en 2009-2010), mais le nombre moyen d'étudiants par professeur était inférieur au Québec (facteur plus coûteux).

En 2010-2011, 149 705 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses. L'aide financière accordée sous forme de prêts aux étudiantes et étudiants québécois de l'enseignement universitaire représentait 52,1 % du total des montants alloués, et les bourses, 47,9 %. Quant aux droits de scolarité en 2011-2012, ils sont en moyenne de 2 519 $ au Québec (2 168 $ pour les résidents du Québec) pour des études à temps plein au premier cycle universitaire, comparativement à 5 994 $ dans le reste du Canada.

Les cheminements scolaires, de l'école primaire jusqu'à l'université

Le cheminement dans le système scolaire québécois, observé en 2010-2011, est illustré par le schéma de la page suivante. On y présente les proportions d'une cohorte de personnes accédant aux études et obtenant un diplôme à chacun des ordres d'enseignement. Le schéma révèle que, dans une génération de 100 personnes, 99 parviendront aux études secondaires et 94 obtiendront un premier diplôme du secondaire, 40 un diplôme d'études collégiales (DEC), 33 un baccalauréat, 10 une maîtrise et enfin, une personne obtiendra un doctorat. On note par ailleurs que, parmi les 94 personnes diplômées du secondaire, 34 seront titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle. L'ensemble du parcours scolaire est cependant loin d'être symétrique pour les deux sexes : en 2009-2010, plus d'hommes que de femmes laissaient leurs études avant d'avoir obtenu quel que diplôme que ce soit. À l'opposé, environ 41,3 % des femmes obtenaient au moins un baccalauréat en 2010, contre seulement 25,4 % des hommes.

Un enfant qui entrait à l'école primaire en 2009-2010 pouvait espérer bénéficier d'une moyenne de 15,6 années de fréquentation scolaire, si l'on prend pour hypothèse qu'il remplit, au cours de sa scolarisation, toutes les conditions (réussite et persévérance) qui existent pendant l'année en cours. En ce qui concerne les titulaires d'un diplôme, leur formation jusqu'à la fin du secondaire aurait duré 11,2 années et aurait coûté, en 2009-2010, la somme de 139 129 $; ceux et celles qui persévèrent jusqu'au baccalauréat auraient étudié pendant 17,2 années pour un coût global de 247 919 $.

La persévérance et l'obtention des diplômes

L'abandon des études avant l'obtention du diplôme est une préoccupation importante au sein du monde scolaire. De multiples approches permettent de jeter un éclairage sur ce phénomène. La réussite scolaire, traduite ici par l'obtention d'un diplôme, est mesurée différemment selon l'ordre ou le secteur d'enseignement. À cet égard le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en formation générale des jeunes s'établissait à 17,4 % en 2009-2010.

Quant aux autres composantes du système scolaire, c'est en observant le nombre annuel de sortantes et de sortants que sont évaluées les proportions de personnes qui réussissent à obtenir un diplôme et, concurremment, les proportions de ceux et celles qui interrompent leurs études de façon temporaire ou définitive. Ainsi, parmi les élèves du second cycle du secondaire inscrits au secteur des adultes et qui quittent l'école avant l'âge de 20 ans, 63,0 % terminent leurs études avec un diplôme. À la formation professionnelle du secondaire, parmi 100 élèves de tous âges quittant les études alors qu'ils sont inscrits à des programmes devant conduire à un diplôme d'études professionnelles (DEP), on en compte environ 75 qui obtiennent ce diplôme. À l'enseignement collégial, dans les programmes de la formation préuniversitaire, 71 % des étudiants et étudiantes décrochent un diplôme d'études collégiales (DEC) contre 62 % à la formation technique. À l'université, dans les programmes de baccalauréat, 67 % des étudiants et étudiantes obtiennent leur diplôme par rapport à 74 et 61 % respectivement à la maîtrise et au doctorat.

L'évaluation des apprentissages

En juin 2011, les élèves des 4e et 5e années du secondaire ont obtenu une moyenne de 75,4 % et un taux de réussite de 93,2 % dans les matières pour lesquelles le Ministère a administré des épreuves uniques. Les garçons ont affiché une moyenne de 73,9 % et les filles, une moyenne de 76,7 %. À l'épreuve de français, langue d'enseignement, les élèves de 5e secondaire ont obtenu une moyenne de 73,2 % pour la note finale; le pourcentage d'élèves ayant atteint la note de passage était de 91,1 %. Au cours de l'année 2010-2011, la proportion d'élèves du collégial ayant réussi l'examen de français, langue d'enseignement et littérature, était de 84,2 %.

Le devenir des élèves diplômés et non diplômés

À leur sortie des études, les diplômés et diplômées de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire doivent faire des choix. Certains et certaines décident de poursuivre leurs études, tandis que d'autres se destinent au marché du travail. Ainsi, à la fin des études collégiales de la promotion 2009-2010, 80,7 % des diplômés et diplômées de la formation préuniversitaire qui avaient moins de 25 ans entreprenaient dès l'année suivante des études universitaires, alors que celles et ceux de la formation technique faisaient de même dans une proportion de 28,3 %.

En mars 2011, les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) devaient faire face à un

Le cheminement de 100 jeunes Québécois et Québécoises dans le système scolaire, selon les comportements observés en 2010-2011

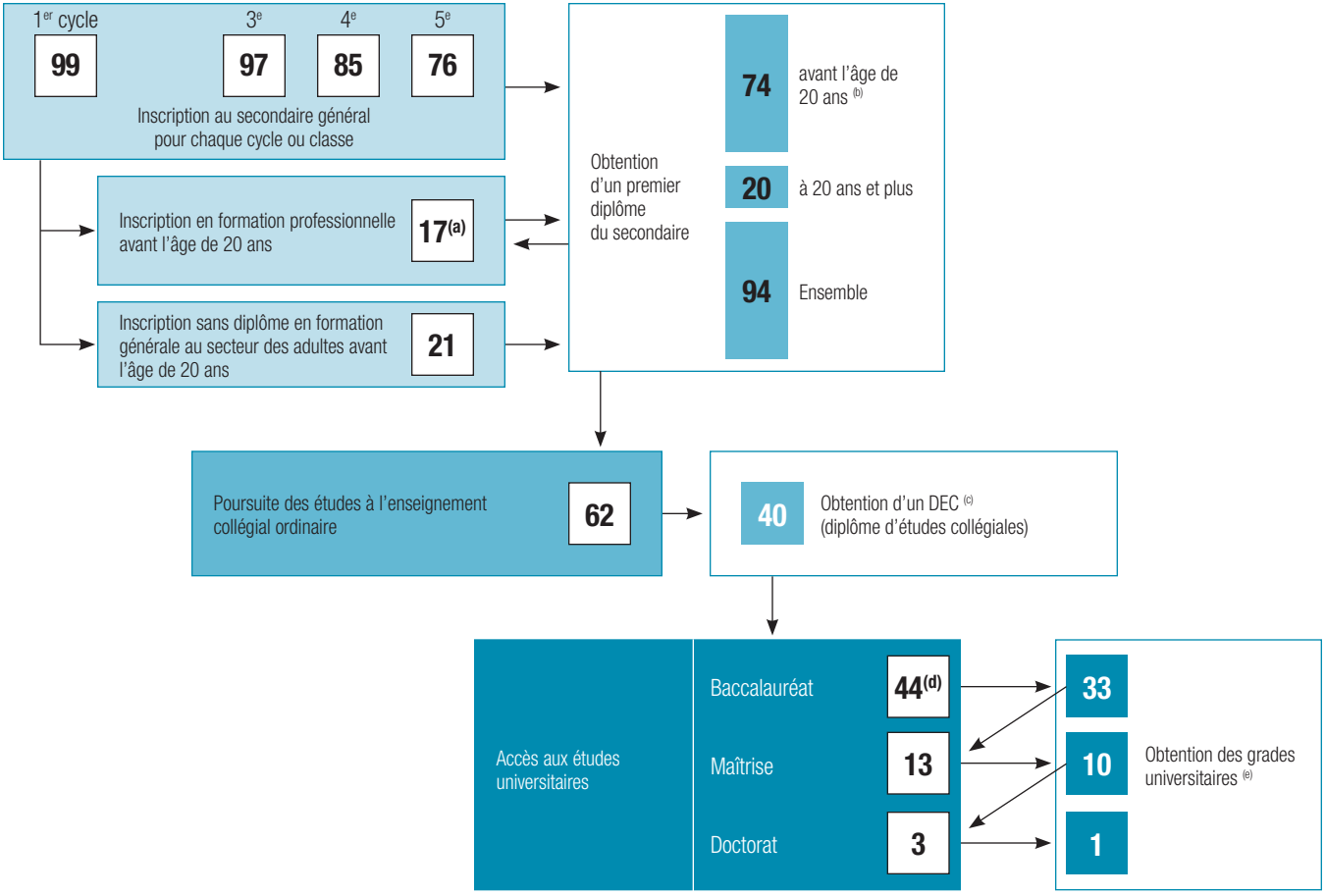

(a) Ce nombre comprend 10 diplômés ou diplômées en formation générale pouvant obtenir un autre diplôme en formation professionnelle.
(b) Tous les diplômes du secteur des jeunes sont comptés ici, indépendamment de l'âge.
(c) Les dernières données dont on dispose sont celles de 2009-2010.
(d) Les personnes qui accèdent aux études universitaires ne se recrutent pas uniquement parmi les titulaires d'un DEC.
(e) Les dernières données dont on dispose sont celles de 2010.

taux de chômage de 10,3 et de 8,7 % respectivement. Chez les diplômés et diplômées de la formation technique du collégial, ce taux était de 3,4 %. Depuis 1990, la formation de la main-d'œuvre au Québec se modifie de manière sensible. En 2011, l'augmentation du nombre d'emplois a été plus bénéfique aux titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Le nombre de personnes qui n'avaient pas de diplôme du secondaire et qui occupaient un emploi a diminué de 25,4 % depuis 2000.

****

Les lectrices et lecteurs trouveront, dans chacune des fiches du présent ouvrage, une information plus détaillée permettant d'approfondir l'analyse amorcée et de tracer un portrait à jour de la situation. De plus, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Conseil supérieur de l'éducation mènent et diffusent des études spécialisées sur des sujets abordés dans les fiches. Enfin, on trouvera des renseignements d'ordre général sur le système éducatif dans les documents suivants :

- Statistiques de l'éducation;
- Bulletin statistique de l'éducation;
- Cheminement des élèves, du secondaire à l'université;
- Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation;
- Plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ces renseignements figurent également sur le site Internet du gouvernement du Québec, à la page du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse : [www.mels.gouv.qc.ca].

Le système d'éducation du Québec : une brève description

Au Québec, le système d'éducation offre à la population une variété de programmes et de services éducatifs, de la maternelle à l'université.

L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire

L'enseignement primaire s'étend normalement sur six ans, et l'enseignement secondaire sur cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à 6 ans révolus avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours. La maternelle, pour les enfants de 5 ans, généralement fréquentée à mi-temps par le passé, est à temps plein depuis l'automne 1997. Elle n'est pas obligatoire, mais presque tous les enfants y sont inscrits. Les enfants de 4 ans, handicapés ou issus d'un milieu économiquement faible, peuvent être admis à l'éducation préscolaire. La dernière année de fréquentation obligatoire est celle au cours de laquelle l'élève atteint son seizième anniversaire, ce qui correspond normalement à la 4e année du secondaire.

L'enseignement primaire se donne en français, en anglais ou dans les langues autochtones; l'enseignement secondaire se donne en français ou en anglais. Les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais sont principalement admis à l'enseignement en anglais. L'enseignement public est donné par les commissions scolaires, dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population qu'elles desservent. Les commissions scolaires engagent elles-mêmes le personnel dont elles ont besoin pour offrir des services éducatifs. En 2009-2010, 77 % des revenus des commissions scolaires provenaient du gouvernement du Québec. L'imposition locale représentait 15 % des revenus et les autres sources comptaient pour 8 %.

Depuis juillet 1998, on dénombre 72 commissions scolaires, structurées selon la langue d'enseignement. Il s'agit de 60 commissions scolaires francophones, de 9 commissions scolaires anglophones et de 3 commissions scolaires à statut particulier. Leur taille est très variable : le nombre d'élèves va de 600 à 70 000 et leur taille médiane oscille autour des 8 000 élèves. Les commissions scolaires à statut particulier desservent les élèves francophones et anglophones de la Côte-Nord (Commission scolaire du Littoral) et les élèves autochtones du Nord-du-Québec (Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik).

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont également donnés par des établissements privés, certains étant subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les établissements d'enseignement privés rassemblent 7 % des élèves du primaire et environ 19 % des élèves du secteur des jeunes du secondaire. L'État procure aux établissements privés subventionnés environ 50 % de leurs revenus de fonctionnement. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont en outre donnés par quelques établissements publics hors réseau qui dépendent du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada et qui regroupent 0,1 % des élèves.

Les diplômes d'études secondaires sont délivrés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux élèves qui répondent aux exigences de la sanction des études qu'il ou elle détermine. Le diplôme d'études secondaires constitue une condition d'admission à l'enseignement collégial[1]. Le diplôme d'études professionnelles débouche normalement sur le marché du travail, mais il permet également d'accéder à l'enseignement collégial. L'harmonisation des services éducatifs offerts aux jeunes et aux adultes constitue une caractéristique du système éducatif québécois. L'enseignement aux adultes conduit à l'obtention des mêmes diplômes que l'enseignement aux jeunes ou à des diplômes de valeur comparable.

L'enseignement collégial

L'enseignement collégial offre des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et des programmes courts en formation technique conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). La durée des programmes conduisant au DEC en formation préuniversitaire est, en principe, de deux ans et celle des programmes conduisant au DEC en formation technique, de trois ans. Cette dernière formation vise principalement l'accès au marché du travail, mais elle mène aussi à l'enseignement universitaire dans certaines disciplines.

1. Depuis l'automne 1997, les titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) après le 31 mai 1997 doivent aussi avoir accumulé le nombre d'unités alloué pour l'apprentissage de l'histoire et des sciences physiques de 4e secondaire, pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde de 5e secondaire ainsi que pour l'apprentissage de la mathématique de 5e secondaire ou de 4e secondaire, déterminé par le ou la ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparable. Certains programmes de DEC exigent la réussite de cours spécifiques du secondaire, déterminés par le ou la ministre.

Les étudiantes et étudiants peuvent faire leurs études dans la langue d'enseignement de leur choix. L'enseignement collégial public est donné par les cégeps. Un cégep est administré par un conseil d'administration composé de personnes du milieu socioéconomique, nommées par le ou la ministre, de représentants et représentantes des parents, d'étudiantes ou étudiants, de membres du personnel enseignant, non enseignant et de soutien du collège, d'un directeur général ou directrice générale et d'un directeur ou directrice des études. En 2009-2010, 94 % des revenus de fonctionnement des cégeps pour l'enseignement régulier provenaient du gouvernement du Québec. On doit noter que les établissements d'enseignement privés rassemblaient 7 % des élèves du collégial et que leurs revenus de fonctionnement provenaient de l'État dans une proportion de 55 %. L'enseignement collégial est également donné par quelques établissements qui dépendent de ministères autres que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et par le Collège Macdonald qui dépend de l'Université McGill.

Les diplômes d'études collégiales (DEC) sont délivrés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la suite de la recommandation de l'établissement d'enseignement fréquenté. D'autres types de sanctions des études existent aussi pour les programmes de courte durée.

L'enseignement universitaire

Il existe au Québec des universités francophones et des universités anglophones. L'étudiant ou étudiante est libre de choisir celle qui lui convient. L'enseignement universitaire se divise en trois cycles d'études. Le premier conduit notamment à l'obtention du baccalauréat, généralement après trois ans d'études, ou après quatre ans dans certains programmes. Le deuxième cycle mène à l'obtention de la maîtrise et le troisième cycle, à l'obtention du doctorat. Les universités décernent également des certificats, des diplômes et d'autres formes d'attestations pour sanctionner la réussite de programmes courts. En 2009-2010, le gouvernement du Québec a contribué à 55 % du financement des universités.

1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport

En 2011-2012, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport était estimée à 15,5 milliards de dollars, ce qui représente 25,4 % de ses dépenses de programmes[1].

Les dépenses de programmes du gouvernement du Québec sont passées de 43,9 milliards de dollars en 2002-2003 à 61,3 milliards de dollars en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 17,4 milliards de dollars.

Le tableau 1.1 fournit la ventilation, en pourcentage, des dépenses de programmes du gouvernement du Québec selon les quatre grands secteurs qui regroupent les portefeuilles correspondants : « Éducation, Loisir et Sport », « Santé et Services sociaux », « Emploi et Solidarité sociale » et « Famille et Aînés ». Les dépenses associées aux autres portefeuilles et programmes sont réunies sous l'appellation « Autres portefeuilles ». Ces regroupements permettent de comparer l'évolution de la part relative de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses gouvernementales par rapport aux autres grands secteurs.

Une comparaison entre la répartition des dépenses de programmes selon les grands secteurs révèle des changements notables dans leur importance relative, changements survenus au cours de la période considérée. Ainsi, le poids relatif du secteur « Santé et Services sociaux » est passé de 37,2 à 47,6 % entre 1997-1998 et 2011-2012. Cette forte augmentation a eu un impact significatif sur l'importance relative des autres secteurs.

Le poids relatif du secteur « Famille et Aînés », qui était de 1,4 %, a grimpé à 3,9 % au cours de la même période, tandis que celui du secteur « Emploi et Solidarité sociale » a diminué, tout comme l'ensemble des « Autres portefeuilles ». Le poids du secteur « Éducation, Loisir et Sport » a également diminué au cours de cette période.

Il est à noter que, dans la deuxième moitié des années 90, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans l'ensemble des dépenses de programmes a été sensiblement réduite, en raison de compressions budgétaires et de l'application d'importantes mesures d'économie dans les organismes d'enseignement.

Au cours des années 2000, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses de programmes était plutôt à la baisse, alors qu'elle a augmenté un peu au début des années 2010. Entre 2002-2003 et 2011-2012, le budget de l'éducation, du loisir et du sport est passé de 11,2 à 15,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 4,3 milliards de dollars (une croissance annuelle de 3,7 %).

Cette forte augmentation s'explique par la hausse des coûts de système, mais aussi par les nombreuses mesures de réinvestissement et de développement[2].

Pour l'enseignement primaire et secondaire, les mesures de réinvestissement et de développement incluent, entre autres, les programmes de lutte au décrochage scolaire, la réduction de la taille des classes, l'augmentation du temps d'enseignement au primaire, le soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ainsi que le Plan d'action éducation, emploi et productivité de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes.

Pour l'enseignement postsecondaire, les mesures de réinvestissement et de développement incluent notamment les ressources additionnelles consacrées aux établissements pour favoriser la persévérance dans les études et la réussite des étudiantes et étudiants. Les mesures de réinvestissement à l'enseignement supérieur incluent les ajouts de ressources consécutifs au rétablissement partiel des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire. On doit aussi indiquer les bonifications accordées pour le régime d'aide financière aux études.

> En 2011-2012, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport était de 15,5 milliards de dollars, soit 4,3 milliards de dollars de plus qu'en 2002-2003.

1. Le montant consacré au développement du loisir et du sport était de 64 millions de dollars en 2011-2012.
2. Voir, entre autres, les fiches 1.7, 1.11 et 1.14.

Tableau 1.1
Dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur[1] (en %)

	1997-1998	1998-1999	2002-2003	2006-2007	2010-2011[e]	2011-2012[e]
Éducation, Loisir et Sport	**27,3**	**25,9**	**25,5**	**24,4**	**24,8**	**25,4**
Santé et Services sociaux	37,2	39,3	40,7	43,4	45,8	47,6
Emploi et Solidarité sociale	10,8	11,2	9,6	7,9	7,1	6,9
Famille et Aînés	1,4	1,6	2,9	3,3	3,7	3,9
Autres portefeuilles	23,3	22,0	21,3	21,0	18,6	16,2
Dépenses de programmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

e : Estimations.

Source : Gouvernement du Québec, CONSEIL DU TRÉSOR, *Budget de dépenses 2011-2012*, volume IV.

1. Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2011-2012.

Graphique 1.1
Répartition des dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur (en %)

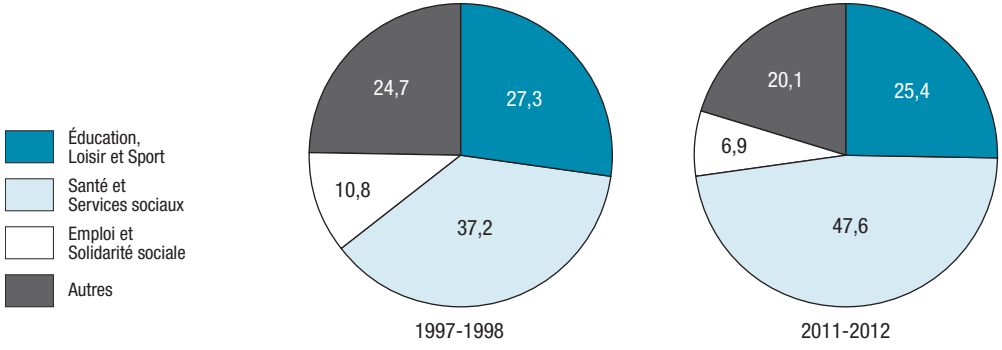

1.2 La dépense globale d'éducation par rapport au PIB

En 2009-2010, la dépense globale d'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) était estimée à 7,7 % au Québec[1], comparativement à 7,9 % dans les provinces de l'Atlantique, à 6,9 % en Ontario et à 6,3 % dans les provinces de l'Ouest. Lorsque l'on considère cet indicateur, il apparaît que l'effort financier en éducation demeure plus important au Québec que dans la moyenne des autres provinces. Aux États-Unis, la part du PIB allouée à l'éducation était de 7,9 %.

Entre 1995 et 2000, la part du PIB consacrée à l'éducation a diminué dans toutes les régions du Canada, en raison surtout des compressions budgétaires. Au Québec, cette part est passée de 8,1 à 7,1 %, alors que, dans le reste du Canada, elle est passée de 7,0 à 6,0 %.

Si l'on compare la part du PIB allouée à l'éducation au Québec à celle des pays de l'OCDE en 2007, il ressort que le Québec se situe parmi les États dont l'effort financier est le plus important[2]. Cette situation s'explique surtout par les coûts de l'enseignement, qui sont relativement plus élevés au Québec que la moyenne de ceux des pays de l'OCDE. Il faut également souligner le fait que l'enseignement postsecondaire, plus développé au Québec que dans les pays de l'OCDE, a contribué de façon importante au plus grand effort financier en éducation au Québec.

Par ailleurs, pour expliquer pourquoi le Québec a investi une plus grande part de son PIB dans l'éducation que le reste du Canada en 2009-2010, on peut considérer les quatre facteurs suivants : la dépense globale par étudiant, la richesse collective (définie par le PIB par habitant), le taux de fréquentation scolaire (défini par la proportion que représente l'effectif scolaire total dans la population des 5 à 24 ans) et le facteur démographique (défini par la proportion que représentent les jeunes de 5 à 24 ans dans la population totale).

Deux de ces quatre facteurs ont contribué au plus grand effort financier du Québec : la richesse collective moindre au Québec que dans le reste du Canada et le taux de fréquentation scolaire, qui est légèrement plus élevé au Québec.

Les deux autres facteurs ont eu un effet contraire. La dépense globale par étudiant est un peu moins élevée au Québec que dans la moyenne du reste du Canada et il y a relativement moins de jeunes en âge d'être scolarisés (le facteur démographique).

La dépense globale par étudiant au Québec est un peu moins élevée que celle observée dans le reste du Canada, surtout en raison du fait que les salaires du personnel scolaire sont en général moins élevés au Québec (en dollars courants). D'autres éléments sont cependant plus coûteux au Québec. Ils sont dus, par exemple, aux rapports étudiants-enseignant moins élevés, aux dépenses plus importantes en formation professionnelle, en services de garde et en transport scolaire dans les commissions scolaires ainsi qu'aux dépenses en recherche, plus élevées dans les universités du Québec[3].

Une importante précision doit aussi être apportée par rapport à la comparaison faite à partir des dépenses par étudiant. Elle concerne les différences dans le coût de la vie. Le coût de la vie était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, soit un écart de 8 % en 2009. Si les dépenses étaient ajustées pour en tenir compte, la dépense globale par étudiant serait sensiblement la même au Québec et dans le reste du Canada.

En 2009-2010, la part du PIB allouée à l'éducation était plus élevée au Québec que dans le reste du Canada.

1. En 2009-2010, la dépense globale engagée pour l'éducation au Québec s'élevait à 23,5 milliards de dollars, alors que le PIB était de 304,9 milliards de dollars. La définition du concept de dépense globale utilisé dans la présente fiche est fournie au bas du tableau 1.2. Ce concept est plus englobant que celui de la fiche 1.1, où l'on considérait seulement les dépenses gouvernementales.
2. Voir la publication suivante : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, cat. 81-604, septembre 2011. Le concept de dépense globale retenu dans cette publication n'est pas tout à fait le même que celui qui a été retenu dans la présente fiche.
3. Voir, entre autres, les fiches 1.8, 1.9, 1.10, 1.14 et 1.15.

Tableau 1.2
Dépense globale d'éducation[1] par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

	1995-1996	2000-2001	2002-2003	2006-2007[e]	2008-2009[e]	2009-2010[e]
Québec	**8,1**	**7,1**	**7,4**	**7,6**	**7,6**	**7,7**
Canada sans le Québec	**7,0**	**6,0**	**6,2**	**6,0**	**6,1**	**6,7**
Provinces de l'Atlantique	9,3	7,8	7,4	7,0	7,1	7,9
Ontario	6,7	5,6	5,6	6,2	6,5	6,9
Provinces de l'Ouest	6,7	6,2	6,5	5,6	5,4	6,3
Canada	**7,2**	**6,3**	**6,4**	**6,3**	**6,4**	**6,9**
États-Unis[2]	**6,9**	**7,1**	**7,5**	**7,3**	**7,5**	**7,9**

e : Estimations effectuées par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

1. La dépense globale d'éducation inclut la dépense de fonctionnement et la dépense d'immobilisations des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés de tous les ordres d'enseignement, la dépense de gestion du Ministère, la contribution gouvernementale aux régimes de retraite du personnel et d'autres dépenses liées à l'enseignement.

2. Données révisées.

Graphique 1.2
Dépense globale d'éducation par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

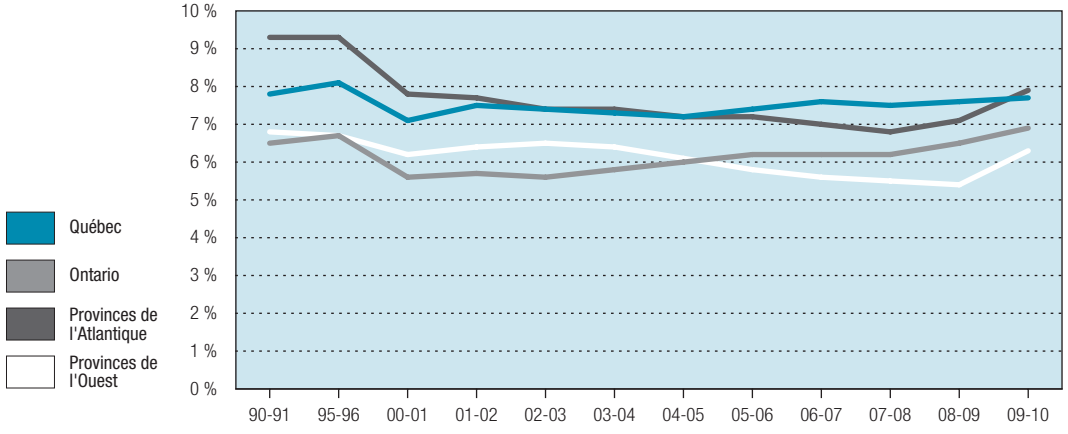

1.3 La dépense globale[1] d'éducation par habitant, dans les commissions scolaires, les collèges et les universités

En 2009-2010, la dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires du Québec (1 443 $) que dans celles du reste du Canada (1 766 $). Elle était cependant plus élevée dans les collèges du Québec (322 $) que dans ceux du reste du Canada (249 $), et était moins élevée dans les universités du Québec que dans celles du reste du Canada (769 $ en comparaison de 844 $).

Le tableau 1.3a regroupe des données sur la dépense globale par habitant selon les organismes d'enseignement considérés en 2009-2010. Les différences observées entre les régions à ce sujet s'expliquent en partie par les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement. Ainsi, la dépense globale par habitant, qui est moins élevée dans les commissions scolaires du Québec que dans celles du reste du Canada (à l'exception des provinces de l'Atlantique), serait due en partie à la durée plus courte des études au Québec (11 ans au Québec et habituellement 12 ans dans le reste du Canada). À l'inverse, la dépense globale par habitant dans les collèges est plus élevée au Québec que dans le reste du Canada, en raison des caractéristiques uniques de notre réseau collégial, dont l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université[2].

Des données sur la provenance directe des fonds pour le financement de la dépense globale d'éducation en 2002-2003, les données disponibles les plus récentes, figurent au tableau 1.3b. Il ressort qu'au Québec, les subventions provinciales représentent une très large part du financement de l'éducation, soit 68,8 %. Ce pourcentage est plus élevé que dans les provinces de l'Atlantique (66,7 %), qu'en Ontario (49,5 %) et que dans les provinces de l'Ouest (54,3 %).

Dans les autres provinces, les sources de financement, autres que gouvernementales sont plus importantes pour une ou plusieurs des raisons suivantes : le financement local est plus élevé, les droits de scolarité sont supérieurs, les organismes scolaires sont plus en mesure d'obtenir d'autres sources de financement[3].

En 2011-2012, les droits de scolarité demandés aux étudiants des universités du Québec (2 519 $) représentaient 42 % de ceux exigés dans le reste du Canada (5 994 $)[4]. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe au Québec, les étudiantes et les étudiants des autres provinces inscrits à un ordre d'enseignement équivalant au collégial paient habituellement des droits de scolarité. Ainsi, les personnes inscrites à temps plein dans des programmes d'enseignement des collèges techniques de l'Ontario – programmes menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat – doivent payer, pour la plupart, plus de 2 000 $ par année de droits de scolarité[5]. Ce montant ne comprend pas les autres frais obligatoires, ni les dépenses pour les manuels et les fournitures scolaires.

En 2009-2010, la dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires et les universités du Québec que dans celles du reste du Canada, mais plus élevée dans les collèges.

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la dépense pour la recherche (pour les universités) et les intérêts sur le service de la dette, mais pas les remboursements de capital, et d'autres dépenses d'enseignement. En raison des données disponibles, le concept de dépense globale retenu n'est pas tout à fait le même pour chaque ordre d'enseignement. Voir les fiches 1.6 et 1.13 pour des définitions plus complètes concernant la dépense globale des commissions scolaires et des universités.
2. Au sujet des différences structurelles à l'enseignement collégial, voir aussi la fiche 1.4.
3. Il faut cependant noter que le nombre d'écoles privées est relativement plus élevé au Québec que dans le reste du Canada, et que les droits de scolarité qui leur sont versés sont compris dans les autres sources de financement.
4. Pour les étudiants universitaires qui résident au Québec, les droits de scolarité étaient de 2 168 $ en 2011-2012. Voir aussi la note 1 au bas du tableau 1.16.
5. Les droits de scolarité associés à certains programmes sont nettement plus élevés.

Tableau 1.3a

Dépense globale par habitant dans les commissions scolaires, les collèges et les universités, Québec et régions du Canada, en 2009-2010[e] (en dollars courants)

	Commissions scolaires	Collèges[1]	Universités
Québec	**1 443**	**322**	**769**
Canada sans le Québec	**1 766**	**249**	**844**
Provinces de l'Atlantique	1 641	242	908
Ontario	1 802	224	818
Provinces de l'Ouest	1 720	274	871
Canada	**1 691**	**266**	**826**

Tableau 1.3b

Provenance directe des fonds pour le financement de la dépense globale d'éducation, Québec et régions du Canada, en 2002-2003 (en %)

	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Gouvernement local	Autres sources	Total
Québec	**68,8**	**8,3**	**6,1**	**16,8**	**100,0**
Canada sans le Québec	**53,4**	**8,9**	**17,6**	**20,1**	**100,0**
Provinces de l'Atlantique	66,7	12,1	3,0	18,2	100,0
Ontario	49,5	6,9	21,7	21,9	100,0
Provinces de l'Ouest	54,3	10,0	16,7	19,0	100,0
Canada	**57,0**	**8,8**	**14,9**	**19,3**	**100,0**

e : Estimations effectuées par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU.

1. Au sujet des différences structurelles à l'enseignement collégial, voir la fiche 1.4.

Graphique 1.3

Provenance directe des fonds pour le financement de la dépense globale d'éducation, Québec et Canada sans le Québec, en 2002-2003 (en %)

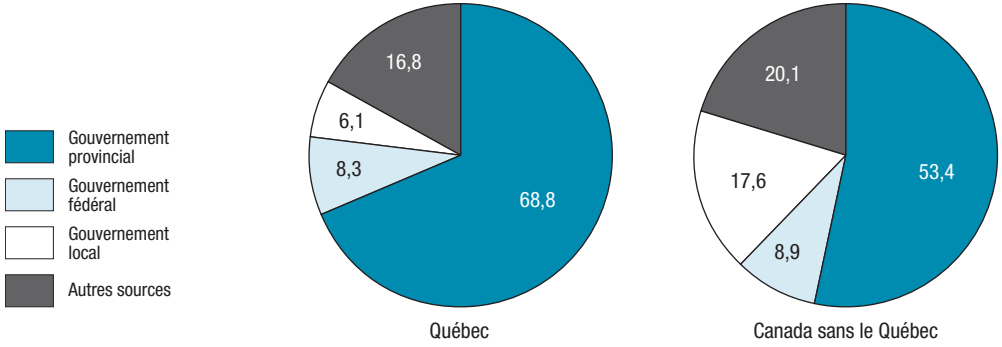

1.4 La dépense globale d'éducation par élève[1] par rapport au PIB par habitant

La dépense globale d'éducation par élève est un indicateur de l'effort financier consenti pour l'éducation tandis que le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de la richesse collective. La mise en relation des deux éléments fournit un indicateur de l'effort financier relatif, soit la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. En plus de tenir compte de la capacité à payer des régions, ce rapport permet de prendre en compte les différences qui affectent le coût de la vie.

En 2009-2010, la dépense globale par élève québécois pour les commissions scolaires (11 404 $) était moins élevée que dans les provinces de l'Atlantique (11 847 $), qu'en Ontario (12 091 $) et que dans les provinces de l'Ouest (12 519 $)[2].

Au Québec, la dépense globale par étudiant au collégial (12 931 $) était également inférieure à celle dans les provinces de l'Atlantique (24 586 $), de l'Ontario (15 599 $) et des provinces de l'Ouest (25 129 $) en 2009-2010. Les comparaisons faites au collégial sont fournies à titre indicatif seulement, car les données relatives à cet ordre d'enseignement sont peu comparables d'une province à l'autre, en raison des importantes différences structurelles. Ainsi, au Québec, le diplôme d'études collégiales en formation préuniversitaire constitue la condition habituelle d'admission à l'enseignement universitaire, alors que, dans les autres provinces, le diplôme d'études secondaires est habituellement suffisant. En Ontario, les programmes de formation technique du collégial sont offerts dans les collèges d'arts appliqués et de technologie. Quelques programmes peuvent être comparés, dans une certaine mesure, avec des programmes de formation professionnelle offerts dans les commissions scolaires du Québec. D'autres, plus nombreux, peuvent être comparés à des programmes de formation technique offerts dans les collèges québécois. Par ailleurs, dans certaines provinces de l'Ouest, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, des étudiants ont la possibilité de faire leurs deux premières années d'études universitaires dans un collège, puis de terminer leur programme d'études à l'université.

Au Québec, la dépense globale par étudiant dans les universités, en 2009-2010, était plus élevée (29 414 $) qu'en Ontario (25 750 $) et que dans les provinces de l'Atlantique (27 701 $), mais inférieure à celle dans les provinces de l'Ouest (34 976 $). Les différences structurelles, dont il a été question précédemment, expliquent en partie les écarts observés entre les régions[3].

Le tableau 1.4b présente les données relatives à la dépense globale par élève, par rapport au PIB par habitant. Compte tenu de la richesse collective, mesurée par le PIB par habitant, l'effort financier collectif du Québec en éducation est en moyenne plus important que celui du reste du Canada pour les commissions scolaires et les universités, mais relativement moindre pour les collèges. Tel qu'indiqué précédemment, les différences structurelles expliquent en partie ces écarts.

L'effort collectif en éducation est plus élevé au Québec que dans la moyenne du reste du Canada.

1. La dépense globale comprend, entre autres, la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations et la dépense pour la recherche (pour les universités). En raison des données disponibles, le concept de dépense globale retenu n'est pas tout à fait le même pour chaque ordre d'enseignement. Voir les fiches 1.8 et 1.14 pour obtenir des définitions plus complètes pour la dépense globale des commissions scolaires et des universités. Par ailleurs, aux fins du calcul de la dépense par étudiant pour l'enseignement collégial et universitaire, une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces a été appliquée. Elle est basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein, en étant divisés respectivement par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.
2. Voir les fiches 1.8 à 1.10 pour des comparaisons plus poussées entre les commissions scolaires du Québec et celles du reste du Canada.
3. Voir la fiche 1.14 pour des explications additionnelles.

Tableau 1.4a
Dépense globale d'éducation par élève, Québec et régions du Canada, en 2009-2010 (en dollars courants)

	Commissions scolaires	Collèges	Universités[p]
Québec	**11 404**	**12 931**	**29 414**
Canada sans le Québec	**12 292**	**19 875**	**29 128**
Provinces de l'Atlantique	11 847	24 586	27 701
Ontario	12 091	15 599	25 750
Provinces de l'Ouest	12 519	25 129	34 976
Canada	**12 106**	**17 271**	**29 190**

Tableau 1.4b
Dépense globale d'éducation par élève par rapport au PIB par habitant, Québec et régions du Canada, en 2009-2010 (en %)

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
Québec	**27,1**	**33,2**	**75,5**
Canada sans le Québec	**26,0**	**42,1**	**61,7**
Provinces de l'Atlantique	30,1	62,4	70,3
Ontario	27,2	35,1	57,9
Provinces de l'Ouest	24,0	48,1	67,0
Canada	**26,7**	**38,1**	**64,4**

p : Données provisoires.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU.

Graphique 1.4
Dépense globale d'éducation par élève (par étudiant) par rapport au PIB par habitant, Québec et Canada sans le Québec, en 2009-2010 (en %)

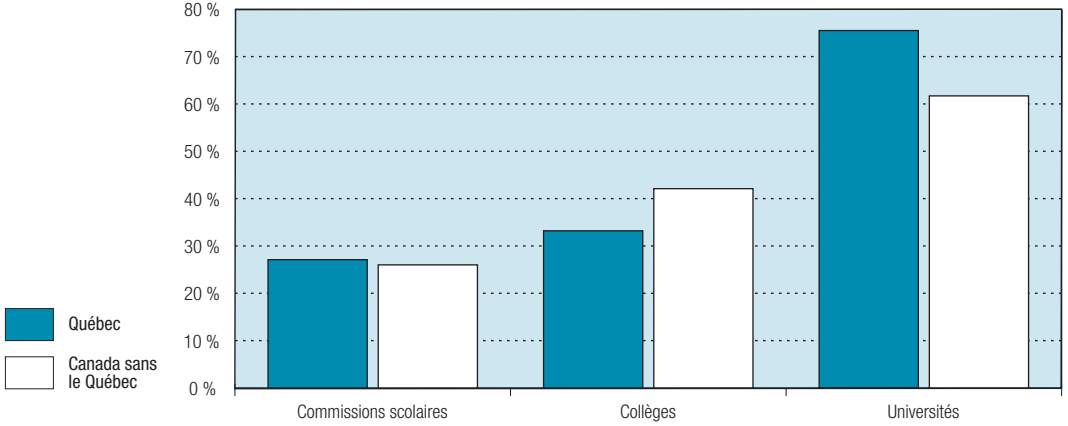

1.5 Le coût de formation des diplômés

En 2009-2010, au Québec, le coût total de formation d'un diplômé du secondaire est estimé à 139 129 $, tandis que ceux d'un diplômé de la formation préuniversitaire et d'un diplômé de la formation technique du collégial s'établissent à 166 739 $ et à 202 689 $ respectivement, et celui d'un titulaire de baccalauréat, à 247 919 $.

Le concept de « dépense » utilisé dans la présente fiche comprend, entre autres, la dépense liée au fonctionnement (sans la recherche subventionnée), aux immobilisations, à la gestion du Ministère et à l'aide financière aux études. Pour le titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire) et au secondaire (général). Le titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire aura cumulé, de son côté, l'éducation préscolaire, le primaire (ordinaire), le secondaire (général) et le collégial (préuniversitaire). La dépense du titulaire d'un DEC en formation technique sera associée à ses années de fréquentation de l'éducation préscolaire, du primaire (ordinaire), du secondaire (général) et du collégial (technique). Pour le titulaire d'un baccalauréat, il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années de fréquentation à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire), au secondaire (général), au collégial (préuniversitaire) et au premier cycle de l'enseignement universitaire.

Pour le calcul du coût de formation d'un diplômé, on utilise une estimation de la dépense annuelle par élève de chaque ordre d'enseignement en 2009-2010[1] ainsi que la durée moyenne de formation des élèves qui ont obtenu le diplôme[2]. On n'impute pas aux diplômés les coûts engendrés par les personnes qui quittent leurs études sans diplôme.

On indique dans la fiche 1.3 que les subventions gouvernementales servent à financer la majeure partie de la formation. Cependant, l'État obtient également une large part des bénéfices liés à l'obtention de diplômes.

En effet, lorsque l'on compare les revenus de deux personnes qui se distinguent par leur niveau de scolarité, on observe habituellement que celle qui est plus instruite touche des revenus plus élevés (voir le graphique 1.5). Or, ce revenu additionnel profite non seulement à la personne en cause, mais également à la collectivité. Les administrations publiques bénéficient, au moyen de la fiscalité, d'une partie importante du supplément de revenu obtenu par la personne plus instruite. Par ailleurs, beaucoup d'autres bénéfices s'ajoutent aux rentrées fiscales occasionnées par l'augmentation du nombre de personnes diplômées. On observe, par exemple, que les personnes plus instruites coûtent relativement moins cher à la société en ce qui a trait à l'utilisation de certains services publics (comme l'aide de dernier recours et les services liés à la criminalité). On note aussi une relation positive entre l'état de santé des personnes et leur niveau de scolarité[3].

En 2009-2010, le coût total de la formation d'un titulaire d'un baccalauréat était d'environ 248 000 $ au Québec.

1. Le coût des études universitaires a été établi pour l'ensemble des cycles. Il s'agit donc d'une légère surestimation pour les études conduisant à l'obtention d'un baccalauréat.
2. À l'université, une année d'études équivaut à deux trimestres à temps plein. Par ailleurs, un trimestre à temps partiel est compté pour un tiers de trimestre à temps plein à l'université et pour un quart de trimestre à temps plein au collégial. Voir aussi la note au bas du tableau 1.5.
3. Marius DEMERS, « Taux de rendement du baccalauréat pour les diplômés et pour l'État », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nº 38, décembre 2008. On peut consulter ce document sur le site Internet à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation.

Tableau 1.5

Coût de formation des diplômés en 2009-2010[e]

	Durée moyenne des études[1] (années)	Coût de formation ($)[e]
Diplôme d'études secondaires	11,2	139 129
Diplôme d'études collégiales		
Formation préuniversitaire	13,6	166 739
Formation technique	15,0	202 689
Baccalauréat	17,2	247 919

e : Estimations effectuées par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada, de l'ACPAU et des systèmes d'information du MELS.

1. La durée moyenne des études indiquée dans ce tableau ne comprend pas l'éducation préscolaire parce que cette scolarité n'est habituellement pas reconnue. Cependant, dans le calcul du coût de formation des diplômés, on tient compte d'une année supplémentaire pour l'éducation préscolaire. La durée réelle indiquée dans le tableau est plus longue que la durée théorique pour diverses raisons comme la reprise de cours à la suite d'échecs scolaires et les changements de programmes en cours d'études.

Graphique 1.5

Salaire horaire moyen, par tranche d'âge, selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 2011 (en $ courants)

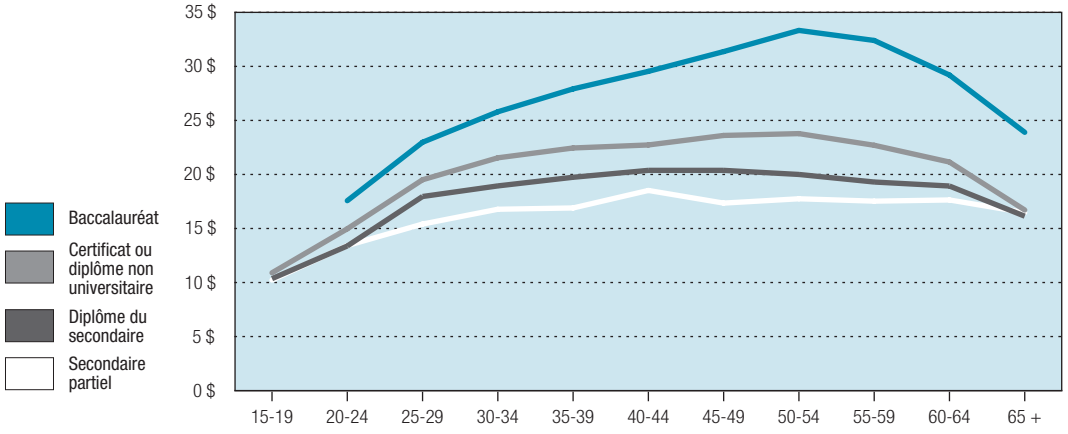

1.6 La dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB

En 2009-2010, la dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au produit intérieur brut (PIB) est de 3,7 % au Québec[1]; par comparaison, ce taux est de 4,2 % dans les provinces de l'Atlantique, à 4,1 % en Ontario et à 3,3 % dans les provinces de l'Ouest. Aux États-Unis, la part du PIB allouée à l'enseignement primaire et secondaire public est estimée à 4,3 %. Le rapport de la dépense globale des commissions scolaires sur le PIB est au même niveau que dans la moyenne du reste du Canada, même si la durée de l'enseignement primaire et secondaire y est plus courte[2].

Entre 1997 et 2004, malgré un réinvestissement important en éducation au Québec, on observe une baisse du rapport de la dépense globale des commissions scolaires sur le PIB (tableau 1.6). Cela s'explique surtout par le fait que, malgré une forte augmentation de la dépense par élève au Québec, le PIB par habitant s'est également fortement apprécié. Il faut aussi signaler qu'au cours de cette période, l'effectif scolaire a diminué au Québec. Ailleurs au Canada, la dépense par élève a également progressé moins rapidement que le PIB par habitant, ce qui explique, en bonne partie, la diminution du rapport dans les autres provinces. Aux États-Unis, le rapport de la dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire public sur le PIB a légèrement fluctué au cours de cette période, tout en se maintenant au-dessus de 4 %.

Entre 2004 et 2009, la dépense globale des commissions scolaires du Québec par rapport au PIB est passée de 3,5 à 3,7 %, tout comme pour la moyenne du reste du Canada. Aux États-Unis, la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire public est demeurée relativement stable et se situe à 4,3 % en 2009-2010. L'augmentation de l'effort financier au Québec s'explique surtout par la forte croissance de la dépense par élève dans les commissions scolaires au cours de cette période, en dollars courants et en dollars constants[3].

Si l'on compare la part du PIB allouée, en 2007, à l'enseignement primaire et secondaire au Québec avec celle des pays de l'OCDE, il ressort que le Québec se situait dans la moyenne des pays considérés[4]. Il est à noter qu'il existe des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement qui peuvent influer sur la position relative des juridictions. Par exemple, mentionnons que le développement des services préscolaires dans nombre de pays de l'OCDE (admission à 3 ans) est plus marqué qu'au Québec et que la durée de l'enseignement primaire et secondaire est plus courte au Québec qu'ailleurs dans le monde[5]. S'il était possible de normaliser les données pour tenir compte de ce genre de facteurs, il est probable que cela améliorerait la position relative du Québec.

En 2009-2010, la dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB était au même niveau que dans le reste du Canada.

1. En 2009-2010, la dépense globale des commissions scolaires était de 11,4 milliards de dollars, alors que le PIB du Québec était de 304,9 milliards de dollars. La définition du concept de dépense, utilisée dans la présente fiche, est fournie au bas du tableau 1.6.
2. La durée des études au primaire et au secondaire est de 11 ans au Québec et habituellement de 12 ans dans les autres régions considérées. Par ailleurs, l'enseignement privé est plus développé au Québec que dans le reste du Canada.
3. Voir la fiche 1.7.
4. Voir la publication suivante : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, cat. 81-604, septembre 2011.
5. Il faut se rappeler les caractéristiques particulières du réseau collégial québécois (entre autres l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université), ce qui compense la durée plus courte de l'enseignement primaire et secondaire au Québec.

Tableau 1.6

Dépense globale dans les commissions scolaires[1] par rapport au PIB, Québec, régions du Canada et États-Unis (en %)

	1997-1998[2]	2000-2001	2002-2003[2]	2006-2007[2]	2008-2009[2]	2009-2010
Québec	**3,9**	**3,8**	**3,8**	**3,7**	**3,6**	**3,7**
Canada sans le Québec	**3,9**	**3,6**	**3,5**	**3,4**	**3,4**	**3,7**
Provinces de l'Atlantique	4,8	4,7	4,1	3,7	3,7	4,2
Ontario	4,0	3,6	3,4	3,7	3,8	4,1
Provinces de l'Ouest	3,6	3,3	3,6	2,9	2,9	3,3
Canada	**3,9**	**3,6**	**3,6**	**3,4**	**3,4**	**3,7**
États-Unis	**4,0**	**4,1**	**4,3**	**4,2**	**4,2**	**4,3**

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education).

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, mais n'inclut pas les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada et les données sur les dépenses proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS), auquel le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe. Voir aussi la note 1 du texte.
2. Données révisées.

Graphique 1.6

Dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis (en %)

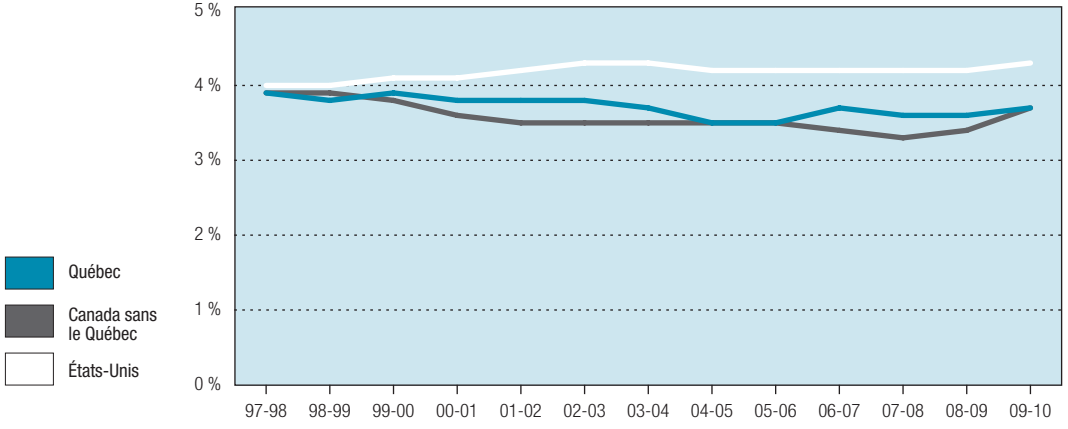

1.7 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants

En 2009-2010, la dépense globale des commissions scolaires du Québec était de 11,3 milliards de dollars, l'effectif scolaire à un peu moins d'un million d'élèves et la dépense par élève à 11 404 $[1], en dollars courants.

Afin de tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés pour la production des services éducatifs, il est possible d'exprimer la dépense en dollars constants[2]. Les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, montrent qu'au cours des années 80, les taux de croissance de la dépense de fonctionnement, en dollars courants et en dollars constants, ont été sensiblement réduits par rapport à ce qui avait été observé au cours des années 70. Le ralentissement de l'inflation, les restrictions salariales et, de façon générale, les mesures budgétaires plus conservatrices ont mis un frein à la hausse rapide de la dépense de fonctionnement des commissions scolaires. Au cours des années 90, l'évolution de la dépense par élève en dollars constants était surtout à la baisse. Dans un contexte de lutte au déficit budgétaire, d'importantes mesures d'économie ont été appliquées dans les commissions scolaires. L'introduction de la maternelle à temps plein au Québec, en 1997-1998, a également contribué à la diminution de la dépense par élève[3] pour les commissions scolaires.

Entre 1998 et 2002, on a observé une augmentation de 26 % de la dépense par élève en dollars courants et de 16 % de la dépense par élève en dollars constants. Ces augmentations s'expliquent surtout par l'entente, intervenue en avril 2000 entre le gouvernement du Québec et les syndicats, qui établissait une nouvelle structure salariale pour le personnel enseignant, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective; de l'adoption de mesures de soutien aux commissions scolaires; du financement additionnel pour les services de garde[4]; de l'implantation de la réforme de l'éducation; de l'adoption de la politique d'adaptation scolaire; de la formation du personnel enseignant et de l'engagement de techniciens pour le développement des technologies de l'information; du soutien aux milieux défavorisés; du versement d'allocations pour diminuer les frais exigés des parents et, plus généralement, des sommes réinvesties par le gouvernement du Québec dans l'éducation.

Entre 2002 et 2004, une relative stabilité de la dépense par élève en dollars constants a été observée en raison, entre autres, du gel des salaires du personnel des commissions scolaires au cours de cette période[5].

Entre 2004 et 2009, la dépense par élève a augmenté de 30 % en dollars courants et de 20 % en dollars constants. Ces augmentations sont dues en bonne partie aux nouvelles mesures de réinvestissement et de développement, par exemple, les programmes de lutte au décrochage scolaire[6], la réduction de la taille des classes au préscolaire et au premier cycle du primaire, l'augmentation du temps d'enseignement au primaire, le soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)[7], le Plan d'action éducation, emploi et productivité de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes.

Ces mesures de soutien aux commissions scolaires se sont également traduites par une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant, passant de 15,7 en 2004-2005 à 14,3 en 2009-2010. Ce facteur a contribué significativement à l'augmentation de la dépense par élève[8].

Entre 2004 et 2009, on a observé une augmentation de 20 % de la dépense par élève en dollars constants.

1. Voir la note 1 au bas du tableau 1.7. Le concept de dépense globale est le même que celui de la fiche 1.8.
2. L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour exprimer la dépense en dollars constants.
3. En effet, l'introduction de la maternelle à temps plein a eu pour effet d'augmenter le poids relatif d'un effectif scolaire qui coûte relativement moins cher.
4. Après l'adoption de la politique limitant la contribution financière exigible des parents à 5 $ par jour par enfant inscrit au service de garde de façon régulière. En 2003, ce montant est passé à 7 $ par jour.
5. Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142 qui a défini les paramètres salariaux du personnel des commissions scolaires jusqu'en 2010. Un gel des salaires a été imposé pour 2004 et 2005 et, au 1er avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009, la loi prévoyait une augmentation des salaires de 2 %.
6. Par exemple, depuis septembre 2009, le Québec dispose de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire *L'école j'y tiens !*
7. Des sommes importantes ont été versées dans le cadre du programme *Agir tôt pour réussir*. Ce programme reconnaît la nécessité d'agir, dès les premières manifestations des difficultés, et d'adapter les services aux besoins des élèves.
8. Voir la fiche 1.9.

Tableau 1.7
Dépense globale[1] des commissions scolaires

	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2008-2009[2]	2009-2010
Dépense globale (en millions de dollars)						
En dollars courants	7 446,9	8 454,3	9 095,0	9 325,1	11 079,2	11 291,8
En dollars constants de 2009-2010[3]	9 163,2	10 007,4	10 314,1	10 119,5	11 148,3	11 291,8
Dépense par élève (en $)						
En dollars courants	6 671	7 734	8 397	8 754	11 102	11 404
En dollars constants de 2009-2010[3]	8 209	9 155	9 523	9 500	11 171	11 404

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du MELS et de Statistique Canada.

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, mais n'inclut pas les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada et les données sur les dépenses proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS) auquel le MELS participe. Le concept de dépense est le même que celui utilisé dans la fiche 1.8.
2. Données révisées.
3. Voir la note 2 au bas du texte.

Graphique 1.7
Dépense globale par élève des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants de 2009-2010

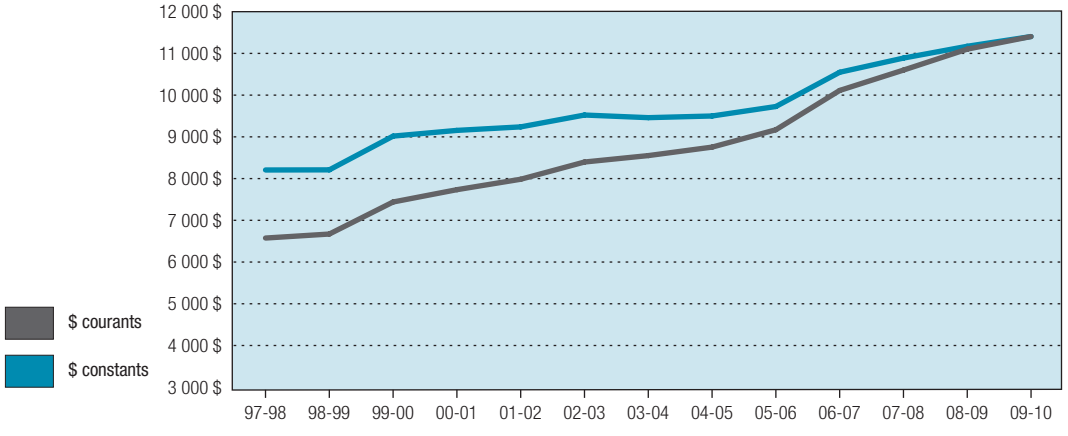

1.8 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires

En 2009-2010, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 11 404 $[1]. Par comparaison, cette dépense était de 11 847 $ dans les provinces de l'Atlantique, de 12 091 $ en Ontario et de 12 519 $ dans les provinces de l'Ouest. Aux États-Unis, la dépense par élève était de 15 247 $[2].

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été indiqué qu'au cours des années 70, la dépense par élève au Québec avait augmenté plus rapidement que dans le reste du Canada et aux États-Unis. Au cours des années 80, l'inverse s'est produit : la dépense par élève s'est accrue moins rapidement au Québec que dans le reste du Canada et aux États-Unis. Au Québec, l'augmentation moins rapide de la dépense a été rendue possible par des mesures de restriction salariale qui ont été appliquées pour le personnel des commissions scolaires.

Au cours des années 90, la dépense par élève a fluctué dans les régions du Canada et, au début des années 2000, elle était un peu plus élevée au Québec que pour la moyenne canadienne. Cependant, à compter de l'année 2003-2004, la dépense par élève était moins élevée au Québec que dans le reste du Canada et ce, jusqu'en 2009-2010.

En 2009-2010, la dépense globale par élève était de 7 % moins élevée au Québec (11 404 $) que pour la moyenne du reste du Canada (12 292 $). Il est à remarquer cependant que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada (écart de 8 % en 2009). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait sensiblement la même au Québec et dans le reste du Canada (en termes réels).

Par ailleurs, une comparaison entre les éléments qui composent la dépense globale par élève (en dollars courants) révèle que certains éléments sont plus coûteux au Québec alors que d'autres le sont moins. Parmi les éléments de la dépense qui sont moins coûteux au Québec, il y a les salaires du personnel scolaire[3] et les dépenses d'immobilisations. Parmi les facteurs qui sont plus coûteux dans les commissions scolaires québécoises que dans le reste du Canada se trouvent les rapports élèves-enseignant[4], la formation professionnelle, les services de garde et le transport scolaire.

En 2009-2010, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 7 % moins élevée que pour la moyenne canadienne.

1. Voir la note 1 au bas du tableau 1.8. Le concept de dépense globale est le même que celui de la fiche 1.7.
2. Aux fins de cette comparaison, la dépense par élève aux États-Unis est exprimée en dollars canadiens. Les dollars américains sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) produits par l'OCDE. « Les PPA sont des taux de conversion monétaire qui permettent d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. En d'autres termes, une somme d'argent donnée, convertie en monnaies nationales au moyen des PPA, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays. Les PPA sont donc des taux de conversion monétaire qui éliminent les différences de niveaux de prix existant entre les pays » (OCDE, *Comptes nationaux)*.
3. Voir la fiche 1.10 pour une comparaison des salaires du personnel enseignant.
4. Voir la fiche 1.9.

Tableau 1.8
Dépense globale par élève[1] des commissions scolaires, Québec, régions du Canada et États-Unis (en dollars courants[2])

	1998-1999[3]	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2008-2009[3]	2009-2010
Québec	**6 671**	**7 734**	**8 397**	**8 754**	**11 102**	**11 404**
Canada sans le Québec	**7 192**	**7 686**	**8 202**	**9 242**	**11 739**	**12 292**
Provinces de l'Atlantique	5 957	7 436	7 401	8 189	11 004	11 847
Ontario	7 559	7 753	8 028	9 341	11 480	12 091
Provinces de l'Ouest	6 985	7 660	8 569	9 285	12 148	12 519
Canada	**7 077**	**7 696**	**8 244**	**9 136**	**11 604**	**12 106**
États-Unis	**9 340**	**10 970**	**11 894**	**12 881**	**15 344**	**15 247**

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education).

1. La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisations, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette, sauf les remboursements de capital. Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada et les données sur les dépenses proviennent de l'*Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS) à laquelle le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe. Le concept de dépense est le même que celui utilisé dans la fiche 1.7.
2. Voir la note 2 au bas du texte.
3. Données révisées.

Graphique 1.8
Dépense globale par élève des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

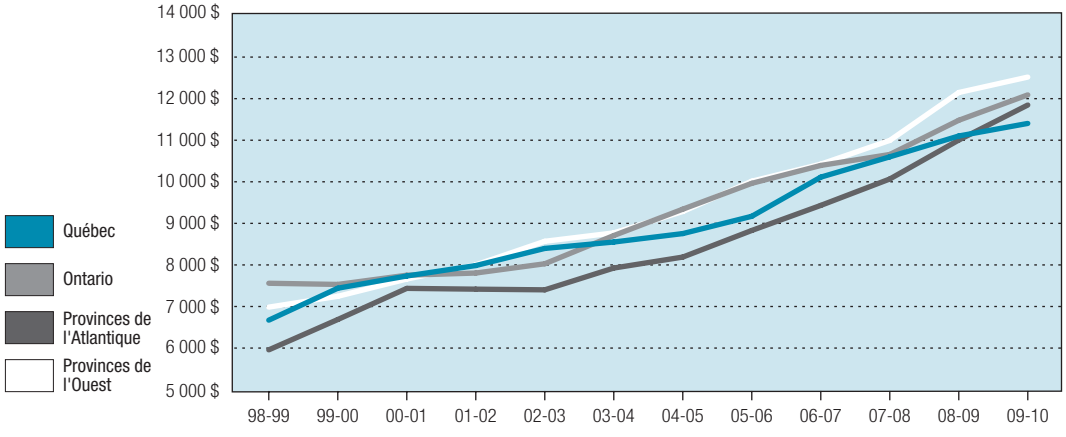

1.9 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires

En 2009-2010, le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires était de 14,3 au Québec. Ce rapport est obtenu en divisant le nombre d'élèves par le nombre d'enseignants dans les commissions scolaires. Les données sur l'effectif scolaire et l'effectif enseignant sont exprimées en équivalents temps plein. Le rapport ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'élèves par classe. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, il faut considérer le rapport élèves-enseignant comme un indicateur composite résultant de l'action de trois variables qui en déterminent le niveau. Il s'agit du nombre moyen d'élèves par classe, du temps d'enseignement moyen et du temps d'instruction moyen des élèves.

Aux États-Unis, le rapport élèves-enseignant était de 15,3 en 2009-2010. Dans 27 États américains[1], ce rapport était plus élevé qu'au Québec, alors qu'il était inférieur dans 24 États.

Les données disponibles pour cet indicateur dans les autres provinces font référence à un concept plus englobant du personnel enseignant. Il comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves, dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation. Pour éviter toute confusion dans les termes, nous parlerons ici du rapport élèves-éducateurs (au lieu du rapport élèves-enseignant). Le tableau 1.9b contient les données sur le rapport élèves-éducateur[2]. En 2009-2010, ce rapport était le même au Québec que dans les provinces de l'Atlantique (13,0), mais il était moins élevé qu'en Ontario (13,6) et que dans les provinces de l'Ouest (15,5). Le nombre moins élevé d'élèves par éducateur au Québec par rapport à l'Ontario s'explique en partie par le temps de présence en classe des enseignants, qui est inférieur au Québec.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il est indiqué qu'au cours des années 90, le rapport élèves-éducateur au Québec et dans le reste du Canada a eu tendance à augmenter, plus particulièrement en Ontario. Cette augmentation du rapport ontarien est le résultat des suppressions de postes découlant de la mise en application de la loi de 1993 sur le contrat social. L'un des objectifs de cette loi était de réduire le personnel enseignant des commissions scolaires. Au Québec, des compressions budgétaires sont survenues au cours des années 90, mais elles ont surtout porté sur les salaires. Il faut aussi indiquer que, lors des négociations des conventions collectives québécoises, les parties syndicales ont surtout privilégié la protection du niveau d'emploi et la tâche d'enseignement.

Cependant, depuis la fin des années 90, la tendance s'est inversée tant au Québec que dans le reste du Canada. Entre 1997-1998 et 2009-2010, le rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires du Québec est passé de 15,2 à 13,0. Cette diminution s'explique en bonne partie par diverses mesures prises ces dernières années par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour soutenir, encore plus, la réussite scolaire des élèves. Ainsi, le nombre d'élèves par groupe a été réduit au début du primaire et une réduction supplémentaire a été accordée pour les écoles des milieux défavorisés[3]. Le temps d'enseignement au primaire a aussi été augmenté de 90 minutes en 2006-2007 (de 23,5 à 25,0 heures par semaine), ce qui a nécessité l'embauche de spécialistes pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire, pour l'enseignement du programme d'éducation physique et à la santé ainsi que pour les disciplines artistiques. Enfin, à partir de l'année 2006-2007, on a procédé à l'ajout graduel de personnes-ressources pour le soutien des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec est passé de 16,5 en 1997-1998 à 14,3 en 2009-2010.

1. Incluant le district fédéral de Columbia.
2. Les données sur le rapport élèves-éducateur proviennent d'une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada auprès de toutes les provinces canadiennes et qui s'intitule *Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe à cette enquête.
3. Ainsi, en 2002-2003, le nombre moyen d'élèves par groupe est passé de 23 à 20 pour la première année du primaire. En 2003-2004, le nombre moyen d'élèves par groupe est passé de 25 à 22 pour la deuxième année du primaire. En 2009-2010, le nombre moyen d'élèves par groupe est passé de 25 à 24 pour la troisième année du primaire. Pour les classes des milieux défavorisés, le nombre moyen d'élèves par groupe a été abaissé à 18 pour tout le premier cycle du primaire. Cette dernière mesure sera étendue aux autres années du primaire dans les années à venir.

Tableau 1.9a
Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires, Québec et États-Unis

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2009-2010
Québec	16,5	16,0	15,7	14,9	14,5	14,3
États-Unis	16,3	15,7	15,4	15,2	15,0	15,3

Tableau 1.9b
Rapport élèves-éducateur[1] dans les commissions scolaires, Québec et régions du Canada

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007[2]	2008-2009[2]	2009-2010
Québec	**15,2**	**14,6**	**14,2**	**13,5**	**13,0**	**13,0**
Canada sans le Québec	**nd**	**16,3**	**15,8**	**15,0**	**14,4**	**14,2**
Provinces de l'Atlantique	16,5	15,8	15,2	14,3	13,3	13,0
Ontario	nd	16,0	15,6	14,5	13,8	13,6
Provinces de l'Ouest	17,6	17,0	16,1	16,1	15,8	15,5
Canada	**nd**	**15,9**	**15,4**	**14,7**	**14,1**	**14,0**

nd : Non disponible.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent entre autres de divers systèmes d'information du MELS, de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education). Voir aussi la note 2 au bas du texte.

1. Voir la définition dans le texte.
2. Données révisées.

Graphique 1.9
Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires, Québec et régions du Canada

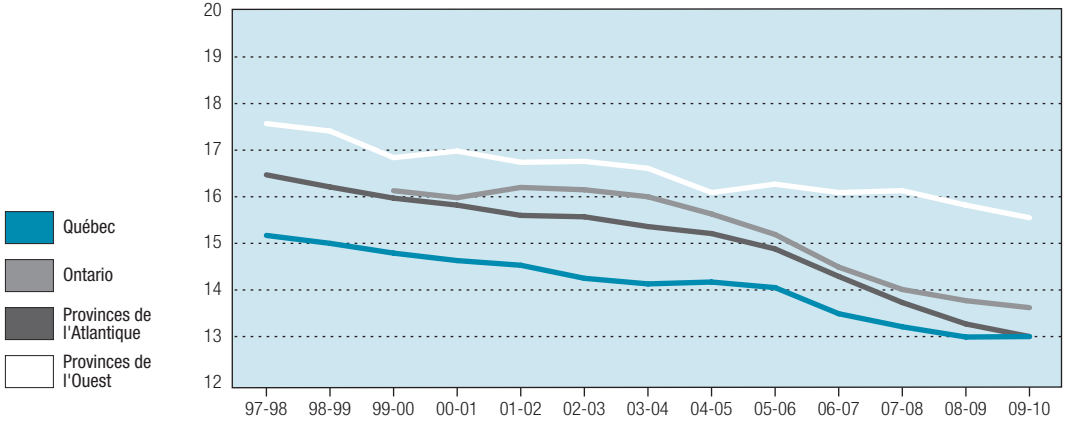

1.10 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires

Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est établie en fonction de leur scolarité et de leur expérience. L'échelle salariale comporte 17 échelons et un nouvel enseignant titulaire d'un baccalauréat fait son entrée au troisième échelon. Le salaire de départ était de 39 238 $ en 2009-2010[1]; le salaire maximum de l'échelle était de 70 458 $, alors que le salaire moyen était de 59 181 $[2].

Aux États-Unis, le salaire moyen du personnel enseignant était de 67 527 $[3]. Par rapport à l'ensemble des États américains en 2009-2010, on dénombrait 30 États[4] dont le personnel enseignant recevait un salaire moyen plus élevé qu'au Québec et 21 autres où la rémunération était moins élevée[5].

Les données disponibles sur le salaire moyen versé par les autres provinces portent sur un concept plus englobant du personnel enseignant. Il comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves, dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation[6]. Pour éviter toute confusion dans les termes, nous parlerons ici d'éducateurs. Le tableau 1.10b expose les données sur le salaire moyen des éducateurs. En 2009-2010, le salaire moyen était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada.

Au cours de la majeure partie des années 90, le salaire moyen des éducateurs a augmenté moins rapidement au Québec que dans le reste du Canada. Au Québec, dans un contexte de lutte au déficit budgétaire, les ententes entre le gouvernement et les syndicats ont fait en sorte que le salaire moyen des enseignants a moins augmenté. On doit également mentionner le vaste programme de départs volontaires qui a favorisé un rajeunissement du personnel enseignant en 1997. L'arrivée de personnes moins expérimentées a eu pour effet d'abaisser le salaire moyen[7].

Entre 2000-2001 et 2009-2010, l'augmentation du salaire moyen des éducateurs (24,6 %) a été moins élevée au Québec que dans le reste du Canada (34,9 %). En 2009-2010, ce salaire moyen était inférieur au Québec (61 630 $) à celui versé dans le reste du Canada (77 316 $), soit un écart de 20 %. Il faut cependant indiquer que la richesse relative, mesurée par le PIB par habitant, et le coût de la vie sont également moins élevés au Québec que dans le reste du Canada.

Par ailleurs, il existe d'autres indicateurs qui permettent de situer la rémunération du personnel enseignant des commissions scolaires du Québec. Il s'agit du traitement de départ, du traitement après 15 ans d'ancienneté et du traitement maximal. Lorsque l'on considère le traitement après 15 ans d'ancienneté ainsi que le traitement maximal, le Québec se situe très près de la moyenne des autres provinces et bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE[8]. Il est à souligner également qu'au Québec le sommet de l'échelle salariale est atteint après 15 années d'expérience reconnue pour le traitement, alors que dans les pays de l'OCDE, le traitement maximal est atteint en moyenne après 24 années[9].

Le salaire moyen des enseignants est moins élevé au Québec que dans les régions avoisinantes, mais le coût de la vie y est également plus bas.

1. Les données sur le salaire de départ et le salaire maximum des enseignants en 2009-2010 sont des moyennes pondérées, calculées à partir des échelles de salaires des enseignants au 1er avril 2009 et au 1er avril 2010.
2. Il s'agit du salaire moyen pour toutes les catégories d'enseignants (temps plein, temps partiel, à la leçon, suppléants occasionnels, etc.). Les données de base pour le calcul du salaire moyen proviennent du *Système d'information sur le personnel des commissions scolaires* (PERCOS). Le salaire moyen des enseignants réguliers à temps plein était de 64 411 $ en 2009-2010.
3. Le salaire moyen du personnel enseignant américain a été établi à partir de données de la National Education Association. Ces données ont été, par la suite, exprimées en dollars canadiens au moyen des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) produits par l'OCDE (voir la note 2 de la fiche 1.8). Il est à noter qu'en raison du fait que le coût de la vie est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, la conversion des salaires des enseignants américains en dollars canadiens par cet indice (PPA) fait en sorte que les écarts de salaires des enseignants américains et québécois sont surestimés.
4. Incluant le district fédéral de Columbia.
5. Voir la note 3.
6. Les données sur le salaire moyen des éducateurs proviennent de l'enquête annuelle réalisée par Statistique Canada dans toutes les provinces canadiennes et intitulée : *Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire* (EEPS). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe à cette enquête.
7. Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est déterminée par les conventions collectives.
8. Voir la publication suivante : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, cat. 81-604, septembre 2011.
9. Dans les autres provinces, le sommet des échelles salariales est atteint plus rapidement qu'au Québec (entre 9 et 11 années). En Ontario, cela prend 10 ans. La source de ces données est fournie dans la note 8.

Tableau 1.10a

Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires, Québec et États-Unis (en dollars courants[1])

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2009-2010
Québec	41 595	46 992	51 317	53 886	57 878	59 181
États-Unis[2]	47 614	53 355	58 445	61 773	65 582	67 527

Tableau 1.10b

Salaire moyen des éducateurs[3] des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1997-1998[2]	2000-2001[2]	2004-2005	2006-2007[2]	2008-2009[2]	2009-2010
Québec	**43 446**	**49 479**	**53 621**	**56 051**	**60 273**	**61 630**
Canada sans le Québec	**nd**	**57 323**	**66 962**	**70 088**	**74 963**	**77 316**
Provinces de l'Atlantique	47 986	50 556	60 777	60 268	65 901	67 919
Ontario	nd	59 599	69 101	71 350	75 294	77 886
Provinces de l'Ouest	53 531	56 150	65 195	70 475	76 546	78 585
Canada	**nd**	**55 469**	**63 830**	**66 817**	**71 603**	**73 776**

nd : Non disponible.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent, entre autres, de divers systèmes d'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education). Voir aussi la note 6 au bas du texte.

1. Voir la note 3 au bas du texte.
2. Données révisées.
3. Voir la définition dans le texte.

Graphique 1.10

Salaire moyen des éducateurs des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

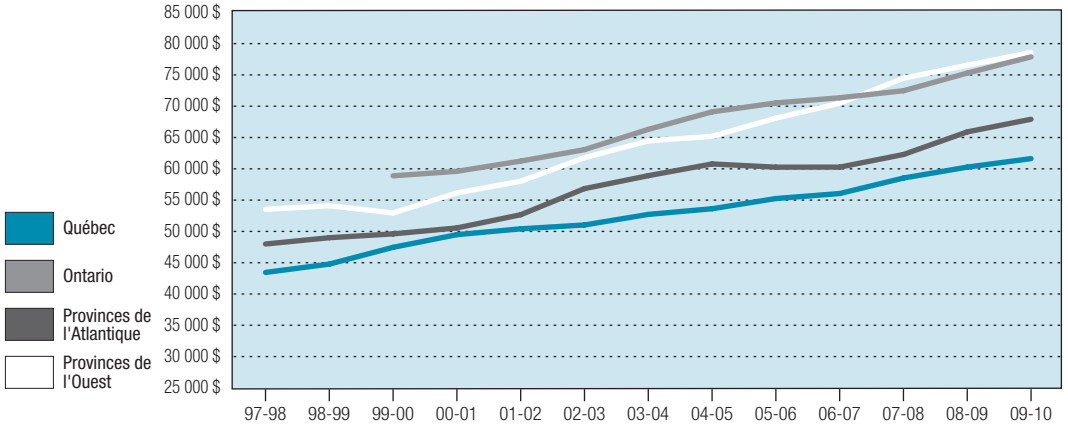

1.11 La dépense de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps

En 2009-2010, la dépense de fonctionnement des cégeps pour l'enseignement ordinaire est près de 1,6 milliard de dollars. Cette dépense a augmenté de 22 % depuis l'année 2005-2006. Cette hausse s'explique par une augmentation de l'effectif étudiant, mais aussi par une augmentation des ressources consacrées aux cégeps.

Il est indiqué, dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, qu'au cours des années 80 et 90, un ralentissement de l'accroissement de la dépense de fonctionnement des cégeps est survenu par rapport à ce qui avait été observé au cours des années 70. Cette réduction de la dépense s'explique par un ralentissement du taux d'inflation, mais aussi par les compressions budgétaires et par l'application de mesures d'économie dans les cégeps.

Entre 1998-1999 et 2003-2004, une augmentation de 32 % de la dépense par étudiant en dollars courants et de 19 % en dollars constants[1] a été observée. Ces augmentations s'expliquent surtout par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions collectives pour tout le personnel des cégeps et par les mesures de soutien aux établissements, par exemple, le soutien au développement des nouvelles technologies de l'information, le soutien accordé aux carrières scientifiques et le soutien à la réussite.

Entre 2003-2004 et 2009-2010, on remarque une légère baisse suivie d'une remontée de la dépense par étudiant en dollars constants. La diminution est en partie associée à un gel des salaires du personnel des cégeps en 2004 et en 2005[2]. La remontée est attribuable aux diverses mesures gouvernementales de réinvestissement en enseignement supérieur. Ainsi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a augmenté les ressources annuelles consacrées aux cégeps pour favoriser la persévérance dans les études et la réussite des étudiants.

La dépense par étudiant dans les cégeps, en dollars courants, était de 9 877 $ en 2009-2010. Il s'agit ici d'une moyenne pour tous les types de formation à l'enseignement ordinaire. Il est cependant possible d'estimer la dépense relative à la formation préuniversitaire (7 854 $) et à la formation technique (11 782 $). Le coût plus élevé estimé pour la formation technique (50 % de plus) est surtout dû aux dépenses plus importantes pour le personnel, mais aussi à l'utilisation d'équipement plus coûteux. Les dépenses plus substantielles au regard du personnel s'expliquent surtout par le fait que le nombre moyen d'étudiants par enseignant est beaucoup moins élevé pour la formation technique que pour la formation générale.

En 2009-2010, la dépense de fonctionnement des cégeps, pour l'enseignement ordinaire, était assumée par le gouvernement du Québec dans une proportion de 94 %. Ce pourcentage de financement public est beaucoup plus élevé que celui des collèges communautaires des autres provinces en raison surtout de la gratuité scolaire dont bénéficient les étudiants québécois, alors que les étudiants des autres provinces inscrits dans un collège communautaire doivent habituellement payer des droits de scolarité[3]. Ainsi, en Ontario, les droits de scolarité annuels dépassaient les 2 000 $ pour les programmes ordinaires.

La dépense de fonctionnement des cégeps a augmenté de 22 % entre 2005-2006 et 2009-2010.

1. Pour exprimer la dépense de fonctionnement en dollars constants, l'indice des prix à la consommation (IPC) a été utilisé.
2. En décembre 2005, le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Un gel des salaires est survenu pour 2004 et 2005 et la loi prévoit une augmentation des salaires de 2 % au 1er avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009.
3. Les étudiants québécois n'ont pas à payer de droits de scolarité pour fréquenter un cégep à l'enseignement ordinaire. Ils doivent cependant débourser un certain montant pour les frais obligatoires, les manuels scolaires et les fournitures scolaires.

Tableau 1.11
Dépense de fonctionnement[1] pour l'enseignement ordinaire des cégeps

	1998-1999	2000-2001	2003-2004	2005-2006	2008-2009[2]	2009-2010
Dépense totale en dollars courants (en millions de dollars)	1 035,7	1 134,6	1 258,8	1 284,6	1 511,6	1 573,2
Dépense par étudiant en dollars courants	6 688	7 633	8 818	9 085	9 772	9 877
Dépense par étudiant en dollars constants de 2009-2010[3]	8 229	9 035	9 755	9 637	9 833	9 877

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du MELS et de Statistique Canada (pour les indices de prix à la consommation qui servent à exprimer la dépense par étudiant en dollars constants).

1. La dépense de fonctionnement exclut le service de la dette, à court et à long terme, et les immobilisations financées à même les revenus courants.
2. Données révisées.
3. Voir la note 1 au bas du texte.

Graphique 1.11
Dépense de fonctionnement par élève des cégeps en dollars courants et en dollars constants de 2009-2010

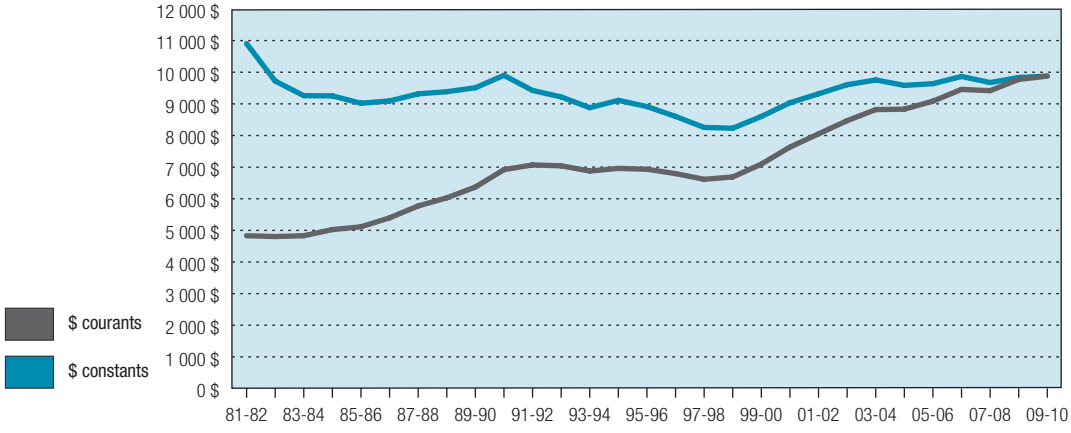

1.12 Le rapport étudiants-enseignant, le salaire moyen et le coût des enseignants par étudiant dans les cégeps

Dans la fiche 1.11 se trouve une analyse de l'évolution de la dépense de fonctionnement des cégeps alors que la présente fiche tient lieu de complément. Le coût des salaires du personnel enseignant représentait plus de la moitié du total de la dépense de fonctionnement des cégeps en 2009-2010, et leur ajustement a été déterminant dans l'évolution de la dépense de fonctionnement[1]. Deux facteurs influent sur le niveau du coût des enseignants par étudiant[2] : le rapport étudiants-enseignant et le salaire moyen du personnel enseignant dans les cégeps.

Le rapport étudiants-enseignant est obtenu en divisant le nombre d'étudiants par le nombre d'enseignants des cégeps[3]. Le résultat ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'étudiants dans les classes. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, on doit considérer le rapport étudiants-enseignant comme un indicateur composite qui résulte de l'action des trois variables qui en déterminent le niveau : le nombre moyen d'étudiants par classe, le temps d'enseignement moyen et le temps d'instruction moyen des étudiants.

Les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* indiquent qu'au cours des années 80 et 90 le coût des enseignants par étudiant en dollars constants était plutôt à la baisse. Cette situation était surtout attribuable au fait que le salaire moyen des enseignants a augmenté moins rapidement que le taux d'inflation, dans un contexte de restrictions budgétaires. Ainsi, des mesures d'économie avaient été prises en raison de la lutte au déficit budgétaire engagée par le gouvernement du Québec au cours des années 90.

Cependant, entre 1998 et 2003, on a observé une augmentation de 15 % du coût des enseignants par étudiant en dollars constants[4]. Cet accroissement s'explique surtout par l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives pour tout le personnel des cégeps et par la diminution moyenne du rapport étudiants-enseignant, qui est passé de 13,8 en 1998-1999 à 12,3 en 2003-2004. Toutefois, on remarque une faible baisse du coût des enseignants par étudiant en dollars constants au cours des années suivantes. La sous-indexation des salaires au cours de cette période[5] est en bonne partie responsable de cette baisse.

En 2009-2010, le rapport étudiants-enseignant dans les cégeps était de 12,7, alors que le salaire moyen des enseignants se situait à 64 343 $. L'échelle salariale des enseignants des cégeps est constituée de 20 échelons et inclut différents seuils d'entrée selon la scolarité reconnue aux fins de traitement. En 2009-2010, l'enseignant dont la scolarité était minimale (17 années) recevait un salaire de départ établi à 39 238 $, alors que le salaire maximum de l'échelle était de 70 458 $ en 2009-2010.

En 2009-2010, le rapport étudiants-enseignant dans les cégeps était de 12,7, alors que le salaire moyen des enseignants se situait à 64 343 $.

1. Le coût des salaires considéré dans la présente fiche ne comprend pas les avantages sociaux. S'ils étaient inclus, le coût salarial représenterait plus de 60 % du total de la dépense de fonctionnement des cégeps.
2. Le coût des enseignants par étudiant est obtenu en divisant la masse salariale du personnel enseignant par le nombre d'étudiants.
3. Les données sur l'effectif scolaire (inscriptions d'automne) sont extraites du système de gestion des données d'élèves au collégial du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Socrate), tandis que les données sur l'effectif enseignant proviennent des rapports financiers des cégeps et sont exprimées en équivalents temps plein.
4. L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour exprimer la dépense de fonctionnement en dollars constants
5. Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142 qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Un gel des salaires est survenu pour 2004 et 2005 et la loi prévoit une augmentation des salaires de 2 % au 1er avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009.

Tableau 1.12

Rapport étudiants-enseignant[1], salaire moyen du personnel enseignant et coût des enseignants par étudiant dans les cégeps

	1998-1999	2000-2001	2003-2004	2005-2006	2008-2009[2]	2009-2010
Rapport étudiants-enseignant	13,8	12,8	12,3	12,5	12,6	12,7
Salaire moyen en dollars courants	50 399	53 216	57 489	59 825	63 609	64 343
Coût des enseignants par étudiant						
En dollars courants	3 659	4 154	4 684	4 790	5 042	5 051
En dollars constants de 2009-2010[3]	4 502	4 918	5 182	5 081	5 073	5 051

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du MELS et de Statistique Canada.

1. Voir la note 3 au bas du texte.
2. Données révisées.
3. Voir la note 4 au bas du texte.

Graphique 1.12

Coût par élève des enseignants des cégeps en dollars courants et en dollars constants de 2009-2010

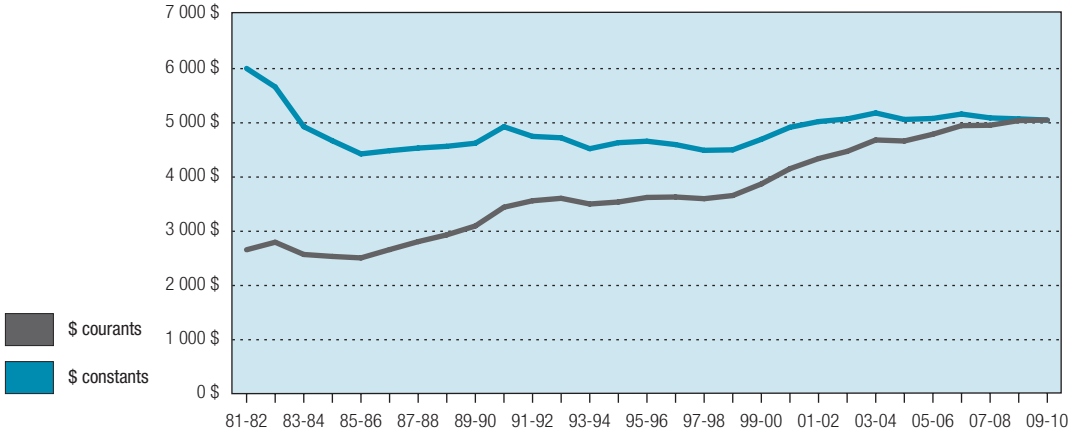

1.13 La dépense globale des universités par rapport au PIB

En 2009-2010, la dépense globale des universités par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 1,97 % au Québec[1], en comparaison avec 2,30 % dans les provinces de l'Atlantique, 1,84 % en Ontario et 1,67 % dans les provinces de l'Ouest[2].

Entre 1997 et 2004, la part du PIB consacrée à l'enseignement universitaire a augmenté tant au Québec que dans le reste du Canada et elle a fluctué au cours des années suivantes. En 2009-2010, l'effort financier est demeuré plus important au Québec que dans le reste du Canada. Afin d'expliquer cet écart, il est possible d'utiliser un modèle d'analyse comportant quatre grands facteurs : la dépense par étudiant, la richesse collective (définie par le PIB par habitant), le taux de participation (défini par la proportion que représente l'effectif étudiant dans la population de 18 à 24 ans) ainsi que le facteur démographique (défini par la proportion que représentent les jeunes de 18 à 24 ans dans la population totale)[3].

Trois des facteurs mentionnés précédemment ont contribué à l'effort financier plus important au Québec : la dépense globale par étudiant, un peu plus élevée au Québec que dans le reste du Canada, le taux de participation légèrement plus élevée au Québec ainsi que la richesse collective qui est moindre au Québec par rapport aux autres provinces. Le facteur démographique (relativement moins de jeunes au Québec) a eu un effet contraire.

La dépense globale par étudiant dans les universités du Québec (29 414 $) était de 1 % plus élevée que celle des universités du reste du Canada (29 128 $), en 2009-2010[4]. Il existe cependant des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement qui ont une influence sur le niveau relatif de la dépense par étudiant. Un autre problème qui se pose est celui des différences dans le coût de la vie (8 % moins élevé au Québec que dans le reste du Canada en 2009). La prise en compte de ces deux facteurs aurait pour effet d'augmenter l'écart entre la dépense par étudiant au Québec et dans la moyenne du reste du Canada[5].

Par ailleurs, le taux de participation était légèrement plus élevé au Québec (29,4 %) que dans le reste du Canada (29,3 %). Cependant, le principal facteur de l'effort financier plus important du Québec pour ses universités est le fait que le PIB par habitant du Québec (38 950 $) était moins élevé de 18 % par rapport à la moyenne enregistrée dans les autres provinces canadiennes (47 241 $).

Si l'on compare la part du PIB allouée à l'enseignement universitaire au Québec et celle des pays de l'OCDE en 2007, il ressort que le Québec se situait parmi les États dont l'effort financier était le plus important[6]. En fait, seuls quelques pays allouaient une plus grande part de leur PIB à l'enseignement universitaire. L'effort financier plus élevé au Québec s'explique surtout par la dépense par étudiant, plus élevée que dans la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, on estime que le taux de scolarisation des jeunes adultes québécois était supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. Ce facteur a aussi contribué à accroître l'effort financier à l'enseignement universitaire.

L'effort collectif pour l'enseignement universitaire est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada et que dans la plupart des pays de l'OCDE.

1. En 2009-2010, la dépense globale des universités était de 6,0 milliards de dollars, alors que le PIB s'élevait à 304,9 milliards.
2. Les données sur les universités présentées ici n'ont pas été ajustées pour tenir compte des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement.
3. Voir la publication suivante : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation*, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport , nº 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation.
4. Voir la fiche 1.14.
5. Voir la fiche 1.14. Voir aussi la publication mentionnée dans la note 3.
6. Pour disposer de plus d'information sur la comparaison entre les provinces et les pays de l'OCDE pour cet indicateur, voir les publications suivantes :
   - Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC), *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, 2011, cat. 81-604, chapitre B;
   - OCDE, *Regards sur l'éducation* 2011 : *Les indicateurs de l'OCDE*, 2011, chapitre B.

   Le concept de dépense globale retenu dans ces publications n'est pas tout à fait le même que celui qui a été retenu dans la présente fiche.

Tableau 1.13

Dépense globale des universités[1] par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2008-2009[2]	2009-2010
Québec	**1,42**	**1,50**	**1,82**	**1,92**	**1,92**	**1,97**
Canada sans le Québec	**1,14**	**1,24**	**1,43**	**1,52**	**1,58**	**1,79**
Provinces de l'Atlantique	1,87	1,93	2,05	2,08	2,03	2,30
Ontario	1,07	1,19	1,36	1,52	1,76	1,84
Provinces de l'Ouest	1,12	1,20	1,43	1,44	1,36	1,67
Canada	**1,20**	**1,29**	**1,51**	**1,60**	**1,65**	**1,82**

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU. Les données pour le Québec, en 2009-2010, ont été estimées par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle du MELS.

1. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds « Objectif spécifique et fiducie », le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisations. Les entreprises auxiliaires sont exclues. Voir aussi la note 2 du texte.
2. Données révisées.

Graphique 1.13

Dépense globale des universités par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

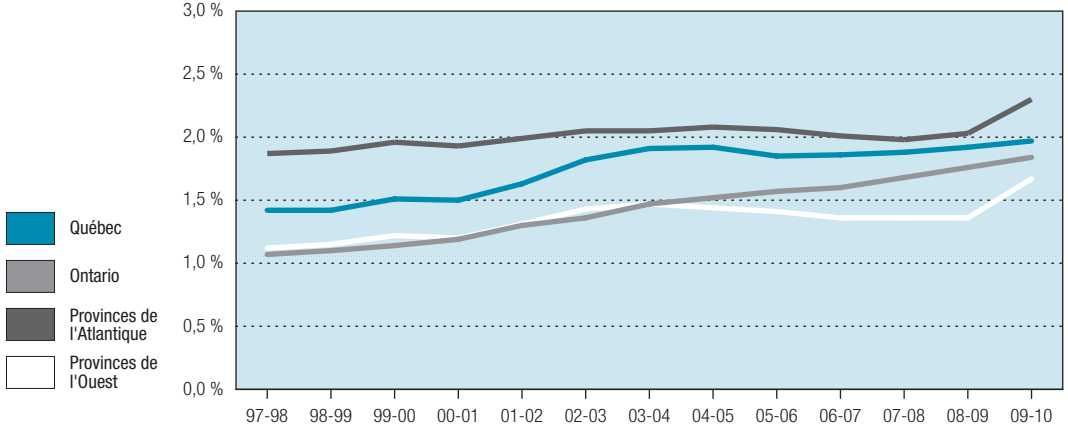

1.14 La dépense globale par étudiant des universités

En 2009-2010, la dépense globale par étudiant des universités du Québec était de 29 414 $. Par comparaison, dans les universités des provinces de l'Atlantique, elle était de 27 701 $, en Ontario de 25 750 $ et dans les provinces de l'Ouest, de 34 976 $.

La comptabilisation des dépenses entre les fonds se fait différemment dans les universités du Québec et dans celles du reste du Canada[1]. Pour les comparaisons interprovinciales, il est donc nécessaire d'utiliser un concept de dépense globale. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds Objectifs spécifiques et fiducie, le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisations. Cependant, les entreprises auxiliaires sont exclues. Cette comparaison doit toutefois être nuancée par deux facteurs importants. Le premier a trait aux différences structurelles entre les systèmes d'enseignement et le second, aux écarts relatifs au coût de la vie.

La différence entre les dépenses globales par étudiant s'explique en partie par les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement, dont celles liées à la composition de l'effectif étudiant par cycle et par domaine d'études. Ainsi, le fait que les universités du Québec aient une proportion plus élevée d'étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires plus coûteux et aux cycles d'études universitaires supérieurs explique en partie leur dépense par étudiant plus élevée qu'en Ontario.

Il existe une méthodologie qui permet de tenir compte, en partie, de ces différences structurelles. L'idée de base de cette méthodologie est de prendre en considération la lourdeur des effectifs. À cette fin, une grille de pondération permettant d'estimer un effectif étudiant pondéré pour chacune des provinces a été produite. Selon cette méthode, les différences structurelles ont un impact à la hausse d'environ 5 % sur la dépense par étudiant au Québec.

Par ailleurs, le coût de la vie est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, cette différence étant de 8 % en 2009. Il est important d'en tenir compte dans les comparaisons relatives aux données financières, car pour une même quantité de dollars, le pouvoir d'achat n'est pas le même d'une province à l'autre. Ce facteur (coût de la vie moins élevé au Québec) a un effet à la baisse de 8 % sur la dépense par étudiant au Québec.

Les deux facteurs dont il a été question (différences structurelles et coût de la vie) ont donc un impact inverse sur la dépense par étudiant au Québec, et ils se compensent en partie[2]. Lorsque l'on considère la comparaison de la dépense par étudiant au Québec (29 414 $) et dans le reste du Canada (29 128 $), en 2009-2010, la prise en compte de ces deux facteurs aurait pour effet d'agrandir quelque peu cet écart.

Par ailleurs, les données en dollars courants montrent qu'en 2009-2010 la dépense globale par étudiant des universités au Québec (29 414 $) était nettement plus élevée qu'en Ontario (25 750 $). L'écart s'explique surtout par une dépense par étudiant plus élevée au Québec pour le personnel enseignant, l'administration, les activités relatives à l'informatique et aux communications, la recherche et les frais financiers. À l'inverse, on observe une dépense globale par étudiant moins élevée au Québec qu'en Ontario pour les services aux étudiants (dont les bourses d'études[3]), les relations extérieures et les bibliothèques.

> En 2009-2010, la dépense globale par étudiant des universités du Québec était plus élevée que dans les provinces de l'Atlantique et qu'en Ontario, mais moins élevée que dans les provinces de l'Ouest.

1. Pour illustrer le problème de comptabilisation des dépenses (et des revenus) entre les fonds, on peut donner les deux exemples suivants. Dans les universités du Québec, certaines dépenses relatives à l'achat de mobilier et d'équipement sont comptabilisées dans le fonds d'immobilisation, alors que dans les universités du reste du Canada ces mêmes dépenses sont comptabilisées dans le fonds de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses des universités du Québec pour l'enseignement et la recherche dans les hôpitaux universitaires sont comptabilisées dans le fonds de la recherche subventionnée, alors que pour certaines universités hors Québec, ces mêmes dépenses sont comptabilisées dans le fonds de fonctionnement.
2. Voir la publication suivante : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nº 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation.
3. La dépense par étudiant en bourses est plus élevée dans les universités de l'Ontario en raison du fait que les droits de scolarité y sont plus élevés qu'au Québec, mais aussi qu'une partie des montants perçus par les universités ontariennes est retournée aux étudiantes et aux étudiants sous forme de bourses.

Tableau 1.14
Dépense globale par étudiant des universités[1], Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2008-2009	2009-2010[p]
Québec	**16 771**	**20 248**	**24 273**	**26 136**	**29 242**	**29 414**
Canada sans le Québec	**16 636**	**20 705**	**23 015**	**24 201**	**28 735**	**29 128**
Provinces de l'Atlantique	14 136	17 015	18 697	20 406	26 831	27 701
Ontario	15 921	20 354	22 454	22 397	26 383	25 750
Provinces de l'Ouest	18 655	22 626	25 419	28 497	32 976	34 976
Canada	**16 670**	**20 593**	**23 320**	**24 647**	**28 846**	**29 190**

p : Données provisoires.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU. Les données pour le Québec, en 2009-2010, ont été estimées par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle du MELS.

1. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds Objectif spécifique et fiducie, le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisations. Les entreprises auxiliaires sont exclues. Par ailleurs, pour le calcul de la dépense par étudiant, une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces a été retenue. Elle est basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein en étant divisés par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.

Graphique 1.14
Dépense globale par étudiant des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

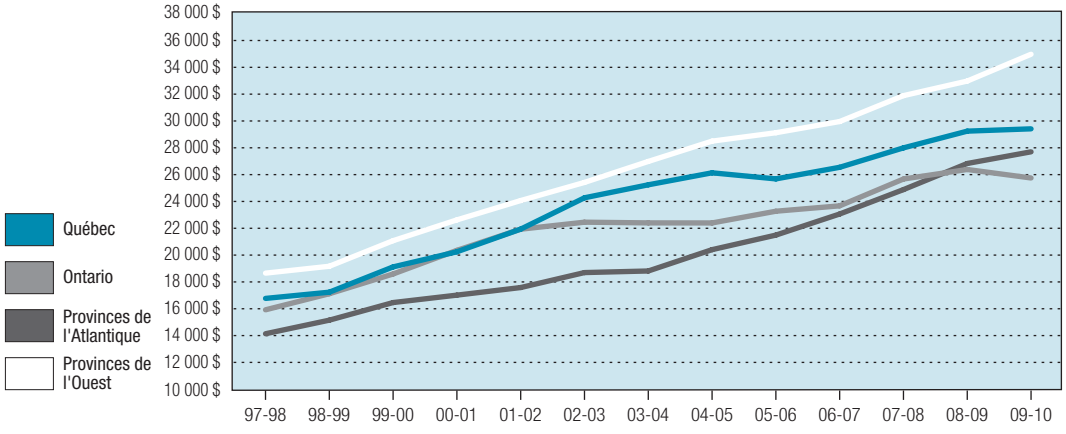

1.15 Le coût salarial des enseignants des universités

La dépense salariale, incluant les avantages sociaux, pour toutes les catégories de personnel des universités, représente plus de la moitié de la dépense globale des universités au Québec comme dans le reste du Canada. La masse salariale du personnel enseignant constitue le principal élément de la dépense salariale. Lorsqu'on divise la masse salariale du personnel enseignant par le nombre d'étudiants exprimé en équivalents temps plein, on obtient le coût des enseignants par étudiant[1]. Ce coût était assez semblable au Québec (7 759 $) que dans les provinces de l'Atlantique (7 861 $), mais il était plus élevé qu'en Ontario (7 361 $). Il était cependant inférieur à celui dans les provinces de l'Ouest (9 759 $) en 2009-2010. En raison de ce coût élevé dans l'Ouest, le coût des enseignants par étudiant au Québec se situe en dessous de la moyenne du reste du Canada (8 238 $). Cependant, si l'on tient compte du coût de la vie qui est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, on obtient un coût des enseignants par étudiant (réel) qui est au Québec un peu plus élevé que la moyenne du reste du Canada.

La masse salariale considérée dans le calcul de la dépense par étudiant pour le personnel enseignant inclut la rémunération des doyens, des directeurs de département, des professeurs-chercheurs et des chargés de cours ainsi que les montants versés pour tous les autres employés engagés pour l'enseignement, selon le concept retenu par Statistique Canada[2]. Parmi les facteurs qui expliquent les différences observées dans la dépense par étudiant pour le personnel enseignant, deux sont particulièrement importants : le nombre moyen d'étudiants par enseignant et le salaire moyen des enseignants. Le tableau 1.15 présente les données sur le salaire moyen des professeurs à temps plein[3].

En 2009-2010, le salaire moyen des professeurs du Québec (105 704 $) était de 5 % supérieur à celui de leurs homologues des provinces de l'Atlantique (100 886 $), mais il était de 11 % moins élevé qu'en Ontario (118 557 $) et de 7 % moins élevé que dans les provinces de l'Ouest (113 727 $). Il est cependant important d'indiquer qu'au Québec, le coût de la vie est moins élevé que dans la moyenne du reste du Canada (écart de 8 % en 2009). Lorsqu'on tient compte du coût de la vie, on arrive à la conclusion que les professeurs à temps plein des universités du Québec avaient en réalité le même pouvoir d'achat (même salaire réel) en 2009-2010 que celui des professeurs des autres provinces.

Il convient aussi de remarquer que, malgré un salaire moyen des professeurs moins élevé au Québec qu'en Ontario (écart de 11 % en 2009-2010), le coût des enseignants par étudiant demeure plus élevé au Québec (écart de 5 % en 2009-2010). Cela s'explique surtout par le fait que le nombre moyen d'étudiants par enseignant était moins élevé au Québec qu'en Ontario.

Ainsi, le nombre moyen d'étudiants par professeur à temps plein au Québec (21,5) était nettement moins élevé qu'en Ontario (26,2), en 2009-2010[4]. Les chargés de cours et les enseignants à temps partiel ne sont pas inclus dans ce calcul. Les chargés de cours assument une forte proportion du volume d'enseignement offert dans les universités, environ 40 % au Québec. Les données disponibles ne permettent pas un calcul précis des rapports étudiants-enseignant qui inclurait toutes les catégories d'enseignants.

Le nombre élevé de chargés de cours au Québec dépend en partie du grand nombre de dégrèvements d'enseignement accordés aux professeurs pour leur permettre de remplir d'autres tâches, par exemple, effectuer de la recherche, occuper des postes de direction des affaires académiques et remplir des tâches liées aux services internes à l'université. Il existe cependant peu de données récentes à ce sujet.

> Le salaire moyen des professeurs est moins élevé au Québec qu'en Ontario, mais le coût salarial des enseignants par étudiant y est plus élevé.

1. Aux fins du calcul du coût des enseignants par étudiant, une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces a été effectuée. Elle est basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein en étant divisés par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein. Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU. Les données pour le Québec, en 2009-2010, ont été estimées par la Direction des statistiques et de l'information décisionnelle du MELS.
2. Les avantages sociaux ne sont pas compris dans la masse salariale utilisée pour ce calcul.
3. Le salaire moyen comprend le traitement de base ainsi que les honoraires additionnels versés pour des fonctions administratives.
4. Voir la publication suivante (données pour 2008-2009) : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation*, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nº 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation.

Tableau 1.15

Salaire moyen des professeurs à temps plein des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2004-2005	2008-2009	2009-2010
Québec	**65 284**	**72 820**	**78 300**	**90 609**	**102 925**	**105 704**
Canada sans le Québec	**66 817**	**73 350**	**81 151**	**93 892**	**110 629**	**114 296**
Provinces de l'Atlantique	59 826	63 705	70 067	83 566	96 705	100 886
Ontario	68 763	75 173	83 234	94 676	113 656	118 557
Provinces de l'Ouest	67 267	75 183	83 263	97 097	111 846	113 727
Canada	**66 464**	**73 216**	**80 467**	**93 121**	**108 863**	**112 424**

Source : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada, *Enquête sur le personnel enseignant à plein temps travaillant dans les universités et collèges canadiens* (compilation spéciale).

Graphique 1.15

Salaire moyen des professeurs-chercheurs des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

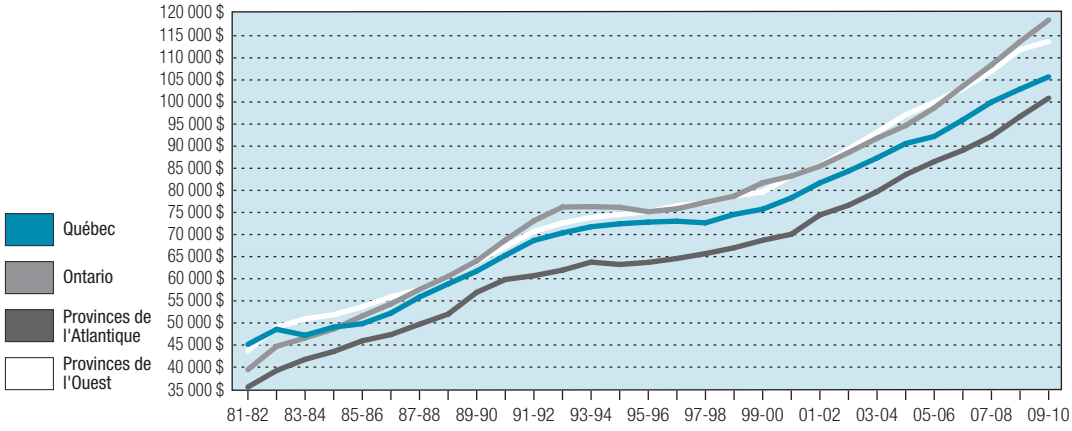

1.16 L'aide financière aux études et les droits de scolarité

Au Québec, l'aide financière est offerte aux étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire à temps plein ainsi qu'à ceux et celles inscrits à la formation professionnelle au secondaire. Elle prend la forme de prêts et de bourses. Le programme québécois d'aide financière aux études est à caractère supplétif : l'étudiant, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers à devoir payer pour ses études. L'aide gouvernementale vise à couvrir la différence entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiant et, éventuellement, celle de ses proches.

En 2010-2011, parmi les étudiants à temps plein, 24,1 % des élèves de la formation professionnelle du secondaire, 22,1 % des étudiants du collégial et 41,6 % des étudiants des universités recevaient une aide. Au total, on comptait 149 705 bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. De ce nombre, 52 581 ont obtenu un prêt seulement et 95 226, un prêt et une bourse, et pour les 1 898 autres, l'aide a été totalement attribuée en bourse. L'aide totale accordée sous forme de prêts représentait 505,6 millions de dollars et l'aide totale accordée sous forme de bourses, 427,9 millions de dollars.

En 2010-2011, à l'université, parmi les bénéficiaires de l'aide financière aux études, 32,6 % ont obtenu un prêt seulement dont le montant moyen était de 3 702 $, alors que 66,0 % ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse pour une aide totale moyenne de 8 512 $. Ceux qui ont reçu un prêt et une bourse ont obtenu, en moyenne, un peu plus de la moitié de cette aide sous forme de bourse.

Un examen de l'évolution de l'aide financière aux étudiants québécois de l'enseignement universitaire montre que la proportion de l'aide accordée sous forme de prêts et de bourses a fluctué entre 1990 et 2010 (tableau 1.16b). En 2010-2011, les prêts représentaient 52,1 % du total des montants alloués et les bourses, 47,9 %.

En 2010-2011, l'endettement moyen d'un étudiant québécois ayant pris à sa charge son prêt à la fin de ses études universitaires de premier cycle était de 12 839 $. L'endettement moyen pour chacun des deux autres cycles atteignait 16 275 $ pour le deuxième cycle et 23 445 $ pour le troisième cycle.

Pour l'étudiant ayant contracté un prêt au collégial et au premier cycle universitaire, le prêt moyen cumulé atteignait 16 188 $ en 2010-2011. Pour le bénéficiaire d'un prêt du collégial jusqu'au deuxième cycle universitaire, il était de 24 056 $. Enfin, pour celui ayant reçu un prêt du collégial jusqu'au troisième cycle universitaire, le prêt moyen cumulé totalisait 34 410 $.

Il est à signaler que les dettes d'études sont beaucoup moins importantes au Québec qu'ailleurs au Canada. Cela s'explique principalement par trois facteurs. Premièrement, les droits de scolarité payés par les étudiants québécois sont les plus bas au Canada. Deuxièmement, le Programme de prêts et bourses est plus avantageux au Québec que dans le reste du Canada et permet, en moyenne, davantage d'aide financière sous forme de bourses que les autres provinces. Troisièmement, l'existence des cégeps diminue la durée de plusieurs programmes d'études universitaires. Comme les cégeps n'exigent aucun droit de scolarité, la réduction de la durée des études universitaires est donc susceptible de diminuer l'endettement étudiant attribuable aux droits de scolarité universitaires.

Dans les universités du Québec, les droits de scolarité sont établis en fonction du statut de l'étudiant. Les étudiants canadiens non résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer, en plus du montant de base qui s'applique aux étudiants qui résident au Québec, des montants forfaitaires déterminés par les règles budgétaires des universités. Ainsi, en 2011-2012, les droits de scolarité des étudiants qui résident au Québec sont de 2 168 $, ceux des étudiants canadiens non résidents du Québec sont de 5 858 $ et ceux des étudiants étrangers sont nettement plus élevés et varient selon le cycle et le domaine d'études[1].

Le tableau 1.16a présente les données sur la moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, selon les régions du Canada. Au Québec, en 2011-2012, ces droits (2 519 $) représentent 42 % de ceux des étudiants du reste du Canada (5 994 $). Cette situation s'explique par les longues périodes de gel des droits de scolarité dans les universités du Québec, soit de 1969 à 1989 et de 1995 à 2006[2]. En 2007, le gouvernement du Québec a annoncé le dégel des droits de scolarité pour les étudiants qui résident au Québec. Ces droits de scolarité sont passés de 1 668 $ en 2006-2007 à 2 168 $ en 2011-2012.

En 2011-2012, la moyenne des droits de scolarité est de 2 519 $ au Québec et de 5 994 $ dans le reste du Canada.

1. Outre les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, les établissements d'enseignement universitaire peuvent exiger de ceux-ci des frais spéciaux en vertu des règlements adoptés à cette fin. Par ailleurs, diverses catégories de personnes peuvent être exemptées du montant forfaitaire normalement exigé des étudiants étrangers. Voir le document suivant produit par la Direction des affaires internationales et canadiennes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*, mai 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1039.
2. Voir la note 1 au bas des tableaux.

Tableau 1.16a

Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1989-1990	1991-1992	1996-1997	2006-2007	2010-2011[p]	2011-2012[p]
Québec[1]	**519**	**1 311**	**1 705**	**1 932**	**2 411**	**2 519**
Canada sans le Québec	**1 537**	**1 842**	**2 939**	**4 565**	**5 748**	**5 994**
Provinces de l'Atlantique	1 728	2 075	3 148	5 537	5 002	5 180
Ontario	1 561	1 818	2 992	5 155	6 316	6 640
Provinces de l'Ouest	1 409	1 780	2 755	4 542	4 878	5 043
Canada	**1 271**	**1 706**	**2 648**	**4 400**	**5 146**	**5 366**

Tableau 1.16b

Proportion de l'aide financière aux étudiants québécois de l'enseignement universitaire sous forme de prêts et de bourses (en %)

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011[p]
Prêts	59,4	66,4	59,3	61,2	54,6	52,7	52,1
Bourses	40,6	33,6	40,7	38,8	45,4	47,3	47,9

p : Données provisoires.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et des systèmes d'information du MELS.

1. Au Québec, depuis l'automne 1997, les étudiants canadiens qui ne sont pas des résidents du Québec doivent payer un montant supplémentaire qui a été pris en considération dans le calcul de la moyenne des droits de scolarité (données de Statistique Canada). Cette situation explique l'augmentation des droits de scolarité observée ces dernières années, malgré le gel des droits pour les étudiants qui résidaient au Québec de1995-1996 à 2006-2007.

Graphique 1.16

Moyenne des droits de scolarité des étudiants inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

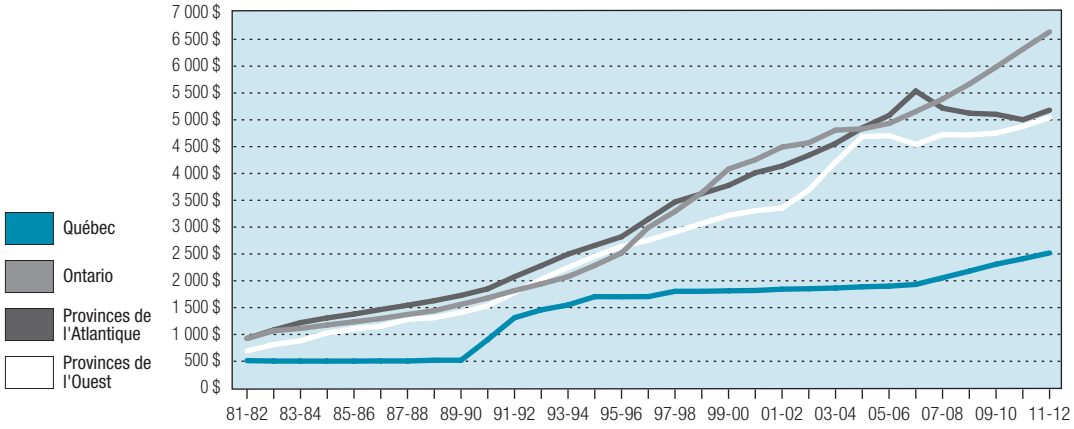

1.17 La recherche subventionnée et commanditée dans les universités

Le montant des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités s'est accru de 87 % entre 1999-2000 et 2008-2009, passant de 826,0 millions de dollars à 1,545 milliard de dollars. Si l'on divise ce dernier montant par le nombre de professeurs québécois, on obtient un montant moyen par professeur de 163 546 $.

Entre 1999 et 2004, les subventions et contrats de recherche ont augmenté de 67 %. Cette forte augmentation s'explique en bonne partie par les sommes importantes consacrées par les gouvernements du Québec et du Canada aux dossiers relatifs à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

De 2004 à 2008, les sommes consacrées à la recherche sont passées de 1,381 à 1,545 milliard de dollars, pour une augmentation de 12 %. La contribution du gouvernement fédéral a augmenté de 13 % au cours de cette période, alors que celle du gouvernement du Québec a diminué de 22 %. Les subventions et contrats non gouvernementaux ont augmenté de 5 %, alors que les autres sources ont plus que doublé.

En 2008-2009, le gouvernement fédéral contribuait pour environ la moitié du financement de la recherche subventionnée et commanditée dans les universités, alors que la contribution du gouvernement du Québec était de 16 %. Par ailleurs, les subventions et contrats non gouvernementaux (18 %) et les autres sources[1] (17 %) fournissaient le reste du financement.

En 2008-2009, le montant moyen des subventions et contrats de recherche par professeur au Québec (163 546 $) était plus élevé que le montant moyen calculé dans le reste du Canada (148 537 $). Cet écart était dû en bonne partie au fait que les professeurs du Québec obtenaient en moyenne davantage d'argent des fonds fédéraux (79 713 $) que leurs homologues des autres provinces (69 641 $)[2].

Étant donné que les fonds de recherche fédéraux accordent des subventions au mérite, il existe une autre façon de montrer la performance des chercheurs des universités québécoises dans l'obtention de fonds fédéraux de recherche. Il s'agit de comparer la part des subventions de recherche provenant des fonds fédéraux obtenues par les chercheurs des universités québécoises (25,4 % en 2008-2009) avec le poids de la population québécoise dans la population canadienne (23,3 % en 2008). Il apparaît que le Québec va chercher plus que sa part des subventions fédérales pour la recherche dans les universités.

Cependant, les universités québécoises sont moins présentes sur le plan de la commercialisation de la recherche que celles de l'Ontario ou des autres provinces. Ainsi, en 2008-2009, les universités et les centres de recherche québécois ont déposé 15 % des licences et des options nouvelles[3] attribuables à l'ensemble des universités et des centres de recherche canadiens. Par ailleurs, les entreprises dérivées créées à partir des inventions des universités québécoises ne représentaient que 16 % des entreprises de même nature créées dans l'ensemble du Canada, en 2008. Ce taux est significativement inférieur au poids démographique du Québec (23,3 %)[4].

Il est possible d'obtenir une ventilation de la recherche subventionnée et commanditée, selon le domaine de recherche, à partir du Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), pour l'année 2008-2009. Les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées recevaient au total 74,6 % des subventions et des contrats de recherche, soit respectivement 36,6 %, 22,5 % et 15,5 % (graphique 1.17). Les sciences humaines et sociales recevaient 14,4 % et les autres domaines 11,0 %.

En 2008-2009, le montant des subventions et contrats de recherche était de plus de 1,5 milliard de dollars, soit une moyenne de 163 546 $ par professeur.

1. Comprend, entre autres, les dons des entreprises privées et des organismes sans but lucratif.
2. Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2008-2009 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nº 40, mars 2011. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation.
3. Une licence est une entente avec un client en vue de l'utilisation de la propriété intellectuelle de l'établissement universitaire, moyennant le versement d'une redevance ou dans le respect d'autres modalités. Une option est le droit de négocier pour obtenir une licence.
4. Statistique Canada, *Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2008*, août 2010.

Tableau 1.17
Recherche subventionnée et commanditée[1] selon la source de financement et par professeur-chercheur

	1999-2000	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Subventions et contrats de recherche, selon la source (en millions de dollars)						
Gouvernement du Canada	350,1	577,0	663,9	687,4	787,3	753,1
Gouvernement du Québec	156,7	285,1	322,9	230,2	258,4	250,6
Subventions et contrats non gouvernementaux	122,8	299,6	267,2	320,1	263,5	280,6
Autres sources	196,4	117,1	126,9	139,1	193,1	260,7
Total	**826,0**	**1 278,8**	**1 380,9**	**1 376,8**	**1 502,3**	**1 545,0**
Nombre de professeurs-chercheurs[2]	**8 005**	**8 292**	**8 898**	**9 267**	**9 333**	**9 447**
Montant par professeur-chercheur (en dollars)	**103 196**	**154 216**	**155 195**	**148 574**	**160 971**	**163 546**

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada et de l'ACPAU.

1. Il est ici question de toute recherche pour laquelle un financement direct, par exemple, une subvention, un contrat ou une commandite est alloué par l'université elle-même ou par des organismes extérieurs. Il s'agit de travaux de recherche menés sous la responsabilité de professeurs-chercheurs d'université, pour lesquels des sommes d'argent sont versées dans des comptes particuliers administrés par le service des finances ou de la comptabilité de l'université, d'un hôpital ou d'un centre affilié à l'université.
2. Il s'agit ici de tous les professeurs de carrière qui occupent des postes permanents dans les universités québécoises, qu'ils soient engagés à temps plein dans les activités courantes d'enseignement, en congé sabbatique ou en congé de perfectionnement. Ils peuvent aussi assumer certaines tâches administratives. En effet, les directeurs de département, les doyens et les vice-doyens continuent fréquemment d'avoir des activités d'enseignement ou de recherche.

Graphique 1.17
La recherche commanditée et subventionnée, selon le domaine de recherche en 2008-2009 (en %)

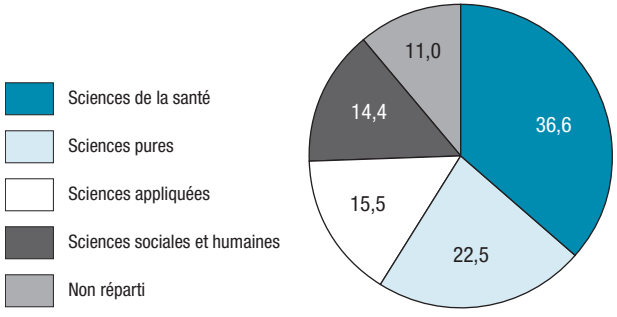

2.1 L'espérance de scolarisation

Le temps qu'un ou une enfant entrant au primaire en 2010-2011 peut s'attendre à passer dans le système scolaire est de 15,3 ans[1]. Depuis 1988-1989, cette valeur s'est accrue de 0,4 année pour les garçons contre 1,3 année pour les filles. Il n'y a pas eu de progrès apparent de la scolarisation depuis 1993-1994, alors que la durée espérée était de 15,7 ans. Il y a même eu un recul d'environ 0,8 année de la scolarisation des garçons depuis ce temps, puisqu'elle s'établit aujourd'hui à 14,6 ans.

La répartition par ordre d'enseignement permet de constater que tous les gains réalisés depuis 1987-1988 sont attribuables soit à l'enseignement aux adultes, soit à l'enseignement postsecondaire. La scolarité ajoutée provient, pour plus de la moitié, du collégial et de l'université. Au primaire et au secondaire, la scolarisation a augmenté de 0,30 année, résultant d'une hausse de 0,16 année chez les adultes et d'une baisse de 0,41 année chez les jeunes.

À l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, les durées de scolarisation correspondent presque à la durée théorique des études. L'accès à ces ordres d'enseignement est quasi universel et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. À l'enseignement collégial et à l'université, la durée moyenne de la scolarité est inférieure à la durée des programmes, ce qui s'explique surtout par le fait que tout le monde n'accède pas à ces ordres d'enseignement.

En outre, l'espérance de scolarisation ne coïncide pas nécessairement avec le nombre d'années d'études achevées et réussies puisque celle attribuable aux redoublements est incluse dans la durée moyenne. Le léger recul au primaire et au secondaire, depuis 1992-1993, peut d'ailleurs s'expliquer par la diminution de la fréquence des retards par rapport à l'âge attendu. À ces mêmes niveaux, les garçons fréquentent l'école un peu plus longtemps que les filles, précisément parce qu'ils ont plus de difficultés. Au collégial et à l'université, la plus grande accessibilité pour les femmes, associée à une plus forte persévérance scolaire, font en sorte que leur scolarisation moyenne est plus longue (moyenne de 4,7 ans contre 3,3 ans pour les hommes).

De l'école primaire à l'université, la scolarisation totale établie pour 2010-2011 correspond en moyenne à 15,3 années par Québécois ou Québécoise en âge de fréquenter un établissement scolaire.

1. Techniquement, l'espérance de scolarisation pour une année scolaire est égale à la somme des taux de scolarisation (ou de fréquentation) à temps plein (ou l'équivalent) par année d'âge. Un taux de scolarisation équivaut à un nombre moyen d'années de scolarité par personne. La somme des taux par âge indique la durée hypothétique des études d'un ou d'une enfant qui entrerait au primaire et qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée pendant une année aux différents âges.

Tableau 2.1
Espérance de scolarisation pour un ou une enfant qui entre à l'école primaire, selon le sexe et l'ordre d'enseignement (en années)

	1987-1988	1988-1989	1993-1994	1998-1999	2009-2010	2010-2011[e]
Tous les ordres d'enseignement						
Sexe masculin	nd	14,2	15,4	15,1	15,0	14,6
Sexe féminin	nd	14,8	16,0	15,9	16,3	16,1
Ensemble	**14,5**	**14,5**	**15,7**	**15,5**	**15,6**	**15,3**
Ensemble selon l'ordre d'enseignement						
Primaire (jeunes)	6,14	6,16	6,12	6,08	5,91	5,93
Secondaire (jeunes)	5,09	5,03	5,01	5,00	4,87	4,89
Primaire et secondaire (adultes)	0,30	0,23	0,84	0,88	1,05	0,46
Collégial	1,74	1,74	2,07	1,99	1,97	2,00
Université	1,28	1,34	1,64	1,53	1,86	2,04

e : Estimations.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.1
Espérance de scolarisation pour un enfant qui entre à l'école primaire (en années)

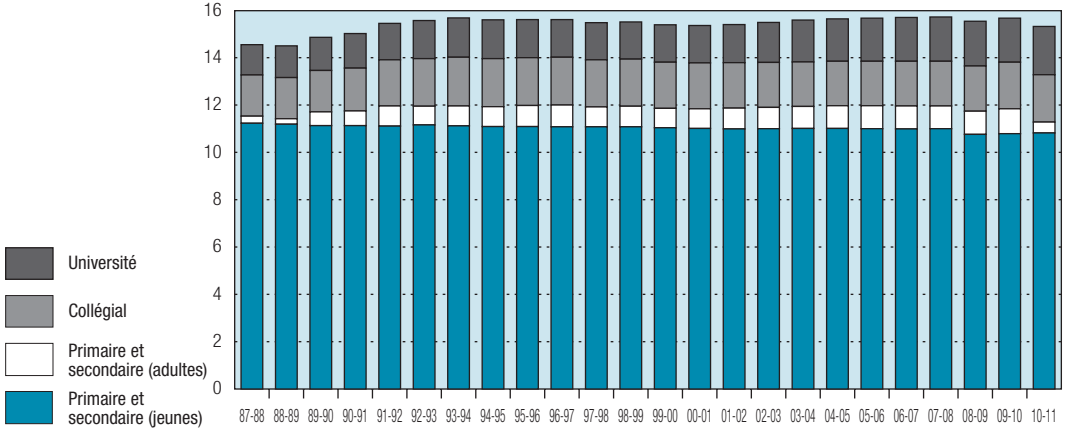

2.2 L'accès à la préscolarisation

Le taux de scolarisation à 5 ans[1] oscille entre 97 % et 99 % depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles en ce qui concerne l'accès à la maternelle 5 ans, non plus qu'à la maternelle 4 ans. Auparavant, le taux de préscolarisation à 4 ans se maintenait entre 6 % et 9 %; ce taux est nettement plus élevé depuis 1994-1995 puisque sont dorénavant comptés les enfants inscrits en *Animation Passe-Partout*. Le taux était de 20,5 % en 2011-2012.

Les enfants inscrits à la maternelle 5 ans à temps partiel[2] ont longtemps constitué environ 87 % de l'effectif, sans différence entre les garçons et les filles. À partir de 1997-1998, à la suite de l'implantation de la maternelle à temps plein, la quasi-totalité des garçons et des filles inscrits à la maternelle 5 ans la fréquentaient à temps plein. Depuis 2006-2007, cette distinction n'est plus prise en compte par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; il est sous-entendu que tous les élèves du préscolaire sont inscrits à temps plein.

Dans chaque pays, les garderies, les maternelles, les écoles ordinaires et les familles participent à différents degrés à l'éducation des jeunes enfants. Au Québec, on confie aux garderies une part relativement importante des activités éducatives, laissant le système scolaire officiel intervenir plus tard dans la vie des enfants. Ainsi, au Québec, les enfants âgés de 5 ans ont à peu près les mêmes probabilités de fréquenter l'école, que ce soit la maternelle ou le primaire, que les enfants des pays du G8[3]. En 2008-2009, l'accès à l'école à 5 ans était presque universel dans la plupart des pays du G8. Par contre, en ce qui concerne les activités éducatives offertes aux enfants âgés de 4 ans, le Québec est loin des pays où le taux de scolarisation à 4 ans est presque identique à celui des enfants de 5 ans. De même, au Québec et au Canada, les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés. Cela constitue une exception parmi les pays du G8. De plus, la majorité des enfants inscrits à la maternelle 4 ans au Québec sont dans le programme *Animation Passe-Partout*. À partir de la maternelle 5 ans, les enfants entrent officiellement dans le système scolaire québécois.

En maternelle 5 ans, on compte 2,9 % d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). La proportion est de 1,7 % chez les filles, mais de plus du double (4,0 %) chez les garçons.

En 2011-2012, 97,3 % des enfants fréquentaient la maternelle 5 ans.

1. Il s'agit du nombre d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans, quel que soit leur âge, en proportion de la population âgée de 5 ans, ou de 4 ans dans le cas de la maternelle 4 ans. Il y a peu d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans qui ne sont pas effectivement âgés de 5 ans le 30 septembre, et encore moins d'enfants à la maternelle 4 ans qui n'ont pas 4 ans. Des variations dans les estimations de la population âgée de 4 ou 5 ans peuvent influer sur le calcul de ces taux, probablement plus que tout autre facteur.
2. À la maternelle 5 ans, le temps partiel signifiait cinq demi-journées par semaine et le temps plein, cinq journées. À la maternelle 4 ans, le temps partiel signifiait de une à quatre demi-journées par semaine et le temps plein, cinq demi-journées.
3. L'OCDE calcule des taux nets de scolarisation. Il s'agit de la proportion d'enfants d'un âge donné qui fréquentent l'école, soit au primaire, soit à la maternelle. Les deux régimes sont confondus, car les différences nationales sont importantes. Le taux net de scolarisation ne tient aucunement compte du type de fréquentation. Sont donc ignorés les concepts de temps plein ou de temps partiel, d'heures ou de journées de fréquentation par semaine. Là aussi, les différences nationales peuvent être importantes.

Tableau 2.2
Proportion d'enfants inscrits à la maternelle 4 ans ou 5 ans (en %)

	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Maternelle 4 ans	**8,0**	**9,2**	**19,6**	**20,5**	**20,6**	**20,5**
Animation Passe-Partout	—	—	11,0	12,9	13,0	13,2
Autres catégories	—	—	8,5	7,6	7,6	7,3
Maternelle 5 ans	**97,4**	**96,7**	**98,1**	**97,9**	**98,4**	**97,3**
Temps plein[1]	—	9,2	98,1	97,9	98,4	97,3
Temps partiel[2]	—	87,5	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

— : Sans objet.

1. Temps plein : cinq journées.
2. Temps partiel : cinq demi-journées.

Graphique 2.2
Taux nets de scolarisation à 4 ans ou à 5 ans, Québec et pays du G8, en 2008-2009 (en %)

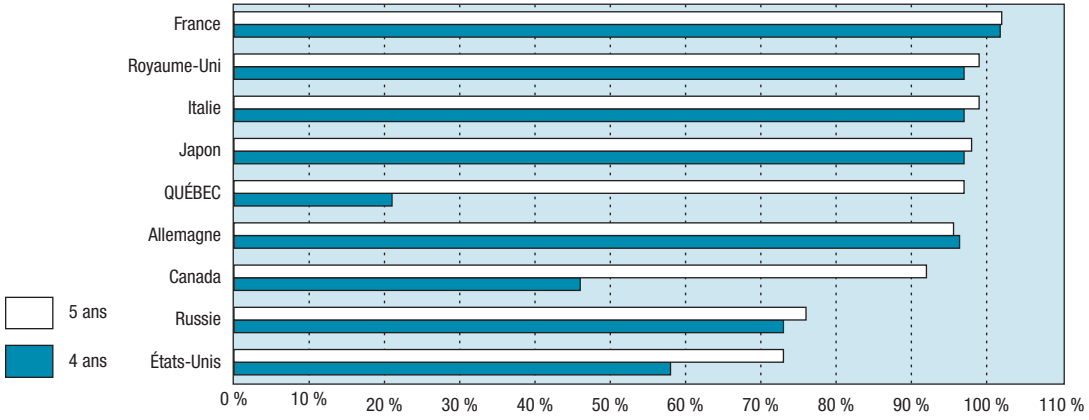

2.3 L'accès au secondaire à la formation générale – Secteur des jeunes

L'accès à la 5e secondaire en 2010-2011 se situait à 76,0 %. L'accès à la 4e secondaire se situait à 85,0 %. Par ailleurs, 96,9 % des jeunes ont accédé à la 3e secondaire en 2010-2011.

Dans une perspective plus historique, le graphique 2.3 montre que l'accès à la 4e et à la 5e secondaire a sensiblement augmenté au cours des années 1980. Cette tendance s'explique par le fait que le passage vers la formation professionnelle a été retardé au profit d'une formation générale plus poussée. Par contre, la chute observée en 1985-1986 (4e secondaire) et en 1986-1987 (5e secondaire) est due au redressement des notes de passage[1]. Il y a eu une baisse temporaire de la persévérance, mais la tendance à la hausse n'a pas tardé à se manifester à nouveau. Depuis une dizaine d'années, la situation est relativement stable.

Les différences entre les sexes quant au taux d'accès en 2010-2011 se manifestent en 3e secondaire, avec un écart de 1 point en faveur des filles. L'écart se creuse en 4e secondaire (8 points en faveur des filles) et il atteint 12 points en 5e secondaire.

En 2010-2011, en formation générale au secteur des jeunes, l'accès à la 5e secondaire était de 76,0 %.

1. La nouvelle note de passage plus élevée s'appliquait aux élèves qui entraient au secondaire en 1982-1983.

Tableau 2.3

Proportion des jeunes qui accèdent au deuxième cycle du secondaire en formation générale, réseaux public et privé réunis, selon le sexe (en %)

	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2008-2009	2009-2010	2010-2011
3e secondaire	**86,3**	**91,7**	**91,6**	**99,1**	**96,6**	**96,9**
Sexe masculin	82,5	89,9	90,1	98,9	96,1	96,3
Sexe féminin	90,3	93,6	93,1	99,2	97,1	97,5
4e secondaire	**64,1**	**84,6**	**83,7**	**84,1**	**85,2**	**85,0**
Sexe masculin	59,9	81,6	80,5	80,2	81,3	81,1
Sexe féminin	68,6	87,7	87,1	88,1	89,3	89,1
5e secondaire	**56,7**	**73,2**	**73,1**	**74,7**	**74,2**	**76,0**
Sexe masculin	53,6	68,5	66,8	69,1	67,8	70,0
Sexe féminin	59,9	78,2	79,7	80,5	80,9	82,4

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.3

Proportion des jeunes qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire en formation générale secteurs des jeunes et des adultes (en %)

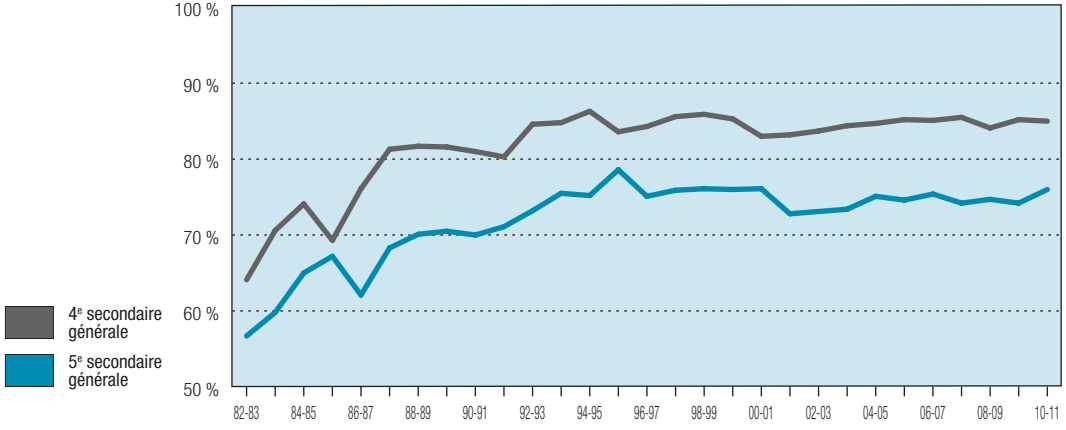

2.4 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

L'accès des personnes âgées de moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle était de 17,2 % en 2010-2011. Depuis 1998-1999, l'accès des personnes déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) était relativement stable et oscillait entre 9 % et 10 %. Il se situait à 9,6 % en 2010-2011.

Puisque la filière du professionnel court a été supprimée en 1989-1990, la plupart des élèves qui se seraient orientés vers cette filière il y a des années se trouvent aujourd'hui dans les cheminements particuliers et même, plus probablement, dans les programmes d'insertion sociale et professionnelle, qui font partie de la formation générale. L'accès à la formation professionnelle des élèves non diplômés se situait à 7,6 % en 2010-2011 et représentait 44 % de l'ensemble des entrées en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.

Les programmes de formation professionnelle attirent plus de garçons que de filles. Ainsi, en 2010-2011, ce sont 21,4 % des garçons qui se dirigeaient vers ces programmes par rapport à 12,9 % des filles. La même situation avait cours autant pour les élèves diplômés que pour ceux et celles qui ne l'étaient pas. On observe ici la contrepartie de ce qui se produit à la formation générale au secteur des jeunes (fiche 2.3), où les filles montrent une plus grande persévérance.

En 2010-2011, l'accès aux études en formation professionnelle était de 17,2 % chez les personnes âgées de moins de 20 ans; plus de la moitié étaient déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES).

Tableau 2.4

Taux d'accès à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, secteurs des jeunes et des adultes (en %)

	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011[p]
Ensemble	**17,1**	**17,2**	**18,2**	**18,2**	**18,1**	**17,2**
Élèves non titulaires d'un DES	9,3	7,3	9,2	8,7	8,8	7,6
Élèves déjà titulaires d'un DES	7,8	9,9	9,0	9,5	9,3	9,6
Sexe masculin	**21,3**	**20,9**	**23,2**	**22,7**	**22,6**	**21,4**
Élèves non titulaires d'un DES	13,0	9,8	12,4	11,5	11,7	10,2
Élèves déjà titulaires d'un DES	8,3	11,1	10,8	11,2	10,8	11,2
Sexe féminin	**12,7**	**13,3**	**13,0**	**13,6**	**13,3**	**12,9**
Élèves non titulaires d'un DES	5,6	4,7	5,8	5,8	5,7	4,9
Élèves déjà titulaires d'un DES	7,2	8,6	7,2	7,8	7,6	7,9

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

p : Données provisoires et incomplètes.

Graphique 2.4

Probabilité d'accéder à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, secteurs des jeunes et des adultes (en %)

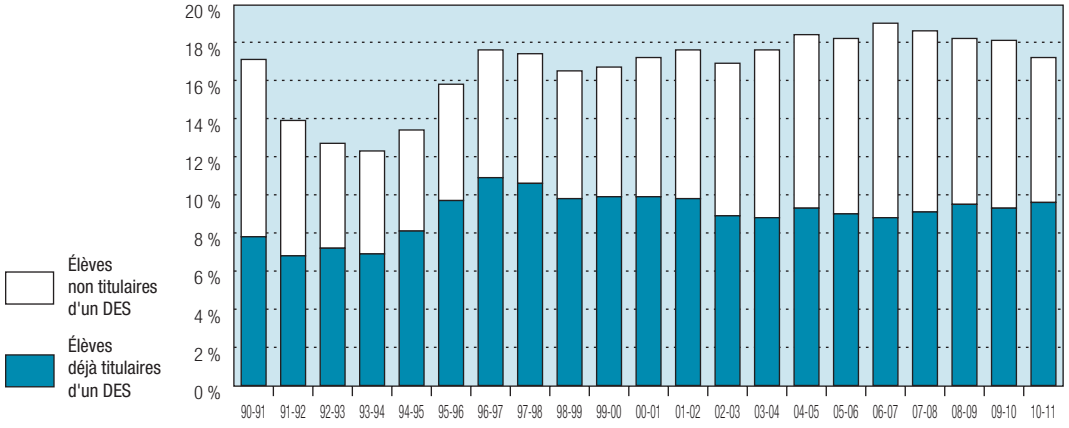

2.5 L'accès à la formation générale au secondaire - Secteur des adultes

Les élèves qui n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des jeunes ne sont pas tous des décrocheurs et des décrocheuses. Bon nombre poursuivent leurs études au secteur des adultes.

En 2007-2008, 16,4 % des élèves d'une génération d'âge scolaire passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes avant l'âge de 20 ans, en formation générale, sans même interrompre leur cheminement scolaire. En 1984-1985, ce taux n'était que de 1,3 %; il s'est donc multiplié par 12. Dans ce contexte, le taux relativement faible de 5,0 % observé en 1992-1993 (voir le graphique 2.5) est l'effet des modifications apportées au financement des activités éducatives des élèves adultes en formation générale. Ce financement avait alors fait l'objet d'une enveloppe fermée[1]. La hausse observée en 1993-1994 (passage de 5 % à 9 %) est certainement due en partie au fait que l'enveloppe budgétaire a été à nouveau ouverte pour les effectifs de 16 à 18 ans.

Si l'on observe la proportion de ceux et celles qui, après avoir interrompu leurs études, reviennent s'inscrire en formation générale chez les adultes, on constate que le poids de ces retours parmi les entrées des élèves de 15 à 19 ans au secteur des adultes l'emportait, jusqu'en 1986-1987, sur celui des passages directs à partir du secteur des jeunes. Depuis, ce dernier type de cheminement a toutefois pris de l'ampleur et regroupait, en 2007-2008, près des quatre cinquièmes des nouvelles inscriptions d'élèves n'ayant pas atteint l'âge de 20 ans.

La mission du secteur des adultes ne se limite pas à donner aux élèves quittant le secteur des jeunes l'occasion d'obtenir leur diplôme en bénéficiant d'une formation adaptée. Le secteur des adultes accueille également des personnes déjà diplômées qui souhaitent enrichir leur formation initiale. De plus, parmi les personnes non diplômées qui entrent au secteur des adultes, certaines ne désirent que répondre à des besoins plus circonscrits, par exemple, profiter du contenu d'un cours particulier.

En 2007-2008, la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes se situait à 16,4 %.

1. En conséquence, les commissions scolaires ont dû inciter des élèves à rester au secteur des jeunes, où l'enveloppe financière est toujours ouverte, puisqu'il n'y avait plus autant de ressources financières pour les accueillir au secteur des adultes en 1992 1993.

Tableau 2.5

Taux d'accès au secteur des adultes en formation générale, avant l'âge de 20 ans, sans avoir obtenu de diplôme du secondaire, selon le sexe (en %)

	1984-1985	1994-1995	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ensemble	**3,2**	**17,0**	**18,9**	**19,2**	**19,4**	**20,8**
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,3	11,7	14,4	14,6	15,0	16,4
Après interruption des études	2,0	5,3	4,5	4,6	4,5	4,4
Sexe masculin	**3,3**	**19,4**	**21,1**	**21,3**	**21,6**	**22,2**
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,4	13,7	16,2	16,2	16,5	17,4
Après interruption des études	1,9	5,8	4,9	5,1	5,0	4,8
Sexe féminin	**3,1**	**14,6**	**16,7**	**17,1**	**17,2**	**19,3**
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,1	9,7	12,6	13,0	13,3	15,4
Après interruption des études	2,0	4,9	4,1	4,1	3,9	3,9

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

1. En continuité : se dit des élèves inscrits au secteur des jeunes le 30 septembre de l'année précédente.

Graphique 2.5

Probabilité d'accéder au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme du secondaire (en %)

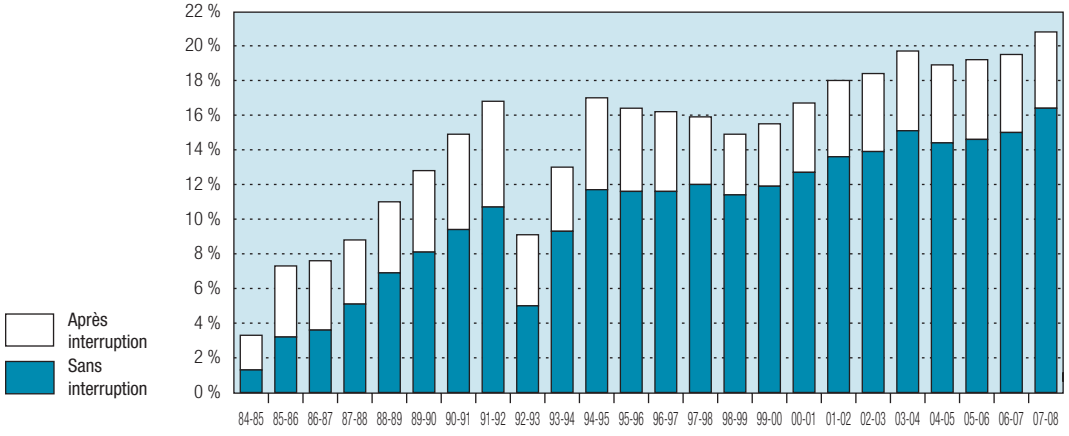

2.6 Les sorties sans diplôme ni qualification au secondaire

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)[1] du secondaire, en formation générale des jeunes était de 17,4 % en 2009-2010. Il s'agit d'une diminution d'un point par rapport à la situation observée l'année précédente (18,4 % en 2008-2009).

Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est en diminution depuis 2002-2003. Cette tendance a d'abord été plus légère jusqu'en 2005-2006 (de 22,2 % à 20,7 %) mais elle est plus significative au cours des dernières années. En effet, le taux annuel de décrochage est passé de 20,3 % en 2007-2008 à 17,4 % en 2009-2010. Cette diminution appréciable des dernières années est due en partie à l'obtention de certificats dans les nouveaux parcours de formation au 2e cycle du secondaire. On peut avancer l'hypothèse que la plupart des élèves qui ont obtenu ces nouveaux certificats auraient été autrement des sortants sans diplôme ni qualification (décrocheurs). Cette baisse récente du décrochage annuel est aussi attribuable à une plus grande persévérance des élèves qui notamment poursuivent leurs études en formation professionnelle ou en formation générale des adultes.

Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est plus élevé chez les garçons que chez les filles. En 2009-2010, le taux annuel de décrochage s'élève à 21,5 % pour les garçons comparativement à 13,6 % pour les filles. Il s'agit donc d'un écart de 7,9 points. Cet écart entre garçons et filles tend à s'amenuiser, au fil des années. Dix ans auparavant, soit en 1999-2000, 11,9 points séparaient garçons et filles. En 2005-2006, cet écart est passé à 10,6 points tandis qu'en 2007-2008, il était de 9,6 points. À cet effet, les garçons obtiennent la plus grande part des nouveaux certificats délivrés depuis 2007-2008 ce qui contribue à diminuer légèrement l'écart entre garçons et filles.

En 2009-2010, le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) en formation générale des jeunes était de 17,4 %. Ce résultat constitue une diminution de 4,5 points par rapport à la situation observée dix ans plus tôt (21,9 % en 1999-2000).

1. Cet indicateur représente l'événement annuel que constitue le décrochage en formation générale des jeunes. Il remplace l'indicateur des éditions précédentes sur le décrochage scolaire au secondaire (même fiche 2.6). L'indicateur précédent, qui représentait l'état du décrochage au secondaire à un âge donné dans la population, ne peut plus être calculé en raison de certaines difficultés d'ordre méthodologique. Il avait été retenu car il permettait de faire des comparaisons interprovinciales. Cependant, la mesure du décrochage de Statistique Canada pour les provinces, est désormais effectuée à partir de l'Enquête sur la population active (EPA). Toutefois, les résultats obtenus par Statistique Canada ne sont plus comparables avec ceux du décrochage par âge. Le taux de décrochage annuel reflète mieux la réalité des organismes scolaires du Québec. Il est connu dans le milieu scolaire, il peut être calculé par école, par commission scolaire et par région administrative. L'indicateur précédent ne pouvait être calculé qu'au niveau provincial. Cet indicateur représente, parmi l'ensemble des sortants de la formation générale, au secteur des jeunes, la proportion de ceux qui obtiennent durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification du secondaire et qui ne sont réinscrits l'année suivante, nulle part dans le système scolaire québécois. Outre ces sortants sans diplôme ni qualification, l'ensemble des sortants est constitué des élèves qui obtiennent durant l'année considérée, un diplôme ou une qualification. Les diplômes et qualifications retenus sont les suivants : le diplôme d'études secondaires en formation générale (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle, le certificat de formation en entreprise de récupération (CFER), le certificat en insertion socioprofessionnelle des jeunes (ISPJ), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et depuis 2007 2008, le certificat de formation dans un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat préparatoire au marché du travail (CFPT).

Tableau 2.6
Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), en formation générale des jeunes, selon le sexe (en %)

	1999-2000	2002-2003	2005-2006	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Ensemble	**21,9**	**22,2**	**20,7**	**20,3**	**18,4**	**17,4**
Sexe masculin	27,9	28,6	26,2	25,2	22,6	21,5
Sexe féminin	16,0	16,3	15,6	15,6	14,3	13,6

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 2.6
Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage), en formation générale des jeunes (en %)

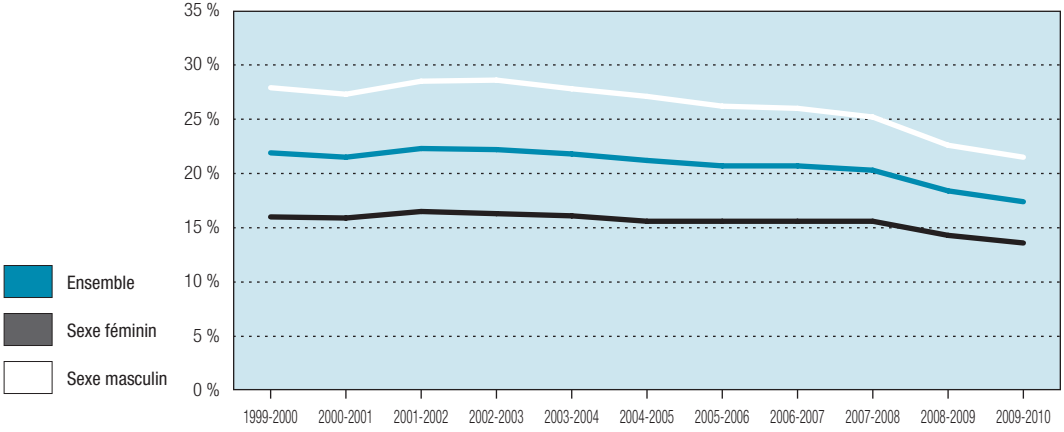

2.7 L'accès aux études collégiales[1] à l'enseignement ordinaire

En 2010-2011, la proportion de jeunes Québécoises et Québécois qui atteignaient l'enseignement ordinaire au collégial se situait à 62,6 %. L'accès à l'enseignement collégial ordinaire a donc connu une hausse de 23,3 points depuis 1975-1976. Malgré une légère remontée la dernière année, ce taux demeure inférieur de 0,7 point à celui de 1995-1996 (63,3 %), c'est-à-dire avant que ne se produise la baisse du taux d'obtention d'un diplôme du secondaire et le resserrement des critères d'admission aux études collégiales[2].

Depuis la fin des années 70, l'évolution de l'accès au collégial s'explique essentiellement par des tendances qui se dessinent dès l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. On observe une similitude entre l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en formation générale au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes et l'inscription au collégial. Cette concordance porte à croire que la majorité des jeunes diplômées et diplômés du secondaire en formation générale poursuivent, tôt ou tard, leurs études au collégial. À ce groupe peuvent s'ajouter un certain nombre de diplômés de la formation professionnelle au secondaire.

Depuis le milieu des années 70, l'écart n'a cessé de se creuser entre les femmes et les hommes pour atteindre 19,8 points en faveur des femmes en 2010-2011 alors qu'il était inférieur à 1 point en 1975-1976.

L'accès au collégial diffère aussi selon le type de formation. La probabilité d'accéder au collégial en formation préuniversitaire, laquelle a enregistré une baisse en 2005-2006 s'est redressée pour rejoindre 36,6% en 2010-2011, sans toutefois atteindre le sommet de 43,9 % observé en 1992-1993.

Quant au taux d'accès au collégial en formation technique, il avait reculé de 20,8 % à 15,8 % de 1985-1986 à 2009-2010 pour finalement remonter la dernière année à 17,0 % (2010-2011).

Au cours des dernières années, le passage par les sessions d'accueil et de transition a aussi connu une hausse. Dès 1993-1994, 4,9 % des jeunes commençaient des études collégiales dans ce type de formation; en 2010-2011, ce chiffre atteignait 8,9 %, ce qui représente donc, sur un total de 62,6 %, plus d'une nouvelle inscription sur dix.

En 2010-2011, le taux d'accès aux études collégiales était de 62,6 %, ce qui correspond à la situation qui prévalait quinze ans plus tôt.

1. On ne tient compte ici que des élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire.
2. Depuis l'automne 1997, les élèves qui entrent au collégial doivent non seulement être titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), mais aussi avoir réussi les cours suivants : langue d'enseignement et langue seconde de 5e secondaire, histoire et sciences physiques de 4e secondaire, et mathématiques de 5e secondaire ou de 4e secondaire comparable.

Tableau 2.7

Taux d'accès au collégial à l'enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011
Sexe masculin	**38,9**	**52,0**	**55,8**	**50,5**	**52,0**	**52,9**
Formation préuniversitaire	25,4	34,2	31,5	29,0	29,1	29,6
Formation technique	13,4	17,7	18,5	13,8	13,4	14,5
Accueil et transition	–	–	5,9	7,6	9,5	8,8
Sexe féminin	**39,7**	**64,9**	**71,1**	**69,5**	**70,1**	**72,7**
Formation préuniversitaire	22,5	41,0	44,7	42,5	42,0	44,0
Formation technique	17,1	23,9	20,3	19,3	18,4	19,7
Accueil et transition	–	–	6,1	7,7	9,7	9,0
Ensemble	**39,3**	**58,3**	**63,3**	**59,8**	**60,9**	**62,6**
Formation préuniversitaire	24,0	37,5	37,9	35,6	35,4	36,6
Formation technique	15,3	20,8	19,3	16,5	15,8	17,0
Accueil et transition	–	–	6,0	7,7	9,6	8,9

– : Sans objet.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.7

Taux d'accès à l'enseignement collégial, à l'enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe (en %)

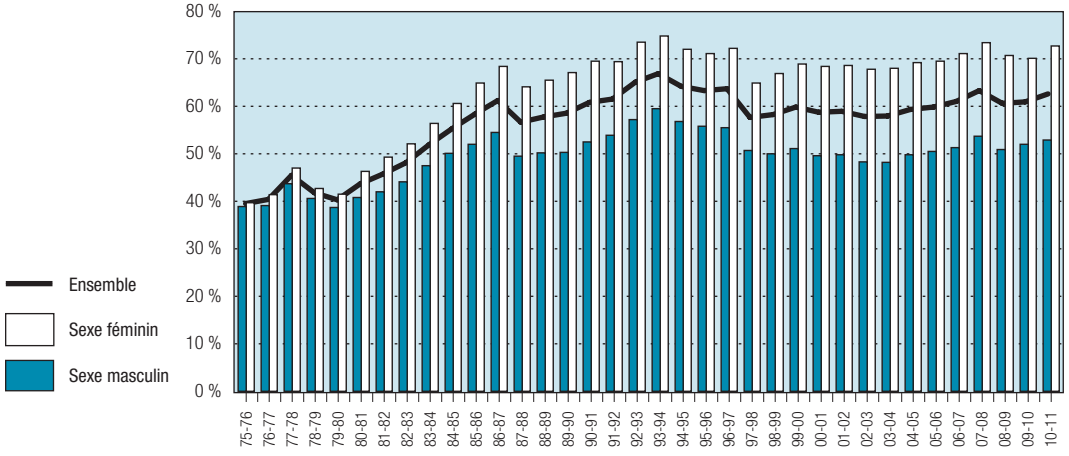

2.8 Le passage immédiat du collégial à l'université

Les programmes de la formation préuniversitaire au collégial ont comme principal objectif de préparer les étudiantes et étudiants aux études à l'université. C'est ainsi que, parmi les titulaires d'un diplôme d'études collégiales préuniversitaires (DEC)[1] de la promotion de 2009-2010, qui ont 24 ans ou moins, 80,7 % se sont inscrits aux études à temps plein dans une université québécoise comme étudiant régulier, à l'automne 2010 (année universitaire 2010-2011).

Le taux de passage immédiat des personnes diplômées de la formation préuniversitaire vers la formation universitaire s'accroît continuellement. En effet, entre 2000-2001 et 2010-2011, la proportion de personnes diplômées de la formation préuniversitaire qui fréquentaient l'université l'année suivant celle de l'obtention du DEC est passée de 76,4 à 80,7 %. Pour chaque promotion de ces diplômés, le profil de passage des hommes et des femmes est très équivalent, comme l'indique le tableau 2.8. C'est ainsi qu'au cours de l'année universitaire 2010-2011, le taux de passage des femmes était estimé à 80,8 % et celui des hommes, à 80,4 %.

Parmi les titulaires d'un DEC technique de la promotion de 2009-2010, 28,3 % des personnes de 24 ans ou moins ont entrepris des études universitaires à temps plein à l'automne 2010. Ce taux de passage, loin d'être comparable à celui de la formation préuniversitaire, n'est toutefois pas négligeable si l'on considère que la formation technique prépare avant tout au marché du travail. Compte tenu de l'augmentation constante de ce taux au fil des années, la promotion 2009-2010 est celle dont la proportion est la plus élevée depuis le début du calcul de cet indicateur, confirmant par le fait même l'importance de la formation technique comme autre voie d'accès aux études universitaires. En effet, depuis l'année universitaire 2004-2005, plus du quart des personnes diplômées de la formation technique ont fréquenté une université à temps plein, immédiatement après l'obtention du DEC. L'implantation croissante de programmes DEC-BAC[2] compte parmi les facteurs explicatifs.

Si les hommes et les femmes de la formation préuniversitaire affichent des taux de passage immédiat assez semblables, il en est autrement de la formation technique, où ce taux est nettement plus élevé pour les titulaires d'un DEC de sexe masculin, soit 32,1 % pour les hommes par rapport à 26,0 % pour les femmes. Les hommes de 24 ans ou moins, diplômés de la formation technique dans un programme de DEC, poursuivent des études universitaires à temps plein, majoritairement dans les domaines des sciences appliquées (génie électrique, génie mécanique et sciences de l'informatique, entre autres) et des sciences de l'administration (notamment l'administration des affaires). Quant aux femmes de la même catégorie d'âge, elles s'inscrivent principalement dans les domaines des sciences de la santé (surtout les sciences infirmières et le nursing), des sciences de l'administration (notamment l'administration des affaires et la comptabilité) et des sciences humaines (plusieurs disciplines, dont le service social).

À l'automne 2010, 80,7 % des titulaires d'un DEC en formation préuniversitaire, obtenu en 2009-2010, poursuivaient des études universitaires à temps plein. Cette proportion s'établissait à 28,3 % chez les titulaires d'un DEC de la formation technique.

1. Il s'agit des personnes qui, entre les mois de septembre et d'août d'une année scolaire déterminée, ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). *Le Bulletin statistique de l'éducation* nº 28 présente le passage immédiat des personnes diplômées de la formation collégiale en 2000-2001. Ce bulletin est accessible dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=193.
2. Un programme DEC-BAC naît d'une entente entre une université et un collège. Cette option permet notamment d'éviter le dédoublement des connaissances puisqu'un certain nombre de cours collégiaux sont reconnus à l'université, réduisant d'une année, en général, la durée totale des études. Il existe aussi des passerelles qui permettent la reconnaissance de certains cours collégiaux à l'université.

Tableau 2.8

Proportion des personnes de 24 ans ou moins diplômées de la formation collégiale qui ont poursuivi des études universitaires à temps plein à l'automne sans interruption selon le type de formation et le sexe (en %)

Année universitaire	2001-2002	2004-2005	2007-2008	2008-2009	2009-2010*	2010-2011
Formation préuniversitaire	**76,4**	**77,6**	**79,0**	**80,0**	**80,3**	**80,7**
Sexe masculin	77,1	78,1	78,2	79,9	79,8	80,4
Sexe féminin	76,1	77,2	79,5	80,0	80,7	80,8
Formation technique	**19,8**	**25,0**	**25,5**	**26,0**	**27,4**	**28,3**
Sexe masculin	24,6	28,2	29,2	29,1	31,8	32,1
Sexe féminin	16,4	22,9	23,3	24,2	24,7	26,0

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU)

* Données révisées

Graphique 2.8

Proportion des personnes de 24 ans ou moins, diplômées de l'enseignement collégial qui ont poursuivi des études universitaires à temps plein à l'automne sans interruption selon le type de formation et le sexe (en %)

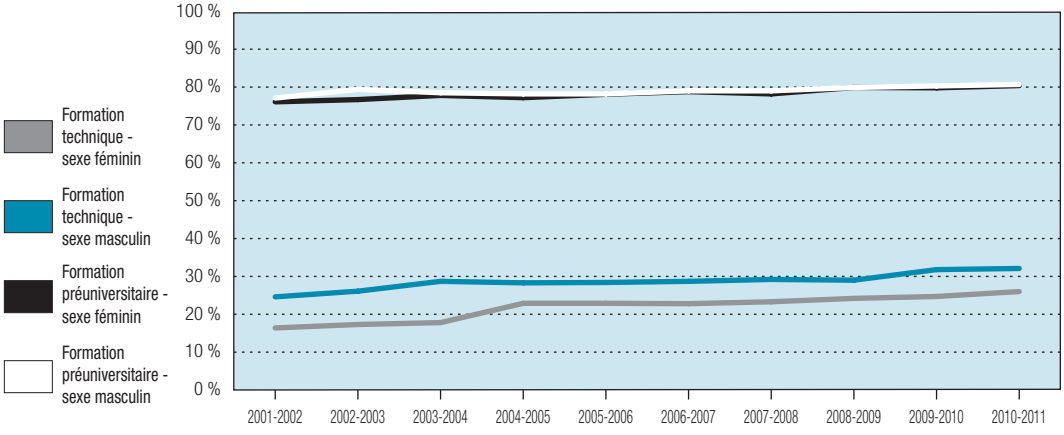

2.9 L'accès aux études universitaires

Il est question dans la présente fiche de l'accès aux programmes d'études menant à des grades universitaires, soit au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat. L'accès aux études conduisant à l'obtention d'un certificat et l'accès aux études libres ne sont pas mesurés ici.

En 2005-2006, la proportion d'une génération inscrite pour une première fois à des études en vue d'obtenir un baccalauréat s'était accrue du tiers en presque 20 ans : elle atteignait 41,7 %, alors qu'elle avait été de 30,1 % en 1984-1985. L'augmentation progressive du taux d'accès au baccalauréat s'est poursuivie durant les années 2000 pour atteindre 44,2 % en 2010-2011. Les femmes ont même dépassé ce niveau puisque leur taux d'accès aux études conduisant au baccalauréat a maintenant atteint 52,0 %.

De 1984 à 2010, seules les femmes ont connu une véritable progression de l'accès aux études menant au baccalauréat. La proportion de celles ayant entrepris de telles études a augmenté de 20,7 points, tandis que celle des hommes (36,7 %) se trouvait à 7,7 points au-dessus de ce qu'elle était en 1984-1985. La marge entre les sexes était de 15,3 points en 2010-2011 contre 2,3 points en 1984-1985, et ce, toujours en faveur des femmes.

L'accès aux études de deuxième cycle devant mener à la maîtrise, qui s'établissait à 12,9 %, a connu une hausse progressive au cours des 25 dernières années, après un ralentissement en 2008-2009. Ici aussi, l'évolution a été plus favorable aux femmes. Leur taux d'accès atteignait 13,9 % en 2010-2011 par rapport à 11,9 % pour les hommes. En 1984-1985, la différence était de 1,5 point en faveur des hommes contre 2 points en 2010-2011. Au cours des années 90, les femmes ont amorcé une avance définitive par rapport aux hommes. La hausse générale de l'accès aux études conduisant à la maîtrise, enregistrée entre 1984-1985 et 2010-2011, est relativement plus élevée que celle observée pour les études conduisant au baccalauréat.

L'essor des études conduisant au doctorat est important, bien qu'il ne concerne encore qu'une très faible partie de la population. L'accès y est passé de 1,1 % en 1984-1985 à 3,2 % en 2010-2011. Les hommes conservent l'avantage avec un taux de 3,3 % comparativement à 3,2 % pour les femmes. Cependant, ces dernières ont progressé beaucoup plus vite à ce chapitre pendant les deux dernières décennies.

En 2010-2011, la proportion de personnes accédant aux études universitaires est estimée à 44,2 % pour les études devant conduire au baccalauréat, à 12,9 % pour celles devant conduire à la maîtrise et à 3,2 % pour celles devant mener au doctorat.

Tableau 2.9

Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire, selon le sexe (en %)

	1984-1985	1995-1996	2005-2006	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Programmes d'études conduisant au baccalauréat						
Sexe masculin	29,0	30,6	34,4	35,3	35,8	36,7
Sexe féminin	31,3	40,3	49,3	50,7	50,3	52,0
Ensemble	**30,1**	**35,3**	**41,7**	**42,8**	**42,9**	**44,2**
Programmes d'études conduisant à la maîtrise						
Sexe masculin	7,5	8,1	11,1	10,6	11,7	11,9
Sexe féminin	6,0	8,8	11,6	11,8	12,8	13,9
Ensemble	**6,8**	**8,4**	**11,3**	**11,2**	**12,3**	**12,9**
Programmes d'études conduisant au doctorat						
Sexe masculin	1,4	2,1	2,9	2,9	3,3	3,3
Sexe féminin	0,8	1,6	2,4	2,6	2,9	3,2
Ensemble	**1,1**	**1,9**	**2,7**	**2,8**	**3,1**	**3,2**

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.9

Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire (en %)

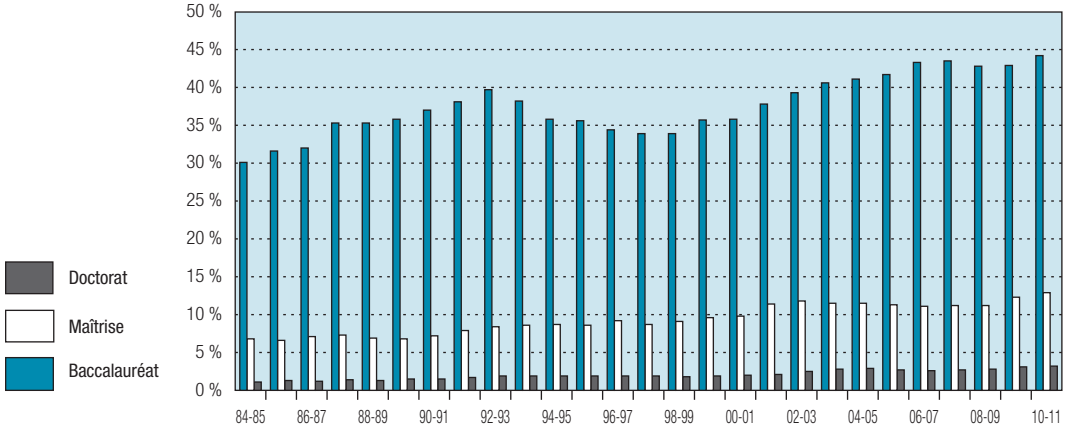

2.10 La formation de chercheurs et de chercheuses

L'effectif inscrit à un programme d'études conduisant au doctorat est le plus représentatif des personnes qui se consacreront à la recherche universitaire. À l'automne 2010, les inscriptions au doctorat ont augmenté de 4,1 % pour atteindre les 14 270 étudiants.

Lors de l'inscription, 79,3 % de l'effectif étudiant au doctorat ont choisi les sciences humaines, les sciences appliquées, les sciences pures et les sciences de la santé. Depuis l'automne 2001, la proportion des personnes inscrites en sciences appliquées s'est continuellement accrue, passant de 16,3 à 23,2 %. Cependant, les inscriptions en sciences humaines et en lettres ont baissé d'année en année, passant respectivement de 31,2 à 28,9 % et de 6,7 à 4,5 %.

Entre 2001 et 2010, les inscriptions au doctorat ont connu un essor de 39,3 %. Dans l'ensemble, les hommes étaient plus nombreux même si, au cours de la dernière décennie, l'effectif féminin a progressé plus rapidement que l'effectif masculin, soit 41,4 % comparativement à 37,4 %. Durant la période 2001-2010, la représentation féminine est passée de 46,3 à 48 %.

En 2010, les deux-tiers des inscriptions se sont faites dans trois domaines d'études sur dix. Ces trois grands domaines, soit les sciences pures, les sciences appliquées et les sciences humaines, demeurent en tête de liste depuis 1986. Les effectifs se sont toutefois accrus dans chacun des principaux domaines d'études, mais c'est dans celui des sciences appliquées qu'est intervenu le changement le plus important avec 9,7 % d'augmentation.

Dans les domaines d'études de l'administration, des sciences pures et des sciences appliquées, les hommes sont majoritaires et comptent pour 68 % de la population inscrite.

À l'automne 2010, la majorité des personnes dans les domaines suivants étaient des femmes : les sciences de l'éducation (67,9 %), les lettres (62,1 %), les sciences humaines (61,4 %), les sciences de la santé (58,6 %), le droit (52,2 %) et les arts (51,1 %).

Au trimestre d'automne 2010, l'effectif inscrit à un programme d'études conduisant au doctorat s'est accru de 4,1 % par rapport à l'automne 2009. Cet accroissement résulte d'une hausse de 4,3 % de l'effectif féminin et de 3,9 % de l'effectif masculin.

Tableau 2.10
Effectif étudiant inscrit au trimestre d'automne à un programme d'études menant au doctorat, selon le domaine d'études

	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Arts	209	353	367	424	446	441	466
Lettres	583	674	651	631	647	648	642
Sciences de l'administration	508	706	720	724	713	732	747
Droit	110	169	188	211	214	241	224
Sciences de l'éducation	504	591	636	613	628	654	629
Sciences humaines	2 685	3 492	3 596	3 810	3 938	4 017	4 120
Sciences pures	1 355	1 788	1 867	1 923	1 990	2 065	2 154
Sciences appliquées	1 446	2 469	2 628	2 724	2 840	2 994	3 315
Sciences de la santé	1 449	1 512	1 539	1 579	1 598	1 639	1 727
Études plurisectorielles	87	187	207	204	207	238	225
Ne s'applique pas[1]	23	28	28	20	24	18	21
Total	**8 659**	**11 969**	**12 427**	**12 863**	**13 245**	**13 687**	**14 270**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

1. Toutes les situations particulières pour lesquelles on ne possède aucune indication sur la discipline du programme d'études de l'étudiant ou de l'étudiante et des cas pour lesquels le Ministère a décidé de ne pas attribuer de discipline.

Graphique 2.10
Répartition de l'effectif inscrit dans un programme d'études menant au doctorat, selon le sexe et le domaine d'études, à l'automne 2010 (en %)

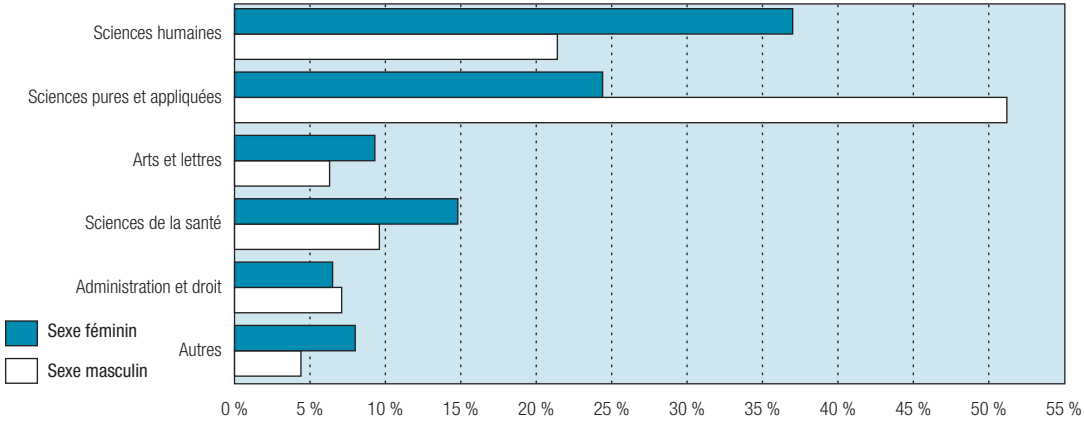

2.11 La part des étudiantes et étudiants internationaux à l'enseignement postsecondaire

L'enseignement postsecondaire a toujours accueilli des étudiantes et étudiants étrangers. Toutefois, à l'échelle mondiale, on note ces dernières années une tendance lourde vers une globalisation croissante des économies et des sociétés, accompagnée d'une importante augmentation des étudiants étrangers. Le Québec n'y fait pas exception.

Ainsi, selon l'OCDE, le nombre d'étudiants scolarisés dans des pays où ils ne sont pas reconnus comme ressortissants est passé de 1,3 million en 1990 à 3,7 millions en 2009, ce qui représente une hausse de 184 %[1]. Pendant cette période, le nombre d'étudiants universitaires étrangers au Québec est passé de 9 135 à 24 504, pour une augmentation de 168 %, taux légèrement inférieur à celui de la croissance mondiale[2].

Du côté du système collégial québécois, le nombre d'étudiants étrangers a connu une progression très rapide depuis 2006, il a augmenté de 49,4 % par rapport à une hausse globale du nombre d'étudiants de 13,6 % (voir le tableau 2.11a). Toutefois, on doit signaler que les étudiants étrangers ne représentaient, à l'automne 2010, que 1,5 % de l'effectif collégial. Il est probable que ce faible pourcentage est dû à la particularité du système collégial québécois qui n'a pas d'équivalent ailleurs.

À l'enseignement universitaire, le nombre d'étudiants étrangers croît deux fois plus rapidement que l'ensemble de la population étudiante. Ainsi, la proportion d'étudiants étrangers augmente régulièrement, passant de 8,4 % en 2006 à 9,3 % en 2010. Si on examine la situation selon les cycles, on remarque que le rapport entre les étudiants étrangers et le total des étudiants augmente avec la progression dans les cycles supérieurs : il est de 7,6 % au premier cycle, de 12,2 % au deuxième cycle et de 24,7 % au troisième cycle (voir le tableau 2.11b).

À l'automne 2010, les étudiants universitaires étrangers provenaient de 173 pays, mais ils étaient surtout concentrés dans cinq pays qui regroupent plus de 57 % de ces personnes. La France fournit, et de loin, le plus fort contingent (33,6 %); elle est suivie des États-Unis (10,7 %), de la Chine (6,2 %), du Maroc (3,8 %), de l'Iran (2,9 %) et de 168 autres pays (42,8 %), répartis sur tous les continents (voir le graphique 2.11).

À l'automne 2010, les étudiantes et les étudiants étrangers constituaient 9,3 % de l'effectif total des universités québécoises.

1. OCDE, *Regards sur l'éducation*, édition 2011, chapitre C3, page 344.
2. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, système GDEU, 2011.
   On doit noter qu'au Québec, un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement québécois et qui n'est ni citoyen canadien, ni résident permanent, ni un Indien aux termes de la Loi sur les Indiens.

Tableau 2.11a
Étudiants étrangers dans les réseaux d'enseignement québécois

	Automne 2006	Automne 2010	Variation 2010/2006
Collégial			
Étudiants étrangers	2 154	3 217	49,4 %
Total étudiants	191 698	217 674	13,6 %
Rapport étrangers/total (%)	**1,1**	**1,5**	
Universitaire			
Étudiants étrangers	22 096	26 191	18,5 %
Total étudiants	262 142	281 954	7,6 %
Rapport étrangers/total (%)	**8,4**	**9,3**	

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, système Socrate, février 2011 et système GDEU, mai 2011.

Tableau 2.11b
Proportion d'étudiants étrangers aux différents cycles universitaires à l'automne 2010

	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
Étudiants étrangers	16 375	6 208	3 608	26 191
Total étudiants	216 411	50 935	14 608	281 954
Rapport étrangers/total (%)	**7,6**	**12,2**	**24,7**	**9,3**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Portail informationnel, système GDEU, mai 2011.

Graphique 2.11
Les principaux pays de provenance des étudiants universitaires étrangers à l'automne 2010 (en %)

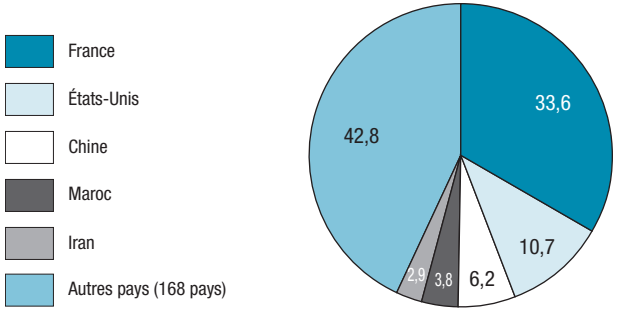

3.1 La réussite[1] au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes

En 2008-2009, en formation générale au secteur des adultes, la proportion de titulaires d'un diplôme parmi les sortants et les sortantes du second cycle du secondaire s'élevait à 52,1 %. En 1988-1989, première année où l'on a pu distinguer les nouvelles inscriptions selon le service d'enseignement, la réussite était de 23,2 %. Elle a donc doublé depuis ce temps.

Le second cycle du secondaire est le seul service d'enseignement de la formation générale des adultes dont l'objectif est de conduire au diplôme d'études secondaires. Les autres services visent à parfaire la formation des élèves afin de leur permettre d'accéder éventuellement au second cycle du secondaire, ou d'acquérir les préalables à l'admission aux études professionnelles ou postsecondaires[2].

Parmi les sortants et les sortantes de moins de 20 ans, la proportion de titulaires d'un diplôme est plus élevée que pour l'ensemble des âges. Ainsi, au second cycle du secondaire, 63,0 % des élèves sortants qui n'ont pas atteint leurs 20 ans sont titulaires d'un diplôme, ce qui représente une augmentation importante puisque la proportion correspondante en 1988-1989 était de 36,3 %.

Depuis 1988-1989, les taux de réussite sont plus élevés pour le sexe féminin. Entre 1988-1989 et 2008-2009, l'écart entre le taux de réussite des hommes et celui des femmes est passé de 0,9 à 6,6 points de pourcentage, tous âges confondus. Chez les moins de 20 ans, l'écart s'est également accru, soit de 0,2 à 6,2 points de pourcentage durant la même période.

Parmi les moins de 20 ans inscrits au secteur des adultes au second cycle du secondaire, en 2008-2009, 63,0 % ont quitté l'école avec un diplôme.

1. La réussite en formation générale est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi l'ensemble des élèves de la formation générale ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme. Les diplômes comptés sont ceux qui ont été obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit. Les sorties sans diplôme sont constituées de personnes qui ont été absentes durant au moins les deux années qui ont suivi la dernière année d'inscription.
2. Les services d'enseignement offerts en formation générale des adultes sont les suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires.

Tableau 3.1

Proportion des élèves de la formation générale des adultes terminant les études du second cycle du secondaire, selon le sexe, le service d'enseignement, l'âge et l'année de la dernière inscription (en %)

	1988-1989	1995-1996	2000-2001	2006-2007	2007-2008[e]	2008-2009[e]
Sexe masculin						
Tous âges	22,7	50,2	44,8	49,8	48,5	48,7
Avant l'âge de 20 ans	36,2	61,0	53,3	62,0	59,7	60,0
Sexe féminin						
Tous âges	23,6	55,9	51,3	55,7	54,9	55,3
Avant l'âge de 20 ans	36,4	67,5	62,3	67,3	66,0	66,2
Ensemble						
Tous âges	23,2	53,2	48,0	52,8	51,7	52,1
Avant l'âge de 20 ans	36,3	64,3	57,5	64,5	62,4	63,0

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 3.1

Proportion des élèves du secteur des adultes en formation générale terminant leurs études avec un diplôme, selon l'année de la dernière inscription (en %)

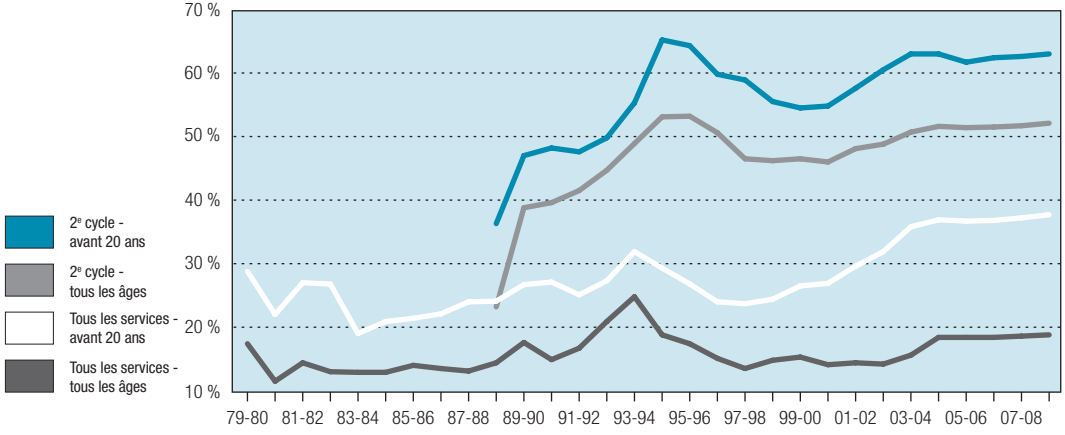

3.2 La réussite[1] en formation professionnelle au secondaire

Parmi les élèves de la formation professionnelle[2] qui terminaient leurs études en 2009-2010, 68,9 % ont obtenu un diplôme. Si l'on ne considère que l'effectif jugé comme étant véritablement à la recherche d'un diplôme, soit les élèves inscrits à temps plein[3], la proportion de titulaires d'un diplôme parmi les sortants et les sortantes atteignait 87,4 %.

Depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1987-1988, le pourcentage de ceux et celles qui ont obtenu un diplôme a augmenté de façon appréciable. Par exemple, à la fin de 2009-2010, ce pourcentage atteignait 75,4 % des sortants et des sortantes des programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP), contre 54,4 % en 1990-1991. Par rapport à la situation qui existait au professionnel long, au milieu des années 80, la réussite ne semble pas avoir beaucoup augmenté, mais il faut toutefois se rappeler que les données alors disponibles sur le professionnel long ne concernaient que le secteur des jeunes. Si l'on ne regarde que les élèves inscrits à temps plein[3], l'amélioration est plus visible. Comme on l'a déjà noté, la proportion des titulaires d'un diplôme en 2009-2010 s'élevait à 87,4 %, alors qu'elle était de 56,3 % en 1980-1981.

Si l'on tient compte de toutes les sorties, sans considération au secteur et au régime d'études, on observe que la proportion des diplômes a aussi augmenté depuis le début des années 80. C'est ainsi que le taux avait été établi à 46,6 % de personnes diplômées parmi l'ensemble des personnes inscrites à la formation professionnelle pour la dernière fois en 1980-1981. Cette proportion globale est passée à 68,9 % en 2009-2010.

Les nouvelles inscriptions en formation professionnelle ont subi une baisse importante dans les années 80 (fiche 2.4). On exige maintenant une formation générale plus poussée pour avoir accès à ce type de formation. Les personnes déjà diplômées de la formation générale ont toujours un taux de réussite en formation professionnelle supérieur à celui des personnes qui ne le sont pas. Cette situation explique en grande partie le fait que le taux de réussite de l'ensemble des sortantes et sortants a été plus élevé au cours des dernières années.

Les garçons et les filles obtiennent des résultats plus ou moins différents selon les années. L'année 1999-2000 est marquée par un renversement de tendance à la sortie des programmes menant au DEP, alors que la réussite des filles surpassait celle des garçons (70,2 % contre 63,9 %). Auparavant, la réussite des garçons était de 2 à 10 points plus élevée que celle des filles. Cependant, lorsqu'on ne retient que l'ensemble des sorties selon le sexe sans tenir compte du programme ou du régime d'études, le sexe féminin l'emporte depuis longtemps. Dès 1985-1986, la proportion d'élèves de sexe féminin qui terminaient leurs études professionnelles avec un diplôme était de 36,2 % contre 28,7 % pour les élèves de sexe masculin; en 2009-2010, les proportions respectives étaient de 74,2 et de 65,1 %.

En 2009-2010, les taux de réussite des garçons et des filles dans les programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) étaient de 76,1 et de 74,5 % respectivement.

1. La réussite en formation professionnelle est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi l'ensemble des élèves de la formation professionnelle ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme. Les diplômes comptés sont ceux obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit. Les sorties sans diplôme sont associées aux personnes qui ont été absentes durant au moins les deux années qui ont suivi la dernière année d'inscription.
2. Comme il n'est pas absolument nécessaire, pour les commissions scolaires, de faire connaître le nombre d'inscriptions en formation professionnelle quand elles ne donnent pas lieu à une sanction, il se peut que le dénominateur des taux de réussite soit incomplet.
3. Le temps plein équivaut aux inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.

Tableau 3.2

Proportion des élèves de la formation professionnelle au secondaire terminant leurs études avec un diplôme[1], selon le sexe, la catégorie et l'année de la dernière inscription (en %)

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2008-2009	2009-2010[e]
Sexe masculin							
PL ou DEP[2]	57,1	58,3	60,0	67,7	63,9	75,7	76,1
Temps plein[3]	51,8	51,4	81,1	79,5	81,6	86,4	87,1
Toutes les sorties	48,3	28,7	21,7	46,2	50,7	60,5	65,1
Sexe féminin							
PL ou DEP[2]	65,5	69,5	50,3	64,5	70,2	74,6	74,5
Temps plein[3]	61,3	62,0	80,0	78,3	82,4	86,9	87,6
Toutes les sorties	45,2	36,2	39,3	54,0	65,7	73,1	74,2
Ensemble							
PL ou DEP[2]	61,7	64,1	54,4	66,1	66,6	75,2	75,4
Temps plein[3]	56,3	56,6	80,6	78,9	82,0	86,7	87,4
Toutes les sorties	46,6	32,1	27,9	49,5	56,6	65,6	68,9

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

e : Estimations.

1. Tous les diplômes du secondaire sont considérés.
2. En 1980-1981 et en 1985-1986, ce sont les inscriptions au professionnel long (PL) dans le secteur des jeunes qui ont été examinées. Depuis 1988-1989, il s'agit des inscriptions aux programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans les secteurs des jeunes et des adultes.
3. Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.

Graphique 3.2

Proportion des élèves qui sortent de la formation professionnelle au secondaire avec un diplôme, selon l'année de la dernière inscription (en %)

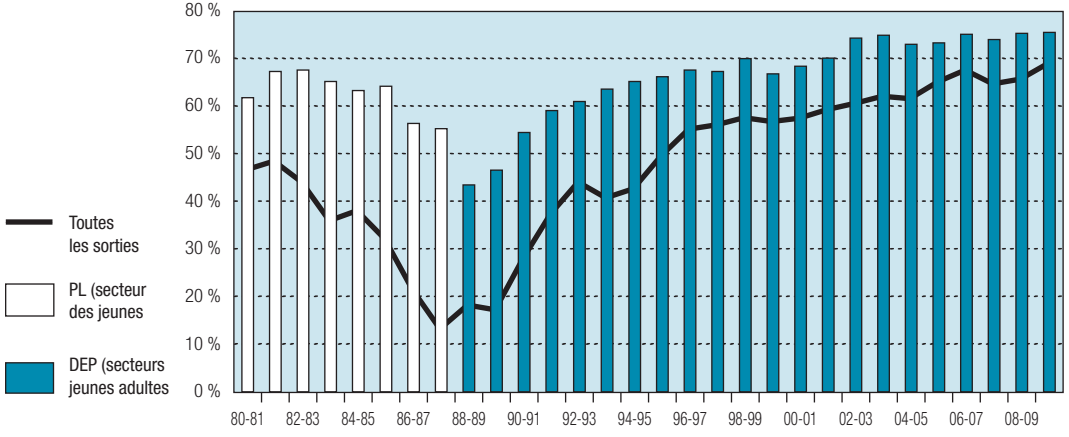

3.3 La réussite[1] des études en formation préuniversitaire, à l'enseignement ordinaire au collégial

Parmi les élèves de l'enseignement ordinaire qui sortaient de la formation préuniversitaire à la fin de 2009-2010, 71,6 % ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours des deux dernières décennies, cette valeur a fluctué entre 63,9 et 73,3 %. On note une augmentation sensible des taux de réussite depuis 1999-2000, où la valeur atteignait 69,3 %. Avant la baisse enregistrée en 1999-2000, on avait également observé une augmentation des taux de réussite, qui étaient passés de 64,7 % en 1995-1996 à 70,2 % en 1998-1999. Les critères d'admission plus exigeants, appliqués à l'automne 1997 (fiche 2.7), expliquent vraisemblablement une partie de cette hausse, puisque moins d'élèves parmi les plus susceptibles d'abandonner leurs études pouvaient dorénavant s'inscrire à l'enseignement collégial.

À ce chapitre, les filles affichent des résultats supérieurs et l'écart en leur faveur s'est accentué au fil des ans. Au sein de l'effectif de 1980-1981, la proportion de filles ayant terminé leur formation préuniversitaire avec un DEC dépassait de 3,9 points celle des garçons; pour l'année 2009-2010, l'écart était de 13,5 points en faveur des filles alors qu'il était de 10,8 points en 1995-1996. Ce phénomène s'ajoute aux différences qui affectent l'accès aux études (fiche 2.7) pour expliquer les écarts entre les sexes en matière d'obtention du diplôme (fiche 5.5).

Si l'on distingue les élèves selon le type de formation dans laquelle ils et elles ont entrepris leurs études collégiales, on trouve des taux de réussite un peu plus élevés que la moyenne pour ceux qui ont débuté en formation préuniversitaire; en 2009-2010, le taux de réussite de ces élèves était de 74,2 %. Par ailleurs, ceux venus de la formation technique affichent des taux de réussite nettement plus faibles. Si l'on ajoute le fait que, depuis 1994-1995, certains sortants et les sortantes ont d'abord suivi les sessions d'accueil et d'intégration, on observe que les taux de réussite sont demeurés plus faibles pour les élèves de la formation préuniversitaire ayant suivi un type de formation différent. Ces taux n'ont franchi la barre des 50,0 % qu'en 1998-1999, pour atteindre 53,4 % en 2009-2010.

En principe, le temps nécessaire à l'obtention du DEC en formation préuniversitaire est de deux ans, mais assez peu d'élèves respectent ce délai. De fait, le taux de réussite en deux ans ou moins (soit depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) atteignait 43,3 % en 2009-2010 parmi ceux et celles ayant commencé leurs études en formation préuniversitaire; ce taux a chuté à 35,0 % en 1986-1987 (taux le plus bas jamais enregistré). Pour ce qui est de l'ensemble des sortants et sortantes de la formation préuniversitaire, peu importe le premier type de formation choisi, le taux de réussite en deux ans est un peu plus faible, puisque certains élèves peuvent avoir commencé par un autre type de formation, allongeant ainsi leur parcours scolaire. Habituellement, la majorité des DEC en formation préuniversitaire sont obtenus à l'intérieur des cinq années prévues après le début des études collégiales; en 2009-2010, ce taux était de 71,7 %.

Parmi les élèves de la formation préuniversitaire qui ont terminé leurs études en 2009-2010, 71,6 % ont obtenu un DEC, ce taux ayant augmenté de 2,3 points de pourcentage depuis 1999-2000.

1. La réussite en formation préuniversitaire à l'enseignement ordinaire est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un DEC parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement ordinaire en formation préuniversitaire ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC. Les diplômes comptés sont les DEC de tous types, obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou encore l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit à un programme y conduisant. Les sorties sans diplôme sont constituées d'élèves absents durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.3

Proportion des élèves de la formation préuniversitaire ayant terminé leurs études avec un DEC, selon l'année de la dernière inscription au collégial à l'enseignement ordinaire, le sexe, le type de formation initiale et le temps écoulé[1] depuis le début des études (en %)

	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2008-2009e	2009-2010e
Ensemble des sexes						
Même type de formation initiale						
2 ans ou moins[1]	nd	40,5	36,6	42,6	43,5	43,3
5 ans ou moins[1]	nd	70,8	65,2	70,0	72,5	71,7
Toutes les durées	nd	72,0	66,5	71,3	73,7	74,2
Autre type de formation initiale[2]						
Toutes les durées	nd	61,3	47,5	53,7	52,9	53,4
Tous les types de formation initiale – toutes les durées						
Ensemble des sexes	66,8	71,4	64,7	69,3	71,2	71,6
Sexe masculin	64,9	66,2	58,7	61,7	64,7	64,5
Sexe féminin	68,8	75,8	69,5	74,7	76,0	77,0

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

1. Le temps écoulé depuis la première inscription ne correspond pas nécessairement à la durée des études puisque des absences peuvent survenir entre le début et la fin des études.
2. Jusqu'en 1993-1994, cette catégorie désignait les élèves qui avaient commencé leurs études en formation technique. Ce n'est que depuis 1994-1995 que certains élèves de la formation préuniversitaire terminent leurs études (avec ou sans diplôme) après les avoir commencées dans une session d'accueil et d'intégration, l'année précédente.

Graphique 3.3

Proportion de sortants et de sortantes de la formation préuniversitaire ayant obtenu un DEC, selon le sexe et l'année de la dernière inscription à l'enseignement collégial ordinaire (en %)

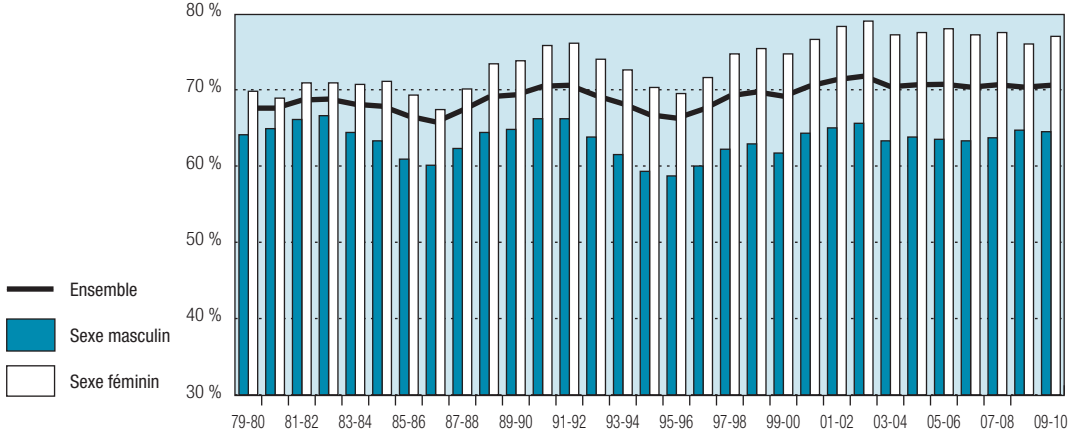

3.4 La réussite[1] des études en formation technique à l'enseignement ordinaire au collégial

Parmi les élèves de l'enseignement ordinaire qui sortaient de la formation technique à la fin de 2009-2010, 61,1 % ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours des deux dernières décennies, cette valeur a fluctué entre 52,7 et 63,6 %.

À ce chapitre, les filles enregistrent toujours des résultats supérieurs à ceux des garçons, et la différence à cet égard a atteint un sommet de 17,1 points de pourcentage en 1997-1998. En 2009-2010, le taux de réussite des filles s'établissait à 64,6 % contre 56,1 % pour les garçons, soit un écart de 8,5 points en faveur des premières. Ce phénomène s'ajoute aux différences d'accès aux études (fiche 2.7) pour expliquer l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.5).

Si l'on distingue les élèves selon le type de formation dans laquelle ils ont entrepris leurs études collégiales, en 2009-2010 les taux de réussite étaient un peu plus élevés que la moyenne pour les élèves ayant débuté en formation technique. Par ailleurs, jusqu'en 1993-1994, les élèves qui avaient entrepris leur formation préuniversitaire et qui s'étaient réorientés vers la formation technique affichaient des taux de réussite nettement plus élevés. Depuis 1994-1995, la réussite des élèves qui avaient commencé ailleurs qu'en formation technique avaient diminué, compte tenu de l'arrivée des élèves des sessions d'accueil et d'intégration (offertes pour la première fois en 1993-1994).

En principe, la durée nécessaire à l'obtention d'un DEC en formation technique est de trois ans, mais assez peu d'élèves respectent ce délai. De fait, le taux de réussite en trois ans ou moins (soit le temps écoulé depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) se situait, en 2009-2010, à 33,0 % pour les élèves qui avaient débuté et terminé en formation technique. Le taux de réussite en trois ans de l'ensemble des sortants et sortantes de la formation technique, peu importe le type de formation de départ, était un peu plus faible puisque certains avaient commencé par une autre formation, provoquant ainsi un allongement de leur parcours scolaire. Habituellement, une proportion élevée de DEC en formation technique sont obtenus à l'intérieur d'un délai de cinq ans après le début des études collégiales; en 2009-2010, ce taux était de 52,2 %.

Parmi les élèves de la formation technique qui ont terminé leurs études en 2009-2010, 61,1 % ont obtenu un DEC.

1. La réussite en formation technique à l'enseignement ordinaire est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un DEC parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement ordinaire en formation technique ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC. Les diplômes comptés sont les DEC de tous types, obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou encore l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit à un programme y conduisant. Les sorties sans diplôme sont constituées d'élèves absents durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.

Tableau 3.4

Proportion des élèves de la formation technique ayant terminé leurs études avec un DEC, selon l'année de la dernière inscription au collégial à l'enseignement ordinaire, le sexe, le type de formation initiale et le temps écoulé[1] depuis le début des études (en %)

	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2008-2009e	2009-2010e
Ensemble des sexes						
Même type de formation initiale						
3 ans ou moins[1]	nd	29,6	26,8	31,6	32,0	33,0
5 ans ou moins[1]	nd	51,1	47,8	52,4	52,1	52,2
Toutes les durées	nd	56,6	53,1	57,6	59,5	60,1
Autre type de formation initiale[2]						
Toutes les durées	nd	64,4	55,7	57,8	62,0	62,8
Tous les types de formation initiale – toutes les durées						
Ensemble des sexes	59,0	58,6	53,9	57,7	60,3	61,1
Sexe masculin	53,9	54,7	46,1	50,1	54,4	56,1
Sexe féminin	63,0	61,3	60,9	64,6	64,6	64,6

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

1. Le temps écoulé depuis la première inscription ne correspond pas nécessairement à la durée des études puisque des absences peuvent survenir entre le début et la fin des études.
2. Jusqu'en 1993-1994, cette catégorie désignait les élèves qui avaient commencé leurs études en formation préuniversitaire. Ce n'est qu'à compter de 1994-1995 que des élèves de la formation technique ont terminé leurs études (avec ou sans diplôme) après les avoir commencées dans une session d'accueil et d'intégration, l'année précédente.

Graphique 3.4

Porportion de sortants et de sortantes de la formation technique ayant obtenu un DEC, selon le sexe et l'année de la dernière inscription à l'enseignement collégial ordinaire (en %)

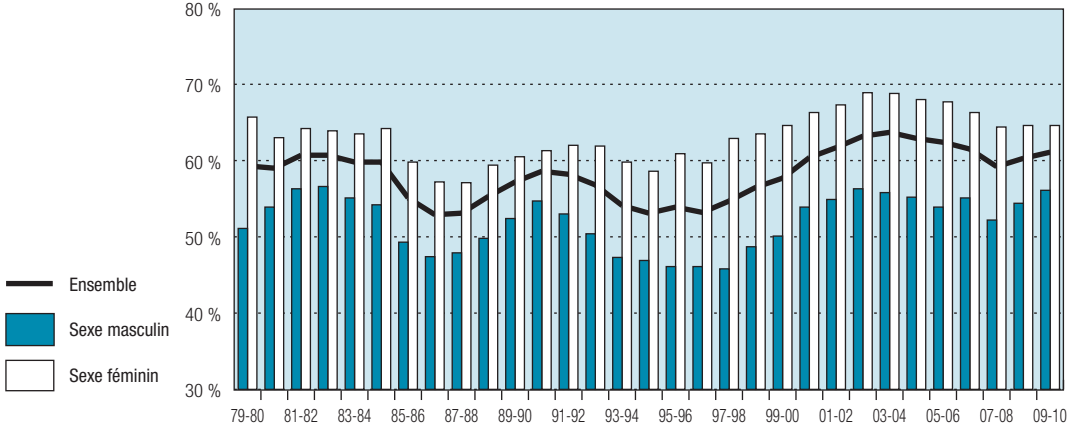

3.5 La durée des études à l'enseignement ordinaire au collégial

La durée des études pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et pour l'ensemble des élèves (avec un DEC ou non) n'a à peu près pas varié au cours des années[1].

Les titulaires d'un DEC issus de la formation préuniversitaire ont étudié 2,4 années, en moyenne. Ceux qui en sortent sans diplôme ont tout de même étudié, en moyenne, durant 1,7 année, tandis que la moyenne des études de l'ensemble des sortants s'établit à 2,2 années[2]. Pour tous ceux qui ont commencé leurs études collégiales directement en formation préuniversitaire, soit la plupart des élèves, les durées correspondantes sont égales ou inférieures de 0,1 année. Quant aux élèves arrivés après un détour par un autre type de formation, ils obtiennent leur DEC en formation préuniversitaire en 3,2 ans.

En formation technique, l'obtention du DEC demande en moyenne 3,9 années d'études, tandis que les abandons se produisent après 2,3 ans. Compte tenu du taux de réussite (fiche 3.4), l'ensemble des élèves de la formation technique étudient pendant 3,3 ans. Ici aussi, les élèves qui se sont inscrits en formation technique dès leur entrée au collégial en ressortent plus rapidement et obtiennent leur DEC après 3,6 années ou encore abandonnent leurs études après 2,0 année. Par contre, les élèves ayant séjourné en formation préuniversitaire — où les taux de réussite sont plus élevés —, ou en session d'accueil et d'intégration obtiennent un DEC après 4,5 années de formation technique.

De très légères différences relatives à la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. À la formation préuniversitaire, les filles qui obtiennent un DEC ont étudié 0,1 année de moins que les garçons. Cette différence disparaît cependant lorsqu'on regarde l'ensemble des sorties pour chacun des sexes en raison de la pondération des diplômes. Le nombre de sorties est plus élevé du côté des filles, ce qui hausse la durée moyenne de leurs études. À la formation technique, les étudiantes prennent 0,1 année de moins que leurs vis-à-vis masculins pour obtenir leur diplôme ou pour sortir sans diplôme.

Le DEC en formation préuniversitaire est obtenu, en moyenne, après 2,4 années d'études équivalant au temps plein, et le DEC en formation technique, après 3,9 années.

1. C'est pourquoi les résultats de la présente fiche sont des moyennes relatives aux sorties des cinq dernières années observables (soit celles des élèves inscrits pour la dernière fois de 2005-2006 à 2009-2010). Toutefois, dans le cas des sorties sans diplôme, on constate, en dix ans, un allongement de la durée des études avant l'abandon, allongement de l'ordre de 0,4 trimestre à temps plein en formation préuniversitaire et d'un trimestre à temps plein en formation technique.
2. La durée des études de l'ensemble des sortantes et sortants dépend, d'une part, des durées respectives des études des titulaires d'un DEC et des sortants sans diplôme et, d'autre part, de la pondération de ces deux catégories d'élèves, soit le taux de réussite. Cette situation s'explique par la stabilité de la durée des études de l'ensemble des élèves, alors que les taux de réussite sont en baisse et que la durée des études avant abandon tend à s'allonger.

Tableau 3.5

Nombre moyen d'années[1] d'études précédant les sorties du collégial à l'enseignement ordinaire (moyenne de toutes les sorties depuis 2005-2006), selon le sexe et le type de formation à l'entrée et à la sortie

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[2]		Toutes les sorties	
	Formation préuniversitaire	Formation technique	Formation préuniversitaire	Formation technique	Formation préuniversitaire	Formation technique
Sexe masculin	2,5	4,0	1,7	2,4	2,2	3,2
Sexe féminin	2,4	3,9	1,7	2,3	2,2	3,3
Ensemble[3]	**2,4**	**3,9**	**1,7**	**2,3**	**2,2**	**3,3**
Type de formation initiale						
Semblable	2,3	3,6	1,6	2,0	2,1	2,9
Différent[3]	3,2	4,5	2,3	3,1	2,7	4,0

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Une année d'études à temps plein équivaut ici à deux trimestres à temps plein ou à huit trimestres à temps partiel.
2. Les sorties sans diplôme sont des interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.
3. Il s'agit de la durée totale, y compris celle des études effectuées précédemment dans les autres types de formation.

Graphique 3.5

Proportions cumulées des sorties de l'enseignement collégial ordinaire entre 2005-2006 et 2009-2010 selon le nombre d'années écoulées depuis la première inscription dans un programme conduisant au DEC (en %)

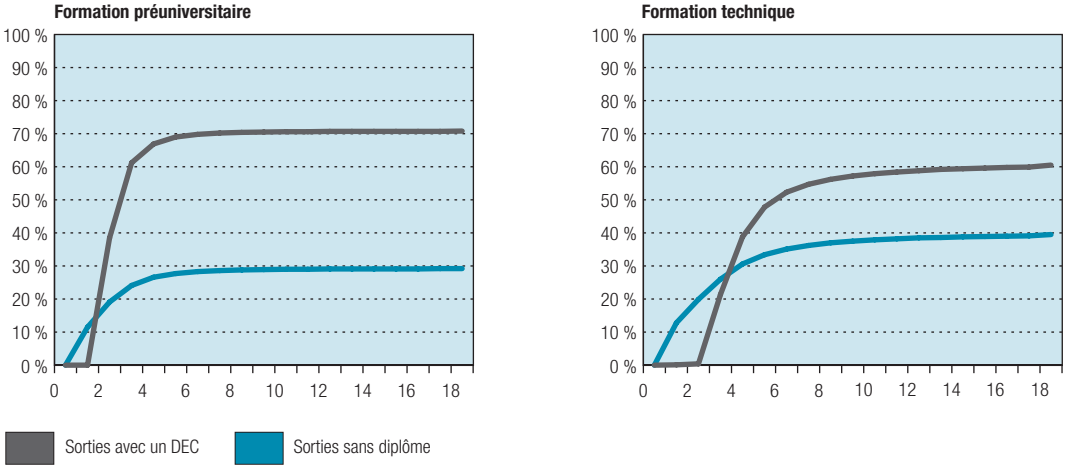

3.6 La réussite[1] et la durée des études dans les programmes conduisant au baccalauréat

À la fin de 2009-2010, 67,3 % des étudiants et les étudiantes qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention du baccalauréat ont obtenu ce diplôme. Depuis 20 ans, cette proportion a connu une augmentation puisqu'elle était de 55,9 % pour les personnes inscrites une dernière fois en 1987-1988.

Les étudiantes montrent, depuis le début de la période observée, un taux de réussite plus élevé que celui des étudiants, et la différence s'accroît puisqu'elle est passée de 0,7 point de pourcentage en 1987-1988 à 5,8 points en 2009-2010, après un écart maximal de 7,7 points en 1996-1997. Parmi les sortantes de la dernière année observée, 69,7 % ont obtenu un baccalauréat contre 63,9 % des sortants. Ce phénomène s'ajoute aux différences d'accès aux études (fiche 2.9) pour expliquer l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.6).

Les titulaires d'un baccalauréat ont étudié en moyenne pendant 6,7 trimestres à temps plein et 8,9 trimestres si l'on ne tient pas compte du régime d'études[2]. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée des études à temps plein est de 2,4 trimestres, soit un peu plus d'une année régulière d'études. Pour toutes les sorties, la durée des études est en moyenne de 7,4 trimestres, dont 5,3 trimestres à temps plein.

Des différences qui affectent la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Qu'elles obtiennent un baccalauréat ou qu'elles quittent les études sans diplôme, les femmes le font plus rapidement que les hommes. La durée des études à temps plein est inférieure de 0,4 trimestre, autant pour les bachelières que pour les sortantes sans diplôme par rapport aux durées observées chez les hommes. Toutefois, lorsque l'on considère tous régimes confondus, les différences entre les sexes sont atténuées puisque le fait d'étudier à temps partiel est relativement plus fréquent chez les femmes. Pour l'ensemble des sorties, la différence entre les sexes est moins visible, principalement parce que la pondération des sorties avec diplôme est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, ce qui augmente la durée moyenne des études pour l'ensemble des femmes.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant au baccalauréat et ayant quitté les études à la fin de 2009-2010, 67,3 % ont obtenu leur diplôme.

1. La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant au baccalauréat est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un baccalauréat parmi la population étudiante ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les baccalauréats obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de premier cycle conduisant au baccalauréat. Les sorties sans diplôme renvoient aux absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.
2. Une partie des études est effectuée à temps partiel et s'ajoute aux durées moyennes à temps plein. La durée des études à temps partiel est comprise entre 2,2 et 2,5 trimestres pour les titulaires d'un baccalauréat. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée en question varie de 1,7 à 2,0 trimestres; pour l'ensemble des sortants et des sortantes, elle varie de 2,0 à 2,4 trimestres.

Tableau 3.6a

Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant au baccalauréat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

	1987-1988	1990-1991	1995-1996	2007-2008	2008-2009	2009-2010[e]
Sexe masculin	55,5	59,7	61,7	65,0	64,3	63,9
Sexe féminin	56,2	63,1	69,0	69,9	70,0	69,7
Ensemble	**55,9**	**61,5**	**65,9**	**67,8**	**67,7**	**67,3**

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.6b

Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au baccalauréat (moyenne de toutes les sorties depuis 2005-2006), selon le sexe

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[1]		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]
Sexe masculin	6,9	9,2	2,6	4,3	5,4	7,5
Sexe féminin	6,5	8,7	2,2	4,2	5,2	7,4
Ensemble	**6,7**	**8,9**	**2,4**	**4,2**	**5,3**	**7,4**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.
2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.6

Proportion de sortants et de sortantes des programmes d'études conduisant au baccalauréat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

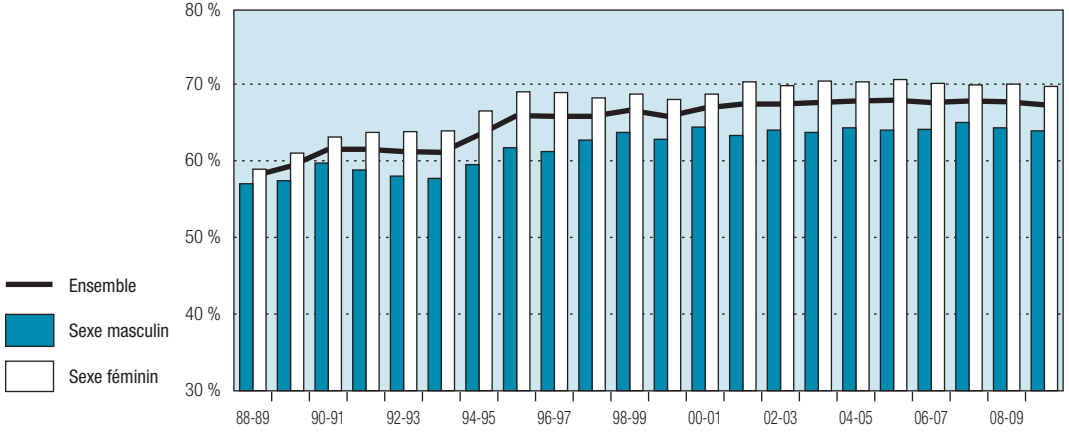

3.7 La réussite[1] et la durée des études dans les programmes conduisant à la maîtrise

À la fin de 2009-2010, 74,0 % des étudiantes et étudiants qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention de la maîtrise ont obtenu ce diplôme. Ce résultat équivaut à un accroissement de 17,9 points de pourcentage depuis 1987-1988.

Les aspirantes à la maîtrise étaient alors relativement moins nombreuses que les hommes à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme. Depuis 1987-1988, elles se sont rattrapées et leur taux de réussite est supérieur à celui de leurs camarades. Parmi les sortantes de 2009-2010, 75,6 % ont obtenu une maîtrise, ce qui représente un accroissement de 20,6 points de pourcentage depuis 1987-1988. La variation correspondante chez les hommes est de 15,3 points de pourcentage, de telle sorte que, parmi les sortants de 2009-2010, 72,3 % ont obtenu leur maîtrise. Ce phénomène s'ajoute aux différences d'accès aux études (fiche 2.9) pour expliquer l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.6).

Les titulaires d'une maîtrise ont été inscrits en moyenne pendant 6,7 trimestres, quel que soit le régime d'études[2]. La partie des études effectuée seulement à temps plein compte pour 4,6 trimestres en moyenne. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée moyenne totale des études est de 4,6 trimestres, peu importe le régime d'études qui est déclaré. Pour toutes les sorties, la durée des études est en moyenne de 6,1 trimestres, dont 4,0 sont déclarés à temps plein. La durée rapportée ici est la durée de nature effective, et elle n'est pas conciliable avec le calcul des équivalences au temps plein (ETP) utilisées pour le financement, où une durée standardisée est généralement reconnue pour les maîtrises assorties d'un mémoire. Dans ces cas, la durée « financée » ne dépasse pas 4 trimestres (1,5 année en ETP). Or, la durée effective des études dépasse cette norme pour tous les types de sorties. Par conséquent, les étudiantes et étudiants qui sortent sans maîtrise sont en pratique pleinement financés, à l'exception d'un montant supplémentaire de 1 000 $ alloué aux universités au moment de l'attribution du grade.

Des différences de durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Contrairement à ce que l'on a observé à l'enseignement collégial et dans les programmes d'études conduisant au baccalauréat, les candidates à la maîtrise ne prennent pas moins de temps que les hommes pour obtenir leur diplôme.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant à la maîtrise et ayant quitté les études à la fin de 2009-2010, 74,0 % ont obtenu leur diplôme en moyenne après 6,7 trimestres d'études.

1. La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant à la maîtrise est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'une maîtrise parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les maîtrises obtenues pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de deuxième cycle conduisant à la maîtrise. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.
2. Une partie des études est effectuée à temps partiel et s'ajoute aux durées moyennes à temps plein. La durée des études à temps partiel est comprise entre 2,8 et 3,5 trimestres pour les titulaires d'une maîtrise. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée en question varie de 2,4 à 3,0 trimestres. Pour l'ensemble des sortants et des sortantes, cette durée varie de 2,7 à 3,3 trimestres.

Tableau 3.7a

Proportion de sortantes et de sortants des programmes conduisant à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

	1987-1988	1990-1991	1995-1996	2007-2008[r]	2008-2009	2009-2010[e]
Sexe masculin	57,0	64,4	63,7	72,8	71,8	72,3
Sexe féminin	55,0	64,5	67,5	73,8	73,3	75,6
Ensemble	**56,1**	**64,5**	**65,6**	**73,3**	**72,6**	**74,0**

e : Estimations.

r : Révisions.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.7b

Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant à la maîtrise (moyenne de toutes les sorties depuis 2005-2006), selon le sexe

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[1]		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]
Sexe masculin	4,5	6,6	2,5	4,5	3,9	6,0
Sexe féminin	4,7	6,7	2,4	4,6	4,1	6,2
Ensemble	**4,6**	**6,7**	**2,5**	**4,6**	**4,0**	**6,1**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.

2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.7

Proportion de sortants et de sortantes des programmes d'études conduisant à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

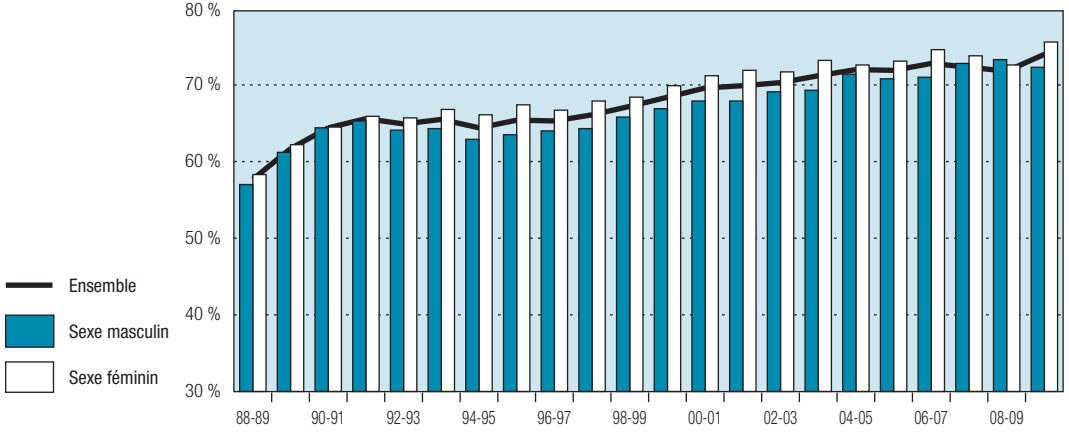

3.8 La réussite[1] et la durée des études dans les programmes conduisant au doctorat

À la fin de 2009-2010, 61,4 % des étudiantes et étudiants qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention du doctorat ont obtenu ce diplôme. Depuis 1987-1988, la proportion s'est accrue de 12,7 points de pourcentage.

Les aspirantes au doctorat, traditionnellement moins nombreuses que les hommes à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme, affichaient pour la première fois en 2000-2001 un taux de réussite supérieur de 1,7 point de pourcentage à celui des hommes. Parmi les femmes inscrites en 2009-2010 et qui sortaient des programmes conduisant au doctorat, 62,5 % ont obtenu leur diplôme, ce qui représente une augmentation de 22,2 points de pourcentage par rapport à la situation qui avait cours 22 ans plus tôt. La proportion d'aspirants au doctorat qui ont obtenu leur diplôme en 2009-2010 est de 60,5 %, soit 2 points de pourcentage de moins que les femmes. Pour ces dernières, le taux de réussite n'a presque pas cessé d'augmenter depuis 1995-1996. Ce phénomène produit l'effet inverse de l'accès plus élevé des hommes aux études menant au doctorat (fiche 2.9), mais l'écart subsiste en leur faveur pour ce qui est de l'obtention du diplôme (fiche 5.6).

Les titulaires d'un doctorat ont été inscrits en moyenne pendant 15,8 trimestres, quel que soit le régime d'études[2]. La partie des études déclarée à temps plein compte pour 14,9 trimestres en moyenne. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée des études est de 8,2 trimestres, peu importe le régime d'études qui est déclaré. Quant à l'ensemble des sortantes et sortants, avec ou sans diplôme, ils terminent leurs études après 12,6 trimestres, dont 11,7 sont déclarés à temps plein. La durée rapportée ici est de nature « effective » et n'est pas conciliable avec le calcul des équivalences au temps plein (ETP) utilisées pour le financement, où seule une durée standardisée est reconnue. La durée « financée » ne dépasse pas 8 trimestres (3 années en ETP) dans les programmes conduisant au doctorat. Or, la durée effective des études dépasse cette norme pour tous les types de sorties. Autrement dit, les personnes qui sortent sans doctorat sont en pratique pleinement financées, à l'exception du montant supplémentaire de 7 000 $ alloué aux universités au moment de l'attribution du grade.

Des différences affectant la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Contrairement à ce que l'on a observé dans les programmes d'études conduisant au baccalauréat, les candidates au doctorat ne prennent pas moins de temps que les hommes pour obtenir leur diplôme ou pour laisser leurs études avant terme.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant au doctorat et ayant quitté les études à la fin de 2009-2010, 61,4 % ont obtenu leur diplôme après 15,8 trimestres en moyenne.

1. La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant au doctorat est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un doctorat parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les doctorats obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de troisième cycle conduisant au doctorat. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.
2. Une partie des études est effectuée à temps partiel et s'ajoute aux durées moyennes à temps plein. La durée des études à temps partiel est comprise entre 2,4 et 5,0 trimestres pour les titulaires d'un doctorat. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée en question varie de 2,3 à 3,0 trimestres, tandis que pour l'ensemble des sortants et des sortantes, elle varie de 2,4 à 4,0 trimestres.

Tableau 3.8a

Proportion de sortantes et de sortants des programmes conduisant au doctorat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

	1987-1988	1990-1991	1995-1996	2007-2008	2008-2009e	2009-2010e
Sexe masculin	53,1	55,5	60,9	60,8	61,7	60,5
Sexe féminin	40,3	46,7	48,4	61,5	62,3	62,5
Ensemble	**48,7**	**52,3**	**56,3**	**61,1**	**61,9**	**61,4**

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.8b

Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au doctorat (moyenne de toutes les sorties depuis 2005-2006), selon le sexe

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[1]		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]
Sexe masculin	14,6	15,4	7,0	7,9	11,4	12,3
Sexe féminin	15,2	16,2	7,5	8,6	12,0	13,1
Ensemble	**14,9**	**15,8**	**7,2**	**8,2**	**11,7**	**12,6**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.

2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.8

Proportion de sortants et de sortantes des programmes d'études conduisant au doctorat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

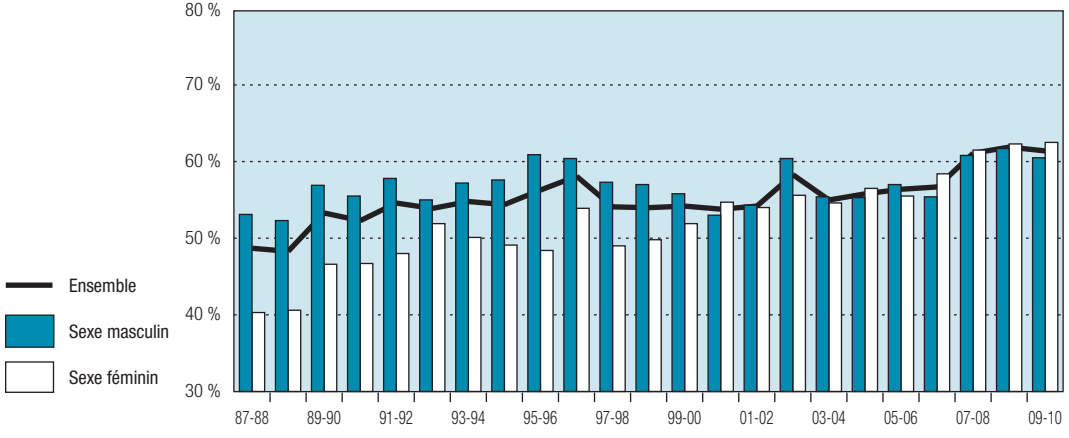

4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport fait passer des épreuves, appelées « épreuves uniques », en vue de la sanction des études dans les classes de 5e secondaire. La moyenne des résultats de juin 2011 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques s'établissait à 75,4 %[1]. Le taux de réussite était de 93,2 %.

Alors que la persévérance scolaire des filles est nettement supérieure à celle des garçons, un tel écart n'a pas été observé en ce qui concerne les résultats aux épreuves uniques. Ce sont peut-être les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui expliquent ce faible écart, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

La moyenne obtenue dans les établissements privés a été de 79,9 %. Elle dépasse de 5,8 points celle enregistrée dans les commissions scolaires (74,1 %). Le taux de réussite a été établi à 91,8 % dans le réseau public, comparativement à 98,1 % dans le réseau privé. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces différences[2], notons le fait que les établissements du réseau privé peuvent faire une sélection des candidates et candidats au moment de l'admission.

Les résultats des élèves qui étudient en français ont été plus élevés que ceux des élèves qui étudient en anglais. La moyenne des premiers dépassait de 2,4 points celle des seconds. Par ailleurs, le taux de réussite des élèves qui étudient en français était de 1,2 point plus élevé que celui des élèves qui étudient en anglais.

Les meilleurs résultats ont été obtenus dans l'épreuve d'anglais, langue seconde (programme enrichi), de 5e secondaire. Les résultats les plus faibles ont été enregistrés en français, langue seconde, de 5e secondaire. On observe un taux de réussite de 91,1 % pour l'épreuve de français, langue d'enseignement, de 5e secondaire et de 96,5 % pour l'épreuve d'anglais, langue d'enseignement, de 5e secondaire.

Les résultats des filles ont été supérieurs à ceux des garçons en français et en anglais, langues d'enseignement. Un faible écart sépare les résultats des filles de ceux des garçons dans les autres matières.

Le taux de réussite aux épreuves du secondaire de juin 2011 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques était de 93,2 %.

1. Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note est composée, à parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.
2. « Le désavantage observé dans les écoles publiques au chapitre du rendement disparaît presque lorsqu'on tient compte d'autres facteurs scolaires. [...] Autrement dit, une fois prises en compte d'autres caractéristiques des écoles, y compris la moyenne par école du statut socioéconomique des parents, la fréquentation de l'école publique a affiché une corrélation positive avec le rendement individuel. » Voir : STATISTIQUE CANADA, *À la hauteur : La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences Étude PISA de l'OCDE – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans*, n° 81-590-XPF, décembre 2001, p. 47.

Tableau 4.1

Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement et la matière, en juin 2011 (en %)

	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	73,9	91,5
Sexe féminin	76,7	94,7
Réseau public[1]	74,1	91,8
Réseau privé	79,9	98,1
Langue d'enseignement : français	75,7	93,4
Langue d'enseignement : anglais	73,3	92,2
Anglais, langue d'enseignement (5e secondaire)	75,0	96,5
Anglais, langue seconde, programme de base (5e secondaire)	76,8	94,7
Anglais, langue seconde, programme enrichi (5e secondaire)	82,3	98,3
Français, langue d'enseignement (5e secondaire)	73,2	91,1
Français, langue seconde (5e secondaire)	70,9	85,5
Ensemble	**75,4**	**93,2**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À l'exception de la Commission scolaire Crie, de la Commission scolaire Kativik et des établissements hors réseau.

Graphique 4.1

Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement et la langue d'enseignement, en juin 2011 (en %)

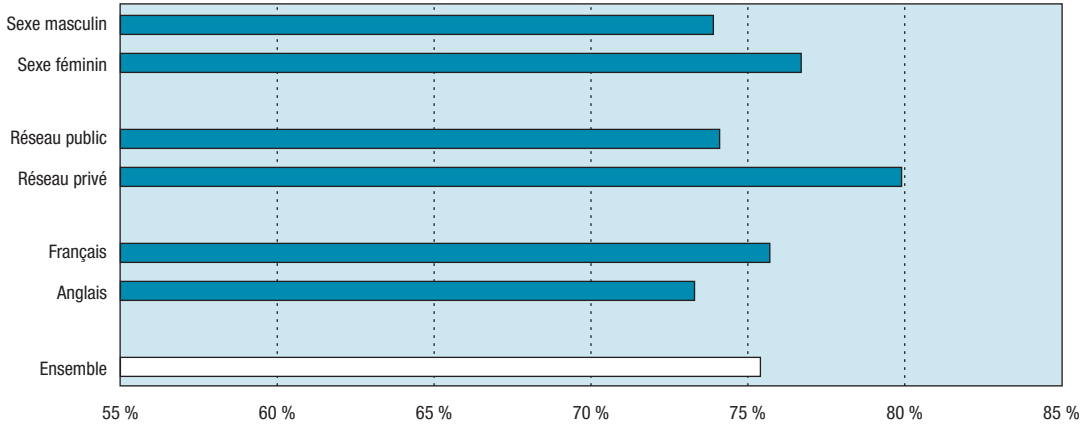

4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes

Cinq régions administratives ont enregistré une moyenne et un taux de réussite supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves du secondaire de juin 2011[1] dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques. Ces régions sont les suivantes : Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent, Laval, Chaudière-Appalaches et Montérégie. Les derniers rangs sont occupés par le Nord-du-Québec et la Côte-Nord.

Les disparités entre les régions ont peu varié entre 2010 et 2011. Par contre, l'écart entre la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus faible s'est resserré, soit de 4,5 points à 4,2 points tandis que celui entre les taux de réussite est maintenant de 6,6 points alors qu'il atteignait 9,1 points. L'évolution de ces différences est principalement attribuable à une augmentation de la moyenne et du taux de réussite observés dans la région du Nord-du-Québec.

Les résultats aux épreuves uniques ne vont pas nécessairement de pair avec l'accès au diplôme d'études secondaires. En effet, dans certaines régions, il est possible que la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidates et les candidats les plus faibles, à hausser les résultats aux épreuves uniques.

Il y a un écart de 6,6 points entre le taux de réussite des élèves de la région où l'on a enregistré les meilleurs résultats (94,9 %) et celui des élèves de la région où les résultats ont été les plus faibles (88,3 %) aux épreuves de juin 2011 du secondaire, dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniùques.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. Cette note est composée, à parts égales, du résultat à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 4.2

Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2011 (en %)

Région administrative	Moyenne	Taux de réussite
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	73,9	92,5
Bas-Saint-Laurent	75,7	94,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	75,3	92,4
Capitale-Nationale	76,7	94,8
Chaudière-Appalaches	75,9	94,6
Mauricie	74,6	91,1
Centre-du-Québec	74,9	93,2
Estrie	75,1	94,2
Montérégie	75,4	93,3
Montréal	75,7	92,7
Laval	75,7	93,9
Lanaudière	75,1	93,9
Laurentides	75,2	93,2
Outaouais	74,7	91,4
Abitibi-Témiscamingue	73,4	93,2
Côte-Nord	72,5	88,3
Nord-du-Québec[1]	73,1	91,3
Ensemble	**75,4**	**93,2**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Les résultats de cette région comprennent ceux de la Commission scolaire de la Baie-James dont la moyenne et le taux de réussite sont respectivement de 73,4 et de 91,9 %.

Graphique 4.2

Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2011 (en %)

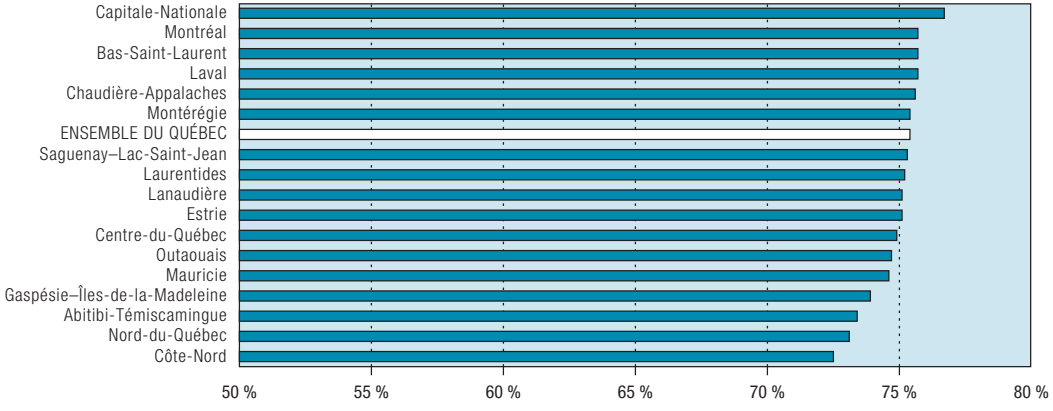

4.3 L'épreuve de français de 5e secondaire – Secteur des jeunes

En juin 2011, les élèves ayant passé l'épreuve de français de 5e secondaire ont obtenu une moyenne de 73,2 %. Le taux de réussite se situait à 91,1 %[1].

L'épreuve comportait trois volets : une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et une épreuve d'expression orale. Les volets relatifs à la compréhension de l'écrit et à l'expression orale étaient sous la responsabilité des établissements d'enseignement; les résultats à ces épreuves ne sont pas présentés dans le tableau 4.3. Néanmoins, ils ont été pris en considération dans le calcul des résultats de l'ensemble de l'épreuve de français. En ce qui concerne la production écrite, qui était sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la moyenne a été établie à 73,1 % et le taux de réussite, à 83,5 %.

Alors que, pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études, on n'a observé aucune différence importante entre les garçons et les filles, ces dernières l'ont nettement emporté à l'épreuve de français. La moyenne obtenue par les filles a dépassé de 5,2 points celle des garçons; l'écart entre les taux de réussite atteignait aussi 6,7 points en faveur des filles. En ce qui concerne la production écrite, les filles ont obtenu une moyenne supérieure de 5,1 points à celle des garçons, et un taux de réussite plus élevé de 8,5 points.

La moyenne des élèves du réseau privé a dépassé de 6,4 points celle des élèves des commissions scolaires. Dans le réseau public, 11,0 % des élèves ont échoué l'épreuve, comparativement à 2,2 % dans le réseau privé. Pour ce qui est de la production écrite, les notes obtenues par les élèves du réseau privé ont été de 7,7 points supérieures à celles des élèves du réseau public. Par rapport à juin 2010, le taux de réussite du volet production écrite, qui était de 85,8 %, est maintenant de 83,5 %. Pour l'ensemble de l'épreuve, on a enregistré une baisse de 91,9 à 91,1 %.

Le taux de réussite à l'épreuve de français de 5e secondaire de juin 2011 a été de 91,1 %. Les résultats obtenus par les filles ont été nettement supérieurs à ceux des garçons.

1. Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. Cette note est composée, à parts égales, du résultat à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.

Tableau 4.3

Résultats à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2011 (en %)

	Production écrite		Ensemble de l'épreuve	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	70,3	78,9	70,4	87,4
Sexe féminin	75,4	87,4	75,6	94,1
Réseau public[1]	71,3	80,5	71,7	89,0
Réseau privé	79,0	93,5	78,1	97,8
Ensemble	**73,1**	**83,5**	**73,2**	**91,1**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Sauf la Commission scolaire Crie, la Commission scolaire Kativik et les établissements hors réseau.

Graphique 4.3

Moyenne à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2011 (en %)

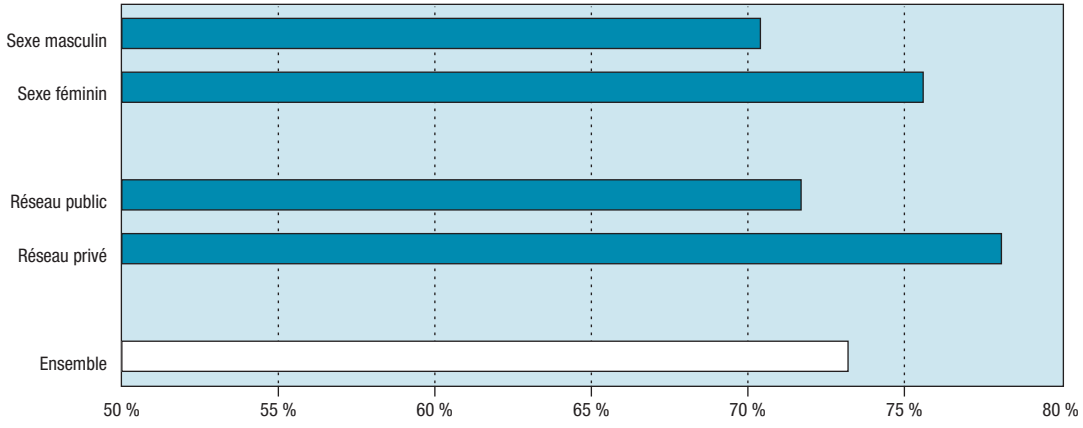

4.4 Les compétences en mathématique chez les élèves de la 2e année du secondaire

En 2003, les ministres de l'Éducation provinciaux et territoriaux, réunis au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], ont mis sur pied le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) pour remplacer le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS). Le PPCE sert à évaluer périodiquement les connaissances et les habiletés des élèves en lecture, en mathématique et en science. Lors du premier exercice, en 2007, les élèves de 13 ans formaient la population cible du PPCE. À partir de 2010, ce sont les élèves de la 2e année du secondaire au Québec, ou de la 8e année dans les autres provinces, qui représentaient la population cible du programme.

Pour la première évaluation du PPCE, en 2007, la lecture constituait le domaine d'évaluation principal alors que la mathématique et la science en étaient les domaines secondaires. Pour la deuxième évaluation, au printemps 2010, on avait retenu la mathématique comme domaine d'étude principal. Plus de 32 000 élèves provenant de plus de 1500 écoles canadiennes ont participé à l'évaluation de 2010. Environ 24 000 de ces 32 000 élèves ont participé en anglais et 8000, en français. Au Québec, 5237 élèves (dont 3534 en français et 1703 en anglais) provenant de 217 écoles ont participé à l'évaluation du PPCE de 2010[1].

Compte tenu des intervalles de confiance, les scores moyens en mathématique des élèves du Québec (515) et de l'Ontario (507) sont significativement supérieurs à celui de la moyenne canadienne (500). Bien que le score moyen des élèves québécois soit supérieur à celui des élèves de l'Ontario, la différence n'est pas statistiquement significative. Par ailleurs, le score moyen des élèves de l'Alberta ne diffère pas de manière significative de celui des élèves de l'ensemble du Canada, alors que les autres provinces et le Yukon ont, quant à eux, des scores moyens significativement inférieurs à la moyenne canadienne.

Les garçons de la 2e année du secondaire au Québec ont obtenu un score moyen en mathématique supérieur à celui des filles, mais la différence n'est pas statistiquement significative.

Les élèves du réseau scolaire francophone du Québec présentent une moyenne de 516 points en mathématique, ce qui constitue un résultat supérieur, mais non statistiquement significatif, à celui des élèves québécois du réseau anglophone qui est de 507 points. Globalement, au Canada, les élèves des réseaux francophones ont un score moyen en mathématique significativement supérieur à celui obtenu par les élèves des réseaux anglophones.

Le score moyen en mathématique des élèves de la 2e année du secondaire au Québec (515) et en Ontario (507) au PPCE de 2010 sont les seuls à être significativement supérieurs à celui de l'ensemble du Canada (500). Bien que la moyenne des élèves québécois dépasse celle des élèves de l'Ontario, la différence n'est pas statistiquement significative.

1. Pour une analyse plus approfondie des résultats des élèves québécois au PPCE de 2010, consulter le site à l'adresse : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Sanction_etudes/ResObtrenusElevesQueb2eAnneeSec_PPCE_2010_f.pdf.

   Le rapport du CMEC est disponible à l'adresse suivante : http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/274/ppce2010.pdf.

Tableau 4.4

Scores globaux et par sous-domaines en mathématique des élèves de 2e année du secondaire au PPCE 2010, selon la province et l'instance

Province	Score global en mathématique		Nombre et opérations		Géométrie et mesure		Régularités et relations		Gestion des données et probabilité	
	Moyenne	Intervalle de confiance[1]	Moyenne	Intervalle de confiance[1]	Moyenne	Intervalle de confiance[1]	Moyenne	Intervalle de confiance[1]	Moyenne	Intervalle de confiance[1]
Québec	**515**	**± 3,9**	**520**	**± 3,8**	**517**	**± 3,9**	**504**	**± 3,9**	**510**	**± 5,3**
Ontario	507	± 4,0	498	± 3,9	513	± 4,0	511	± 4,3	505	± 6,0
Canada	500	± 2,2	500	± 2,1	500	± 2,0	500	± 2,1	500	± 3,1
Alberta	495	± 4,0	501	± 4,3	485	± 3,9	495	± 4,0	496	± 5,4
Colombie-Britannique	481	± 3,6	488	± 3,7	472	± 3,3	487	± 3,8	489	± 4,6
Nouveau-Brunswick	478	± 3,9	487	± 3,7	472	± 3,9	476	± 4,3	489	± 5,4
Saskatchewan	474	± 3,8	488	± 3,7	464	± 3,8	473	± 4,0	477	± 5,0
Nouvelle-Écosse	474	± 3,9	477	± 3,8	477	± 3,8	475	± 3,8	488	± 5,1
Terre-Neuve-et-Labrador	472	± 5,2	475	± 5,7	467	± 4,6	479	± 5,2	490	± 6,7
Yukon	469	± 7,7	482	± 7,8	466	± 6,8	473	± 7,7	466	± 10,4
Manitoba	468	± 4,2	476	± 4,5	459	± 3,3	478	± 4,2	473	± 5,7
Île-du-Prince-Édouard	460	± 8,3	472	± 8,3	449	± 8,1	463	± 8,6	469	± 10,0

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à ± 1,96 fois l'erreur type de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Provinces ou instances qui ont un score moyen statistiquement non différent de celui du Québec.

Graphique 4.4

Score global en mathématique au PPCE 2010 des élèves de 2e année du secondaire au Québec et de 8e année hors Québec pour les provinces où l'on trouve des élèves francophones et anglophones, selon la langue d'enseignement

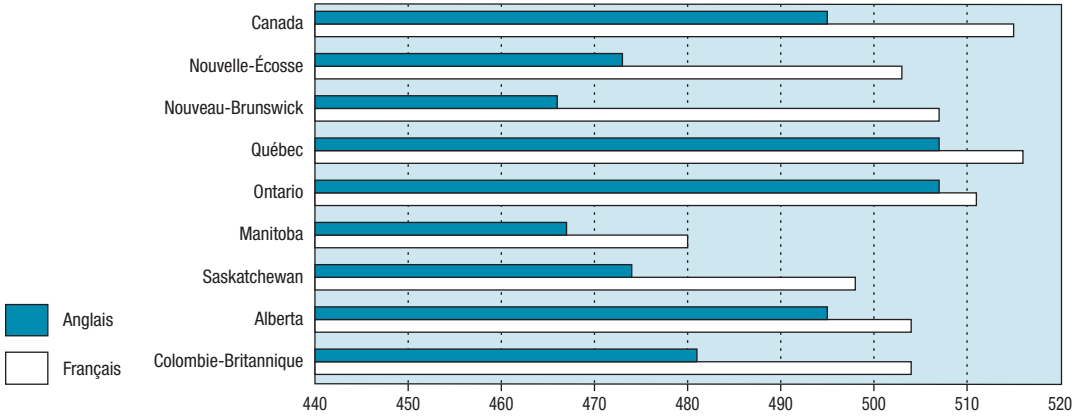

4.5 Les compétences en lecture chez les élèves de la 2e année du secondaire

En 2003, les ministres de l'Éducation provinciaux et territoriaux, réunis au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], ont mis sur pied le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) pour remplacer le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS). Le PPCE sert à évaluer périodiquement les connaissances et les habiletés des élèves en lecture, en mathématique et en science. Lors du premier exercice, en 2007, la population cible du PPCE était constituée d'élèves de 13 ans. À partir du PPCE de 2010, ce sont les élèves de la 2e année du secondaire au Québec, ou de la 8e année dans les autres provinces, qui représentaient la population cible du programme.

Pour la première évaluation du PPCE, en 2007, la lecture constituait le domaine d'évaluation principal, alors que la mathématique et la science en étaient les domaines secondaires. Pour la deuxième évaluation, au printemps 2010, on avait retenu la mathématique comme domaine d'étude principal, alors que la lecture était passée au domaine secondaire. Plus de 32 000 élèves provenant de plus de 1500 écoles canadiennes ont participé à l'évaluation de 2010. Environ 24 000 de ces 32 000 élèves ont participé en anglais et 8000, en français. Au Québec, 5237 élèves (dont 3534 en français et 1703 en anglais) provenant de 217 écoles ont participé à l'évaluation du PPCE de 2010[1].

Compte tenu des intervalles de confiance, le score moyen en lecture des élèves du Québec (481) était significativement inférieur à la moyenne canadienne (500), ainsi qu'à celle obtenue par l'Ontario (515), l'Alberta (506), la Colombie-Britannique (499), la Saskatchewan (491), la Nouvelle-Écosse (489) et Terre-Neuve-et-Labrador (486). Seul le Yukon (465) a obtenu un score significativement inférieur à celui du Québec.

Les filles de la 2e année du secondaire au Québec ont obtenu un score moyen en lecture (498) supérieur à celui des garçons (471), cette différence étant statistiquement significative.

Dans toutes les provinces et instances participantes, les élèves des réseaux scolaires francophones ont obtenu un score moyen en lecture significativement inférieur à celui des élèves du réseau anglophone de la même province ou instance. Au Québec, les élèves de la 2e année du secondaire du réseau anglophone ont obtenu une score moyen de 492 comparativement à 480 pour les élèves du réseau francophone.

Le score moyen en lecture des élèves du Québec au PPCE de 2010, soit 481, est significativement inférieur à la moyenne canadienne (500), ainsi qu'à ceux de l'Ontario (515), de l'Alberta (506), de la Colombie-Britannique (499), de la Saskatchewan (491), de la Nouvelle-Écosse (489) et de Terre-Neuve-et-Labrador (486).

1. Pour une analyse plus approfondie des résultats des élèves québécois au PPCE de 2010, consulter le site à l'adresse : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Sanction_etudes/ResObtrenusElevesQueb2eAnneeSec_PPCE_2010_f.pdf.

   Le rapport du CMEC est disponible à l'adresse suivante : http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/274/ppce2010.pdf .

Tableau 4.5

Score en lecture des élèves de 2e année du secondaire au PPCE de 2010, selon la province ou l'instance

Province	Score en lecture	
	Moyenne	Intervalle de confiance à 95 %[1]
Ontario	515	3,9
Alberta	506	4,0
Canada	500	2,2
Colombie-Britannique	499	3,7
Saskatchewan	491	3,9
Nouvelle-Écosse	489	4,0
Terre-Neuve-et-Labrador	486	5,2
Québec	**481**	**3,6**
Île-du-Prince-Édouard	481	9,0
Nouveau-Brunswick	479	3,9
Manitoba	478	3,8
Yukon	465	7,1

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à ± 1,96 fois l'erreur type de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Provinces ou instances qui ont un score moyen statistiquement non différent de celui du Québec.

Graphique 4.5

Score en lecture au PPCE 2010 des élèves de 2e année du secondaire au Québec et de 8e année hors Québec pour les provinces où l'on trouve des élèves francophones et anglophones, selon la langue d'enseignement

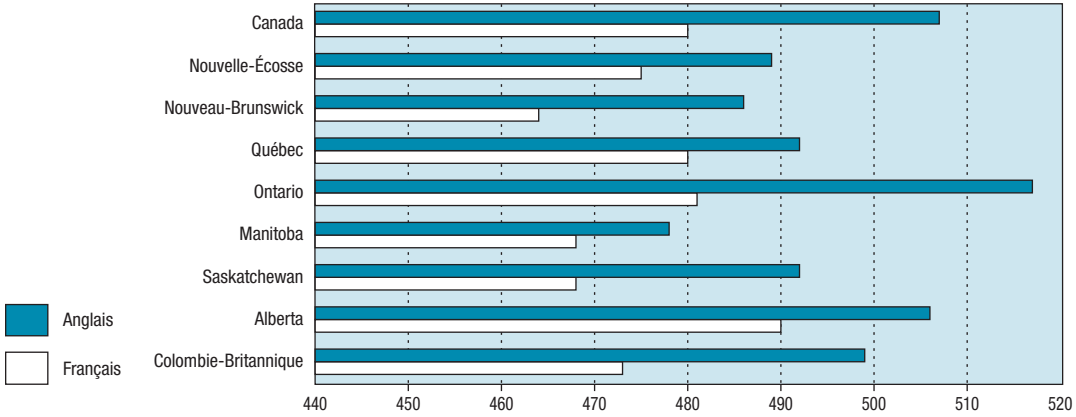

4.6 Les compétences en science chez les élèves de la 2e année du secondaire

En 2003, les ministres de l'Éducation provinciaux et territoriaux, réunis au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], ont mis sur pied le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) pour remplacer le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS). Le PPCE sert à évaluer périodiquement les connaissances et les habiletés des élèves en lecture, en mathématique et en science. Lors du premier exercice, en 2007, la population cible du PPCE était constituée d'élèves de 13 ans. À partir de 2010, ce sont les élèves de la 2e année du secondaire au Québec, ou de la 8e année dans les autres provinces, qui représentaient la population cible du programme.

Pour la première évaluation du PPCE, en 2007, la lecture constituait le domaine d'évaluation principal, alors que la mathématique et la science en étaient les domaines secondaires. Pour la deuxième évaluation, au printemps 2010, on avait retenu la mathématique comme domaine d'étude principal, alors que la science était passée au domaine secondaire. Plus de 32 000 élèves provenant de plus de 1500 écoles canadiennes ont participé à l'évaluation de 2010. Environ 24 000 de ces 32 000 élèves ont participé en anglais et 8000, en français. Au Québec, 5237 élèves (dont 3534 en français et 1703 en anglais) provenant de 217 écoles ont participé à l'évaluation du PPCE de 2010.

Compte tenu des intervalles de confiance, le score moyen en science des élèves du Québec (486) était significativement inférieur à la moyenne canadienne (500), ainsi qu'à celle obtenue par l'Alberta (515), l'Ontario (510) et la Colombie-Britannique (497).

Les filles de la 2e année du secondaire au Québec ont obtenu un score moyen en science (494) supérieur à celui des garçons (483), cette différence n'étant toutefois pas statistiquement significative.

Dans toutes les provinces et instances participantes, sauf en Nouvelle-Écosse, les élèves des réseaux scolaires francophones ont obtenu un score moyen en science inférieur à celui des élèves du réseau anglophone de la même province ou instance. Cependant, ces différences ne sont statistiquement significatives que pour l'Ontario et pour l'ensemble du Canada. En Nouvelle-Écosse, les élèves du réseau francophone ont mieux réussi que ceux du réseau anglophone, la différence étant statistiquement significative.

Le score moyen en science des élèves du Québec au PPCE de 2010, (486) est significativement inférieur à la moyenne canadienne (500), ainsi qu'à celle obtenue par l'Alberta (515), l'Ontario (510) et la Colombie-Britannique (497).

Tableau 4.6

Score en science des élèves de 2e année du secondaire au PPCE de 2010, selon la province ou l'instance

Province	Score en lecture	
	Moyenne	Intervalle de confiance à 95 %[1]
Alberta	515	3,7
Ontario	510	4,1
Canada	500	2,0
Colombie-Britannique	497	3,4
Île-du-Prince-Édouard	493	10,2
Nouvelle-Écosse	489	4,0
Saskatchewan	488	4,2
Nouveau-Brunswick	487	3,9
Terre-Neuve-et-Labrador	487	5,8
Manitoba	486	3,9
Québec	**486**	**3,8**
Yukon	478	7,8

1. L'intervalle de confiance à 95 % correspond à ± 1,96 fois l'erreur type de la moyenne d'un échantillon distribué normalement.

En gris : Provinces ou instances qui ont un score moyen statistiquement non différent de celui du Québec.

Graphique 4.6

Score en science au PPCE 2010 des élèves de 2e année du secondaire au Québec et de 8e année hors Québec pour les provinces où l'on trouve des élèves francophones et anglophones, selon la langue d'enseignement

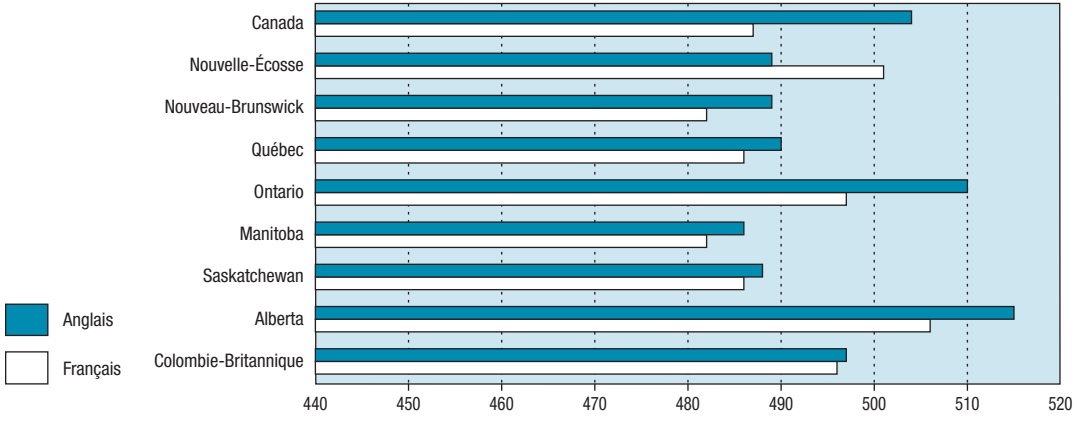

4.7 L'épreuve uniforme de français au collégial

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 45 830 élèves de l'ensemble du réseau collégial ont participé à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature.

Depuis le 1er janvier 1998[1], la réussite de cette épreuve est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). Il s'agit de rédiger une dissertation critique ou un essai de 900 mots à partir de textes littéraires qui aident l'étudiante ou étudiant à construire son argumentation. La réussite de cette épreuve démontre la capacité à comprendre des textes variés et à rédiger une argumentation structurée, dans une langue correcte.

La grille d'évaluation de l'épreuve uniforme de français comporte trois grands critères : compréhension et qualité de l'argumentation, structure du texte de l'élève et maîtrise de la langue. Les deux premiers critères contiennent des sous-critères particuliers, évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant sept niveaux ou cotes : A (Très bien), B (Bien), C+ (Assez bien), C (Suffisant), D (Insuffisant), E (Très faible) et F (Nul). Pour ce qui est du critère maîtrise de la langue, le sous-critère du vocabulaire est évalué de façon qualitative à l'aide de la même échelle d'appréciation, tandis que les autres sous-critères, par exemple, syntaxe et ponctuation, orthographe d'usage et grammaticale, sont évalués de façon quantitative par le dénombrement des erreurs. Pour réussir l'épreuve, l'élève doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à « C » à chacun des trois grands critères. La cote « C » représente un niveau de compétence jugé suffisant. Dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à « D », la personne subit un échec.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le taux de réussite à l'ensemble de l'épreuve uniforme de français au collégial est de 84,2 %, comparativement à 82,4 % en 2009-2010.

La distribution des étudiantes ou étudiants selon les critères montre que le critère structure du texte retient la plus forte proportion de celles et ceux qui atteignent la cote « A » (41,4 %) pour l'ensemble de l'épreuve, tandis que la plus forte proportion de ceux et celles qui obtiennent la cote « B » doivent ce résultat au critère Compréhension et qualité de l'argumentation (50,4 %). Le critère Maîtrise de la langue présente le plus bas taux de réussite (85,3 %).

En 2010-2011, les femmes ont atteint un taux de réussite de 86,6 %, comparativement à 80,7 % chez les hommes. Les taux des femmes et des hommes sont supérieurs à ceux observés en 2009-2010. En effet, en 2009-2010, le taux de réussite des femmes et celui des hommes étaient de 85,0 et 78,5 % respectivement.

Parmi les élèves du réseau collégial qui se sont présentés à l'épreuve uniforme de français au cours de l'année 2010-2011, 84,2 % ont réussi.

1. Cette obligation a été reportée au 1er janvier 2003 pour les élèves qui ont réussi au moins un cours de langue et littérature de l'ancien régime d'études collégiales. Les élèves ont le droit de reprendre l'épreuve jusqu'à la réussite de celle-ci.

Tableau 4.7a

Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial, selon le sexe et le type de programme (en %)

	Taux de réussite			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Sexe féminin	85,6	84,8	85,0	86,6
Sexe masculin	79,5	79,7	78,5	80,7
Formation préuniversitaire (DEC)	89,9	nd	nd	nd
Formation technique (DEC)	75,7	nd	nd	nd
Autres formations	64,9	nd	nd	nd
Ensemble de l'épreuve	**83,2**	**82,8**	**82,4**	**84,2**

nd : Non disponible.
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 4.7b

Distribution des élèves selon la cote obtenue à chacun des critères de correction de l'épreuve uniforme de français au collégial, 2010-2011 (en %)

Critères de correction de l'épreuve de 2010-2011	Distribution des élèves (en %)				Taux de réussite
	Cote A	Cote B	Cote C	Échec	
Compréhension et qualité de l'argumentation	7,3	50,4	38,9	3,3	96,7
Structure du texte de l'élève	41,4	42,2	16,0	0,4	99,6
Maîtrise de la langue	14,4	31,4	40,1	14,4	85,3

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 4.7

Distribution des élèves selon la cote obtenue (en %) pour chacun des critères de correction de l'épreuve uniforme de français, 2010-2011

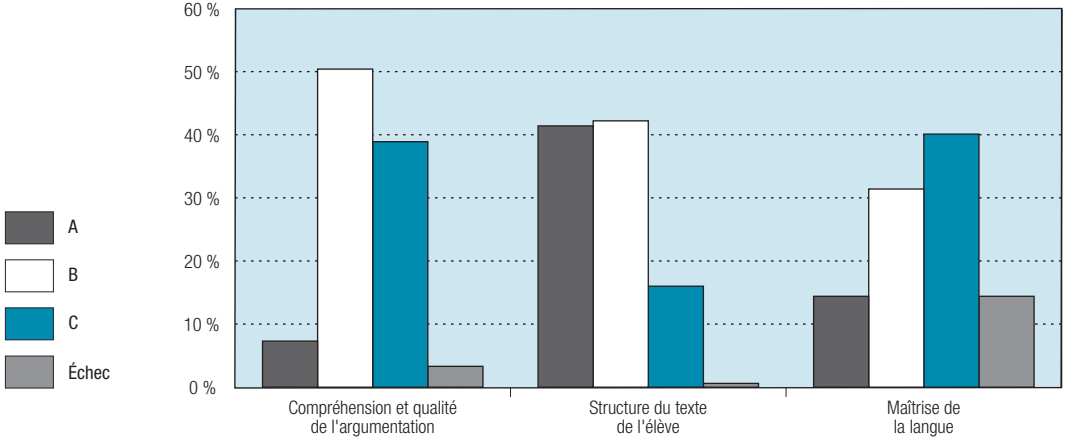

5.1 Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement

Les principales données sur l'obtention des diplômes aux différents ordres d'enseignement figurent dans le schéma relatif au cheminement scolaire. Elles sont présentées plus en détail dans les fiches suivantes. Ces données, organisées différemment[1], peuvent aussi représenter la répartition d'une cohorte de sortantes et de sortants de l'enseignement selon le plus haut diplôme obtenu[2].

Entre 1975-1976 et 2009-2010, la croissance de la diplomation universitaire et secondaire a été remarquable, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Pendant cette période, l'accroissement de la proportion de nouveaux bacheliers et de nouvelles bachelières (de 14,9 à 33,2 %) s'est conjuguée, à l'autre extrême, à une chute de la proportion de ceux et celles qui n'avaient aucun diplôme à la sortie des études, chute qui avoisinait les neuf dixièmes (soit de 43,0 à 5,6 %). Cette dernière baisse s'est répercutée sur toutes les autres catégories qui ont augmenté en importance.

Ainsi, la proportion de sortantes et sortants qui ne sont pas préparés au marché du travail, soit les personnes qui n'ont aucun diplôme ou qui n'ont qu'un diplôme de formation générale du secondaire ou de formation préuniversitaire du collégial (y compris les diplômes sans mention), qui était de 63,2 % en 1975-1976 est passée à 22 % en 2009-2010. Cette baisse de 41,2 points se traduit par des hausses de 18,3 points dans la proportion de titulaires d'un baccalauréat et de 22,9 points dans la proportion de titulaires d'un diplôme de formation professionnelle (20,3 points) ou technique (2,6 points).

Un coup d'œil sur la situation, selon le sexe, fait ressortir des disparités relatives à la scolarisation des hommes et des femmes. Les sortantes de l'enseignement titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de formation technique au collégial étaient, en 2010, plus d'une fois et demie plus nombreuses que les hommes (54,4 % contre 32,5 %). Tandis qu'on ne compte presque pas de femmes sans diplôme (0,2%), les hommes dans la même situation représentaient 10,7 %.

La proportion des personnes sortant du système d'enseignement avec un baccalauréat ou un diplôme de formation technique ou professionnelle était de 78 % en 2009-2010.

1. On doit alors supposer que les diplômes décernés à un certain ordre d'enseignement sont précédés d'un diplôme d'un ordre d'enseignement inférieur. Par exemple, le nombre de baccalauréats est censé être un sous-ensemble du nombre de diplômes d'études collégiales (DEC); il s'ensuit que le surplus de DEC par rapport aux baccalauréats représentera le nombre de DEC qui ne seront pas suivis d'un grade universitaire. Pour cette raison, on ne trouve, en 1975-1976 et en 1995-1996, aucun titulaire d'un DEC de la formation préuniversitaire ou d'un DEC sans mention comme dernier diplôme. Une hypothèse supplémentaire permet d'estimer la fréquence des DEC en formation technique qui sont suivis d'un baccalauréat. On suppose aussi que les diplômes de la formation professionnelle au secondaire ne précèdent aucun autre diplôme d'un ordre d'enseignement supérieur. Une scolarité partielle à un ordre d'enseignement est regroupée avec le diplôme immédiatement inférieur. C'est ainsi qu'une formation collégiale non terminée est considérée parmi les diplômes d'études secondaires (DES) en formation générale.
2. Ce niveau de scolarisation n'est pas celui de l'ensemble de la population, tel qu'il est observé au recensement et qui résulte notamment du passé de toutes les générations en cause. La scolarisation mesurée ici est celle des personnes qui sortent actuellement du système scolaire; c'est aussi la représentation de ce que deviendrait l'état général de la scolarisation si les conditions actuelles se maintenaient indéfiniment.

Tableau 5.1

Répartition des sortants et des sortantes de l'enseignement, selon le plus haut diplôme obtenu (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2008-2009	2009-2010
Baccalauréat[1]	14,9	19,0	29,0	31,4	32,8	33,2
Diplôme de formation technique au collégial[2]	7,4	11,2	11,2	11,0	9,9	10,0
Diplôme de formation professionnelle au secondaire[3]	14,5	17,7	19,4	30,6	31,5	34,8
Formation générale (DEC ou DES)	20,2	31,3	28,6	12,5	15,5	16,4
Aucun diplôme	43,0	20,8	11,8	14,5	10,3	5,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. À l'université, il s'agit de l'année civile où prend fin l'année scolaire.
2. Sont compris les diplômes d'études collégiales (DEC) en formation technique, les attestations d'études collégiales (AEC) jusqu'en 1984, les certificats d'études collégiales (CEC) et les diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC).
3. Sont compris les diplômes du professionnel court (PC) et du professionnel long (PL), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et les autres diplômes d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.

Graphique 5.1

Répartition des sortants et sortantes du système d'éducation selon le type du dernier diplôme obtenu (en %)

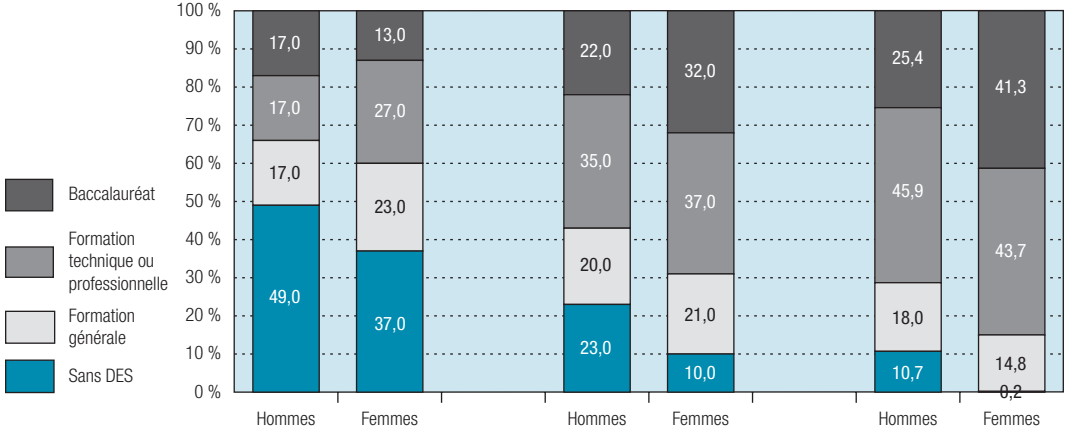

5.2 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Le taux d'obtention d'un diplôme/qualification du secondaire[1] était de 94,6 % en 2010-2011. Ce taux est relativement stable par rapport à l'année précédente (94,4 % en 2009-2010). Ces résultats sont plus élevés que par les années passées, en grande partie grâce aux nouveaux types de sanctions[2] qui permettent à un plus grand nombre de personnes d'obtenir l'un ou l'autre des nombreux diplômes/qualifications du secondaire.

Chez les jeunes et chez les adultes âgés de moins de 20 ans du Québec, le taux d'obtention se situait à 74,3 % en 2010-2011. Le taux d'obtention chez les adultes de 20 ans ou plus est passé de 20,4 % en 2009-2010 à 20,2 % en 2010-2011.

Le portrait de la diplomation tracé ici est principalement celui de la formation générale. La présente fiche portant sur les tout premiers diplômes/qualifications obtenus[3], il n'est donc pas sans intérêt de rappeler que les premiers diplômes/qualifications en formation générale comptaient, en 2010-2011, pour 83,4 % de tous les premiers diplômes/qualifications du secondaire. Cette proportion atteignait même 97,5 % si l'on se limite aux diplômes/ qualifications obtenus par les jeunes ou par les adultes âgés de moins de 20 ans.

Dans une perspective plus historique, le recul passager noté entre 1986 et 1990 dans le taux d'obtention était attribuable en grande partie à la hausse de la note de passage de 50 % à 60 % qui, tout en assurant un diplôme de qualité supérieure, rendait son obtention plus difficile. Ce problème semblait surmonté depuis 1989 et la croissance du taux d'obtention avait, depuis, repris son cours. Le taux a diminué entre 1998-1999 et 2002-2003. Depuis 2005-2006, le taux est en hausse régulière; les taux de 2009-2010 et 2010-2011 constituent un nouveau plafond historique.

La probabilité d'obtenir un diplôme/qualification du secondaire est plus forte chez les femmes que chez les hommes. L'écart entre les sexes était de 9 points en 2010-2011.

Chez les femmes, le taux d'obtention s'est maintenu au-dessus de 90 % depuis 2003-2004 (90,9 %) et atteignait 99,3 % en 2010-2011. Le taux d'obtention chez les hommes a franchi les 80 % en 2007-2008; il était de 90,1 % en 2010-2011.

Le taux d'abandon scolaire est la proportion de la population qui n'obtiendrait jamais de diplôme/qualification au cours de sa vie si la situation observée une année donnée se perpétuait indéfiniment. Il s'agit du complément du taux d'obtention montré dans la présente fiche. Le taux d'abandon scolaire était de 15,1 % en 2005-2006 et de 5,4 % en 2010-2011.

En 2010-2011, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire aux secteurs des jeunes ou des adultes était de 94,6 %.

1. Ce taux d'obtention d'un premier diplôme/qualification du secondaire est établi en regroupant les premiers diplômes obtenus au secondaire, soit en formation générale, soit en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme/qualification du secondaire.
2. Par exemple, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).
3. Sont donc exclus le deuxième ou le troisième diplôme de formation professionnelle (FP) qu'un élève peut obtenir, de même que le diplôme de formation professionnelle reçu après le diplôme d'études secondaires (DES) général ou le DES obtenu après le diplôme de FP.

Tableau 5.2

Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, selon le sexe (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011[p]
Ensemble	**57,2**	**79,3**	**88,5**	**84,9**	**94,4**	**94,6**
Adultes de 20 ans ou plus	4,1	7,3	14,7	15,3	20,4	20,2
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	53,1	72,0	73,8	69,6	74,0	74,3
Sexe masculin	**51,3**	**73,2**	**81,9**	**78,0**	**89,3**	**90,1**
Adultes de 20 ans ou plus	3,7	6,5	14,4	15,4	21,3	21,2
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	47,6	66,7	67,5	62,6	68,0	68,9
Sexe féminin	**63,2**	**85,7**	**95,5**	**92,1**	**99,8**	**99,3**
Adultes de 20 ans ou plus	4,5	8,1	14,9	15,2	19,5	19,2
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	58,7	77,6	80,5	76,9	80,3	80,0

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

p : Données provisoires.

Graphique 5.2

Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes (en %)

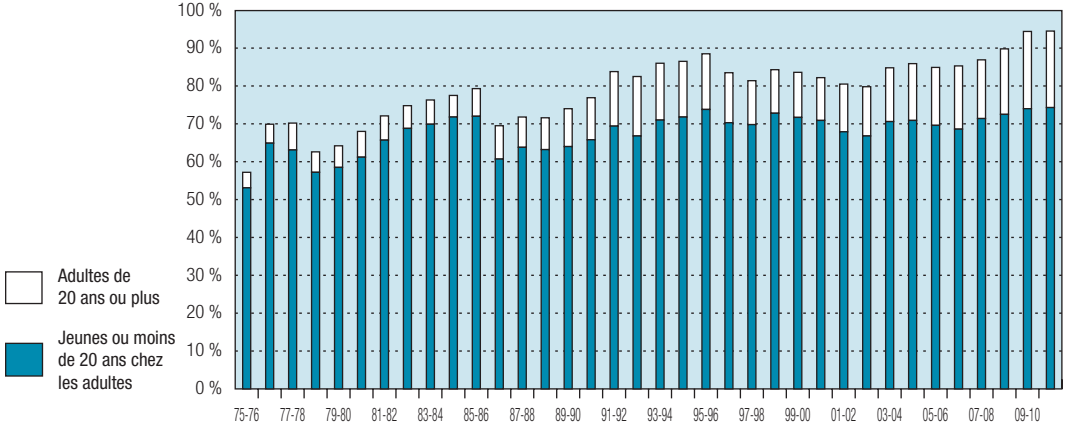

5.3 L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Selon les comportements observés en 2010-2011, sur 100 personnes, 36 pouvaient espérer obtenir un diplôme/ qualification[1] de formation professionnelle du secondaire. Parmi ces personnes, 20 auront obtenu au préalable un premier diplôme du secondaire (DES) en formation générale. Depuis 1997-1998, cette proportion de personnes déjà titulaires du diplôme d'études secondaires (formation générale) oscille entre 16 et 20.

Par ailleurs, le taux d'obtention d'un premier diplôme/qualification du secondaire au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes par la voie de la formation professionnelle était de 1,9 % en 2010-2011. Ce taux était supérieur à 15 % en 1977-1978; il est relativement stable depuis 1996-1997. La probabilité d'obtenir un premier diplôme/qualification du secondaire chez les jeunes ou avant l'âge de 20 ans chez les adultes (74,3 % en 2010-2011) continue de reposer presque totalement sur la formation générale (fiche 5.2).

La nature même des diplômes/qualifications en formation professionnelle a aussi évolué. La filière du professionnel court a disparu au profit de la formation générale. Quant au diplôme d'études professionnelles (DEP), il diffère de l'ancien diplôme du professionnel long en ce qu'il est entièrement consacré à la formation professionnelle, alors que toute la partie des anciennes filières consacrées à la formation générale a été reportée vers le DES.

L'écart entre les hommes et les femmes est moins prononcé qu'à la formation générale. La formation professionnelle représente une plus grande part de la diplomation des hommes (39,3 %) que de celle des femmes (31,7 %).

La proportion d'une génération obtenant un diplôme ou une qualification de formation professionnelle du secondaire en 2010-2011 était de 35,5 %.

1. Il s'agit du taux d'obtention d'un premier diplôme/qualification du secondaire. Ce taux est établi en ne retenant que les premiers diplômes/qualifications obtenus au secondaire en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle.

Tableau 5.3

Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle, selon le secteur, l'âge et le sexe (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011[p]
Ensemble	**14,6**	**17,7**	**19,6**	**30,8**	**34,8**	**35,5**
Sexe masculin	12,0	17,0	21,2	33,6	38,8	39,3
Sexe féminin	17,2	18,4	17,9	27,7	30,6	31,7
Premier diplôme	12,4	10,7	6,3	11,8	15,4	15,7
Après le DES[1]	2,2	7,0	13,3	18,9	19,4	19,9
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	**12,0**	**14,2**	**4,8**	**6,5**	**6,1**	**6,0**
Premier diplôme	10,5	8,3	1,3	2,2	2,0	1,9
Après le DES[1]	1,6	5,8	3,5	4,3	4,1	4,2
Adultes de 20 ans ou plus	**2,6**	**3,5**	**14,9**	**24,2**	**28,7**	**29,5**
Premier diplôme	1,9	2,4	5,0	9,6	13,4	13,8
Après le DES[1]	0,6	1,1	9,8	14,6	15,3	15,7

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

p : Données provisoires.

1. DES : Diplôme d'études secondaires.

Graphique 5.3

Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de formation professionnelle, selon le secteur et l'âge (en %)

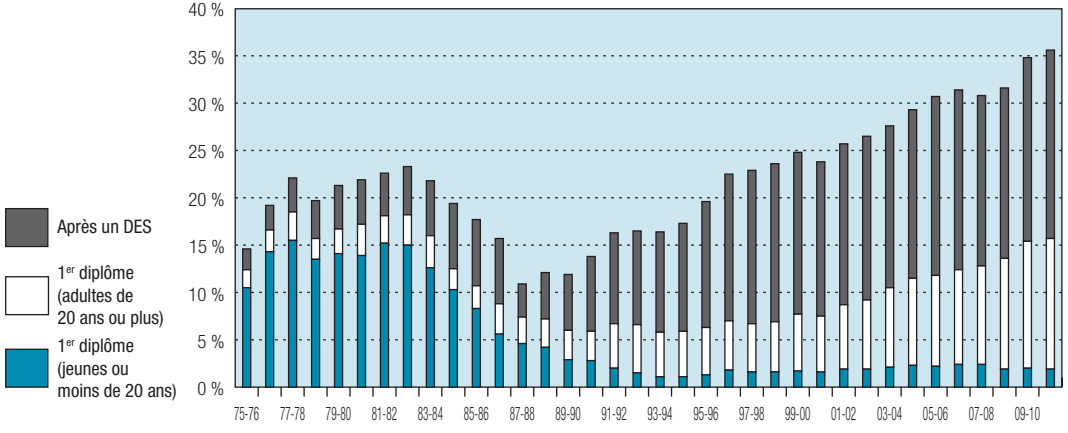

5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2010

En 2012, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiait, dans *Regards sur l'éducation*, des données sur l'obtention du diplôme d'études secondaires dans les pays membres pour l'année 2010. Le même jour, Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) diffusaient, dans *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, des données semblables pour les provinces et territoires.

Le tableau 5.4 permet de comparer la situation du Québec à celle de plusieurs pays industrialisés de l'OCDE du point de vue de la proportion de titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans la population totale ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme, dans les établissements publics et privés. Ainsi, en 2010, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec, établi à 88 %, demeurait plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE.

Parmi les 26 pays de l'OCDE représentés dans le tableau[2], 9 ont obtenu un taux de diplomation au secondaire supérieur à celui du Québec. Le taux pour le Québec était inférieur à ceux du Portugal, du Japon, de la Corée du Sud, de la Grèce, de l'Irlande, de la Slovénie, de la Finlande, d'Israël et du Royaume-Uni, égal à celui de l'Islande et supérieur à ceux de l'Allemagne, de la Norvège, du Danemark, de la Hongrie, de la République slovaque, de la Pologne, du Chili, de l'Italie, du Canada, de l'Espagne, de la République tchèque, des États-Unis, de la Suède, du Luxembourg, de la Turquie et du Mexique.

Sauf l'Allemagne, où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les hommes est supérieur à celui des femmes, ce sont les femmes qui affichent les taux les plus élevés. Les écarts les plus importants sont observés en Islande avec 25 points, au Portugal avec 24 points, en Espagne avec 9 points et aux États-Unis, Israël, Mexique et Pologne avec 8 points. Le Québec, avec un écart de 8 points, se place dans le groupe des États où la réussite des femmes est la plus marquée. Dans d'autres pays, les taux de diplomation des hommes et des femmes diffèrent moins, comme on le voit par exemple pour la Corée du Sud, dans le tableau 5.4.

Le taux observé pour les hommes du Québec (84 %) était supérieur à la moyenne des taux pour les hommes des pays de l'OCDE. Du côté des femmes du Québec, il était de 92 %, soit 5 points au-dessus de la moyenne des taux pour les femmes des pays de l'OCDE.

Au Québec, les filières de la formation générale sont nettement plus fréquentées que celles de la formation professionnelle, tant par les femmes que par les hommes. En affichant des taux de 76 % en formation générale pour l'ensemble des élèves, le Québec se classe au deuxième rang des pays de l'OCDE, avec un écart de 26 points par rapport à la moyenne.

La situation est inversée au chapitre de la formation professionnelle. Le Québec affiche un taux de 14 %, alors que la moyenne des taux était de 46 %. Plusieurs pays ont obtenu des taux très élevés dans cette filière de programmes, dont la Finlande (94 %), les Pays-Bas (85 %), l'Autriche (76 %), la Suisse (74 %), la Slovénie (73%) et l'Irlande (68 %).

Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire en formation professionnelle au Québec est légèrement plus élevé pour les hommes (16 %) que pour les femmes (11 %). Ce sont les secteurs d'activité fréquentés tant par les femmes et que par les hommes qui diffèrent.

En 2010, le taux[1] d'obtention d'un diplôme du secondaire observé chez les élèves du Québec était de 88 %, soit 4 points au-dessus de la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

1. Les données internationales sont pour l'année 2010 tandis que celles du Québec et du Canada sont pour l'année 2009.
2. Les pays retenus dans le tableau sont ceux pour lesquels le rapport de l'OCDE présente des totaux et dont le nombre d'élèves par cohorte est significatif.

Tableau 5.4

Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, selon l'orientation du programme et le sexe, dans des pays de l'OCDE, en 2010 (en %)

	Total (sans double comptage)			Programmes d'orientation générale		Programmes d'orientation professionnelle	
	H + F	Hommes	Femmes	H + F	Femmes	H + F	Femmes
Portugal[1]	100	92	116	68	76	36	39
Japon	96	95	96	73	76	23	20
Corée du Sud	94	93	95	71	72	23	23
Grèce	94	92	96	66	75	28	22
Irlande	94	93	95	72	71	68	83
Slovénie	94	92	96	37	46	73	65
Finlande	93	90	97	46	55	94	99
Israël	92	88	96	58	65	34	32
Royaume-Uni	92	90	94	m	m	m	m
Islande	88	76	101	69	81	54	55
Québec[2]	**88**	**84**	**92**	**76**	**83**	**14**	**11**
Allemagne	87	87	86	40	45	47	42
Norvège	87	84	91	60	71	36	27
Danemark	86	84	89	57	66	47	44
Hongrie	86	82	89	69	77	17	13
République slovaque	86	83	88	26	31	67	64
Pologne	84	80	88	52	65	38	29
Chili	83	80	86	53	56	30	31
Italie	83	81	86	36	46	60	53
Canada[2]	81	77	84	78	82	3	2
Espagne	80	76	85	48	56	43	43
République tchèque	79	76	82	22	28	57	55
États-Unis	77	73	81	m	m	m	m
Suède	75	73	77	31	36	44	41
Luxembourg	70	67	73	30	34	41	41
Turquie	54	54	54	33	35	22	19
Mexique	47	43	51	43	47	4	4
Moyenne des pays	**84**	**81**	**87**	**50**	**56**	**46**	**44**

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, 2012, tableau A2.1.
Statistique Canada : *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, 2012, tableau A.2.1. m. : Données manquantes

1. Situation exceptionnelle et temporaire résultant de la mise en œuvre d'un programme où de nombreux individus sont retournés à l'école et en sont sortis diplômés.
2. Année de référence : 2009.

Graphique 5.4

Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, en formation générale et en formation professionnelle, au Québec et dans les pays de l'OCDE, en 2010

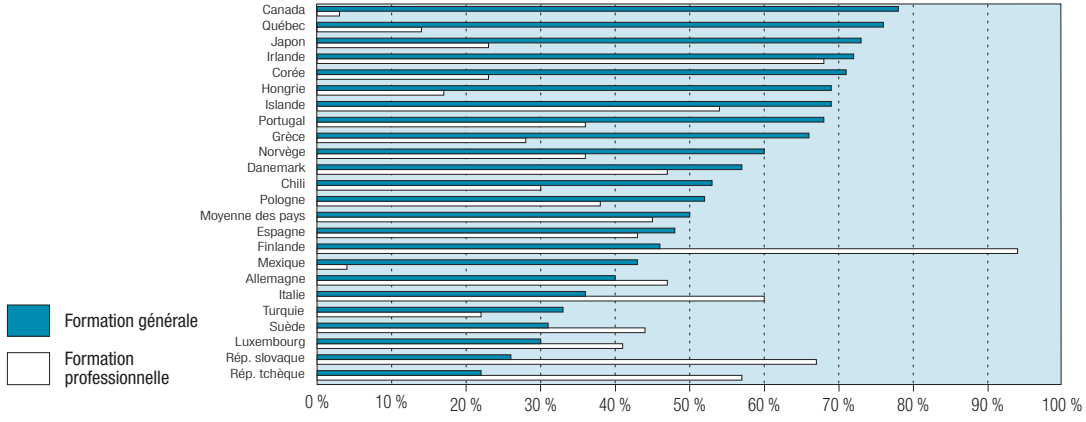

5.5 L'obtention du diplôme au collégial

La proportion d'une génération obtenant un premier diplôme du collégial (tous diplômes confondus) était de 50,4 % en 2009-2010. Elle s'est accrue de 28,2 points depuis 1975-1976, alors qu'elle était de 22,2 %. En ce qui concerne le diplôme d'études collégiales (DEC), cette proportion est passée de 21,0 à 39,9 %, ce qui représente une croissance de 18,9 points.

La croissance plus forte de l'ensemble des diplômées et diplômés du collégial résulte de l'augmentation des titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) dont la déclaration est obligatoire depuis 2000. À cette mesure, s'ajoutent, d'une part, l'effet de la proportion d'une génération qui accède à l'enseignement collégial (fiche 2.7) et, d'autre part, l'effet de la proportion d'élèves qui obtiennent un diplôme à la sortie de leurs études (fiches 3.3 et 3.4).

Le taux d'obtention du diplôme chez les femmes est une fois et demie supérieur à celui des hommes (61,0 % contre 40,2 %). L'écart entre les deux sexes en cette matière n'a d'ailleurs cessé de se creuser au cours des années 80 et 90. En 1975-1976, le taux d'obtention[1] d'un diplôme du collégial pour les femmes dépassait celui des hommes de 2,7 points seulement. Depuis ce temps, le taux a augmenté encore plus rapidement chez les femmes; l'écart est maintenant de 20,8 points. Cependant, au cours des dernières années, la proportion d'hommes titulaires du diplôme d'études collégiales est plutôt stable alors qu'elle fluctue légèrement chez les femmes.

La progression de la diplomation s'est surtout fait sentir pour le DEC en formation préuniversitaire puisque le taux d'obtention est passé, entre 1975-1976 et 2009-2010, de 13,5 à 25,4 %, ce qui représente une hausse de 11,9 points, contre une hausse de 6,5 points pour le DEC en formation technique au cours de la même période.

Dans les deux types de formation, les femmes occupent les premiers rangs. Le taux d'obtention d'un DEC en formation préuniversitaire par les femmes a augmenté de 19,2 points, contre 4,9 points pour les hommes. Par ailleurs, le taux d'obtention du DEC en formation technique a augmenté plus modestement (en valeur absolue) pour l'ensemble des deux sexes, bien que la hausse en formation technique ait été un peu plus forte pour les femmes (8,2 points) que pour les hommes (5,0 points). Quant à l'avantage des femmes sur les hommes pour les DEC, il est passé, en formation préuniversitaire, de 1,6 points en 1975-1976 à 12,7 points en 2009-2010.

Depuis 1975-1976, la proportion de Québécoises obtenant un diplôme du collégial a progressé de 27,9 points contre 10,4 points pour les Québécois en 2009-2010.

1. Le taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un tel diplôme.

Tableau 5.5

Taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial, selon le sexe et le type de formation (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2008-2009	2009-2010
Sexe masculin						
Tous les diplômes[1]	20,8	29,7	31,7	37,5	38,3	40,2
DEC[2]	**19,8**	**28,0**	**30,5**	**29,3**	**29,7**	**30,2**
Formation préuniversitaire	14,3	18,7	19,4	18,5	19,3	19,2
Formation technique	5,5	9,0	10,9	10,8	10,2	10,5
Sexe féminin						
Tous les diplômes[1]	23,5	39,3	47,4	60,5	58,4	61,0
DEC[2]	**22,2**	**37,9**	**46,3**	**50,9**	**49,1**	**50,1**
Formation préuniversitaire	12,7	23,6	29,8	32,1	31,4	31,9
Formation technique	9,5	14,0	16,2	18,8	17,5	17,7
Ensemble						
Tous les diplômes[1]	22,2	34,4	39,4	48,7	48,1	50,4
DEC[2]	**21,0**	**32,8**	**38,2**	**39,9**	**39,1**	**39,9**
Formation préuniversitaire	13,5	21,1	24,5	25,2	25,2	25,4
Formation technique	7,5	11,4	13,5	14,7	13,7	14,0

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

1. Cette catégorie comprend les diplômes d'études collégiales (DEC), les attestations d'études collégiales (AEC), les certificats d'études collégiales (CEC) et les diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC). Depuis 1994, il n'y a plus de nouvelles inscriptions aux programmes qui mènent au CEC et au DPEC. La croissance plus forte de l'ensemble des diplômés et des diplômées du collégial résulte de l'augmentation des titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) dont la déclaration est obligatoire depuis 2000.
2. Les données incluent les DEC sans mention.

Graphique 5.5

Taux d'obtention d'un premier diplôme d'études collégiales (DEC), selon le sexe (en %)

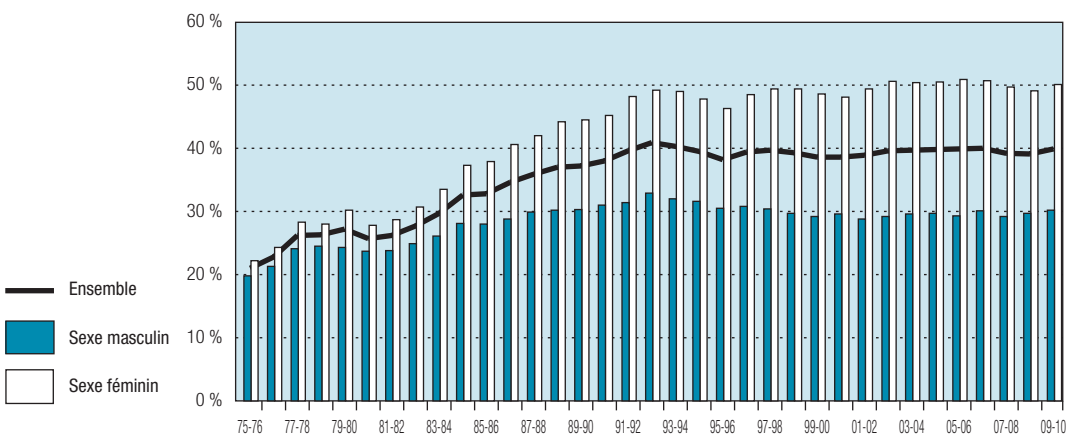

5.6 L'obtention des diplômes universitaires[1]

Selon les comportements observés en 2010, 33,2 % des Québécois et Québécoises pouvaient espérer obtenir un baccalauréat. Depuis quelques années, le progrès des femmes a été plus marqué que celui des hommes en ce qui a trait à l'accès aux études universitaires (fiche 2.9). Quant à l'obtention d'un baccalauréat, la situation relative des sexes s'est modifiée profondément depuis 1976, alors que le taux d'obtention d'un baccalauréat était de 13,1 % chez les femmes et de 16,7 % chez les hommes. C'est en 1983 que les taux des deux groupes se sont rejoints. Depuis ce temps, la progression s'est poursuivie à l'avantage des femmes et, en 2010, les taux atteignaient 41,3 % chez les femmes et 25,4 % chez les hommes. Les gains des femmes, depuis 1976, sont donc de 28,2 points, contre 8,7 points chez les hommes.

La hausse du taux actuel à 33,2 % survient malgré une série de baisses dans l'accès aux études universitaires de 1992-1993 à 1997-1998 (fiche 2.9). La reprise de l'accès aux études universitaires, amorcée depuis quelques années, a donc permis d'atteindre l'objectif fixé par le Ministère.

En ce qui concerne l'obtention de la maîtrise, les résultats ont continué de progresser et ont atteint 10,8 % chez les femmes et 9,3 % chez les hommes. Pour l'ensemble des sexes, le taux de 10,0 % représente plus du triple de celui de 2,7 % enregistré en 1976. L'accroissement de l'accès aux études de deuxième cycle (fiche 2.9) laisse entrevoir une poursuite de la montée dans l'obtention de la maîtrise pour au moins quelques années encore. L'écart entre les sexes a disparu à ce niveau en 2003. Depuis 1976, la situation relative des hommes et des femmes s'est inversée. Alors que la différence était au départ de 1,6 point en faveur des premiers, le taux des femmes est passé de 1,9 à 10,8 %, ce qui représente un gain de presque 9 points. Depuis 2007, une proportion plus importante de femmes que d'hommes obtiennent une maîtrise, mais l'écart entre les sexes demeure relativement le même. Il pourrait cependant s'élargir en faveur des femmes, si l'on se fie à la marge grandissante qui les favorise en ce qui a trait à l'obtention du baccalauréat.

L'obtention du doctorat est encore le fait d'une mince fraction de la population, soit seulement 1,5 %. Cette dernière étape de la scolarisation est peut-être aussi la seule qui soit encore franchie plus souvent par les hommes que par les femmes, quoique cet écart ait diminué ces dernières années. Les proportions sont cependant minimes de part et d'autre : 1,6 % des hommes obtiennent un doctorat, contre 1,4 % des femmes. Compte tenu de ce qui se dessine au deuxième cycle et de ce qui se produit au sein même du troisième cycle (fiche 3.8), le nombre d'aspirants et d'aspirantes au doctorat croîtra vraisemblablement, lui aussi, pendant quelque temps encore.

En 2010, le taux d'obtention du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat s'élevaient respectivement à 33,2 %, à 10,0 % et à 1,5 %. Ce sont les taux les plus élevés jamais observés aux différents grades universitaires.

1. Seuls les grades (baccalauréats, maîtrises et doctorats ou Ph. D.) décernés par des universités québécoises sont considérés, y compris ceux obtenus par les étudiantes et étudiants étrangers. Les diplômes obtenus par des Québécois et des Québécoises à l'étranger ne sont pas comptés.

Tableau 5.6
Taux d'obtention des grades universitaires, selon le sexe (en %)

	1976	1986	1996	2006	2008	2009	2010
Baccalauréat	**14,9**	**19,0**	**29,3**	**31,4**	**32,6**	**32,8**	**33,2**
Sexe masculin	16,7	18,1	23,0	23,6	25,3	25,4	25,4
Sexe féminin	13,1	19,9	35,7	39,6	40,3	40,4	41,3
Maîtrise	**2,7**	**3,9**	**6,1**	**9,1**	**9,6**	**9,3**	**10,0**
Sexe masculin	3,5	4,4	5,8	9,3	9,3	8,8	9,3
Sexe féminin	1,9	3,4	6,3	8,9	9,9	9,9	10,8
Doctorat	**0,4**	**0,5**	**0,9**	**1,2**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Sexe masculin	0,6	0,7	1,2	1,3	1,6	1,7	1,6
Sexe féminin	0,2	0,3	0,6	1,0	1,4	1,4	1,4

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 5.6
Taux d'obtention du baccalauréat selon le sexe (en %)

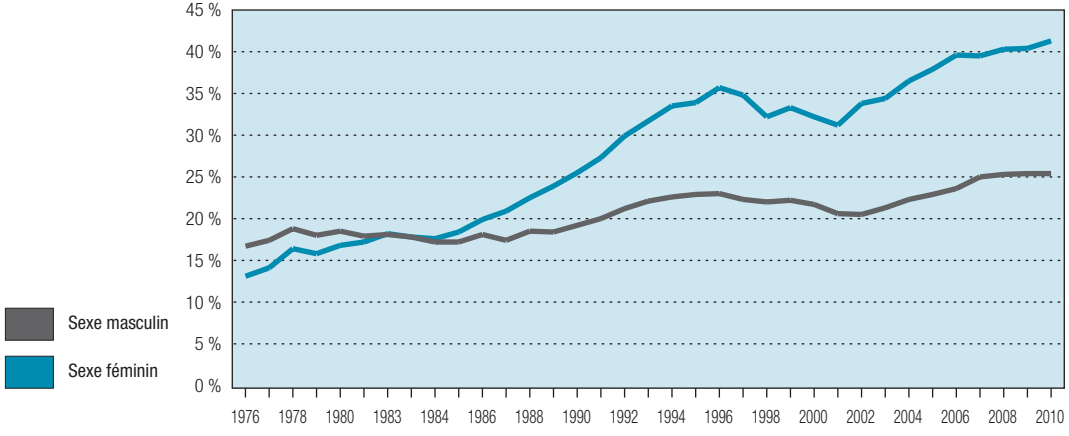

5.7 Les diplômes universitaires[1] selon le domaine d'études

En 2010, l'administration constituait le domaine d'études dans lequel la proportion de baccalauréats, de maîtrises et de doctorats délivrés par les universités québécoises était la plus importante (23,7 %). On notait ensuite les sciences humaines (20,9 %), les sciences appliquées (14,5 %), les sciences de la santé (10,9 %), les sciences de l'éducation (9,0 %) et les sciences pures (6,2 %). Les arts représentaient 4,1 %, les lettres, 3,8 %, le droit, 3,0 % et les études pluridisciplinaires, 3,7 %.

Les universités québécoises ont délivré plus de diplômes (1,2 %) en 2010 que l'année précédente, soit 567. La presque totalité de cette augmentation est dans le domaine de l'administration. Par contre, près de la moitié de cette augmentation est annulée par les diminutions enregistrées dans les domaines des sciences appliquées et des sciences humaines, soit 2,0 et 1,5 %. Le nombre de diplômes n'a pas varié de façon significative pour les autres domaines d'études.

Les titulaires de 58,4 % des diplômes universitaires en 2010 étaient de sexe féminin. Dans la plupart des domaines d'études, la majorité des diplômes a été décernée aux femmes. Ces dernières obtenaient 80,3 % des diplômes en sciences de l'éducation, 76,9 % en sciences de la santé, 71,8 % en lettres, 67,1 % en sciences humaines, 65,6 % en droit et 63,7 % en arts. Les hommes obtenaient, pour leur part, 71,8 % des diplômes en sciences appliquées, 50,8 % en sciences pures et également 50,8 % en administration. C'est dans les domaines du droit, de la santé et des sciences de l'éducation que la part des femmes a le plus augmenté de 2000 à 2010, soit respectivement 8,4, 4,3 et 4,0 %.

Comparativement à 2000, on a observé en 2010 une modification de la répartition des diplômes décernés dans les différents domaines d'études. Il s'agit d'une augmentation ou d'une baisse, plus ou moins importante selon le domaine. C'est en administration que la plus importante hausse de la proportion de diplômes est observée, soit 3,7 %. En sciences de la santé, la hausse est de 2,5 %. La proportion de diplômes décernés en sciences de l'éducation est passée de 11,4 % en 2000 à 9,0 % en 2010, une baisse de 2,4 %, ce qui constitue la plus forte diminution de la décennie. Les proportions de diplômes dans les domaines des sciences pures et des sciences appliquées ont aussi baissé respectivement de 1,8 et 1,0 % chacune, tandis que les sciences humaines baissaient de 0,9 et les lettres de 0,8 % au cours de la même période.

La répartition des diplômes par domaine d'études est demeurée relativement stable en 2010 par rapport à 2009. Depuis 2000, la proportion de diplômes décernés en sciences de l'administration, qui était de 20,0, s'établit à 23,7 %. Au cours de la même période, cette proportion est passée de 8,3 à 10,9 % en sciences de la santé et de 11,4 à 9,0 % en sciences de l'éducation. En 2010, 58,4 % des titulaires de diplômes universitaires étaient des femmes.

1. Il est ici question des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires (seuls les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat sont considérés), c'est-à-dire de ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée.

Tableau 5.7

Répartition des diplômes universitaires, selon le domaine d'études et le sexe des titulaires[1] (en %)

	2000	2003	2006	2007	2008	2009	2010
Sciences de la santé	8,3	8,3	10,4	10,5	10,1	10,9	10,9
Sciences pures	8,0	6,6	6,6	6,5	6,4	6,3	6,2
Sciences appliquées	15,5	17,2	16,2	15,8	15,6	15,0	14,5
Sciences humaines	21,8	20,9	20,6	21,2	21,7	21,4	20,9
Lettres	4,6	4,2	3,8	3,7	3,8	3,7	3,8
Droit	3,4	2,4	2,7	2,8	2,8	3,0	3,0
Sciences de l'éducation	11,4	10,7	9,3	9,0	9,0	8,9	9,0
Administration	20,0	22,6	22,6	22,1	22,8	22,8	23,7
Arts	4,0	4,4	4,4	4,4	4,1	4,1	4,1
Études plurisectorielles	3,0	2,8	3,5	3,8	3,6	3,7	3,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Sexe féminin	56,8	57,4	57,9	57,5	57,6	57,9	58,4
Sexe masculin	43,2	42,6	42,1	42,5	42,4	42,1	41,6

Source : MELS, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), 2011-05-03.

1. Seuls les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui ont reçu leur diplôme au cours de l'année civile mentionnée, sont considérés. Compte tenu des arrondis, les sommes ne totalisent pas nécessairement 100.

Graphique 5.7

Répartition des diplômes d'études universitaires, selon le domaine d'études et le sexe des titulaires, en 2010 (en %)

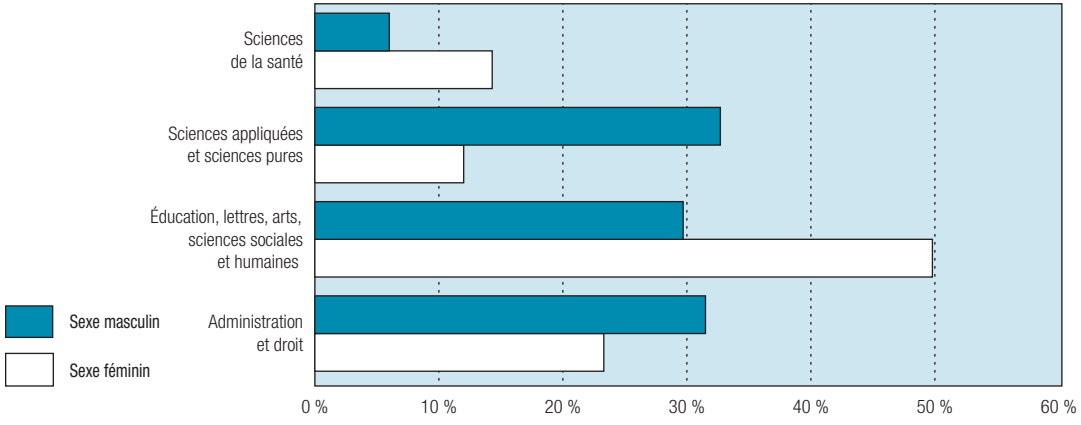

5.8 Les diplômes universitaires[1] selon les cycles d'études

En 2010, les universités québécoises ont délivré 69 587 diplômes, en hausse de 2,1 % par rapport à 2009 et de 37,6 % par rapport aux 50 563 diplômes délivrés en 2000. Parmi les diplômes de 2010, 51 631 (74,2 %) étaient au premier cycle, 16 261 (23,4 %) au deuxième cycle et 1 695 (2,4 %), au troisième cycle.

Les deux tiers de ces diplômes (46 427) étaient de grades, c'est-à-dire, des baccalauréats, des maîtrises ou des doctorats.

Mais les universités québécoises délivrent aussi d'« autres diplômes », plus courts, qui permettent à la population d'accéder aux études universitaires à temps plein ou à temps partiel, selon des horaires mieux adaptés. Souvent, ces programmes répondent aussi aux besoins des entreprises ou à des exigences de formation continue.

Parmi les « autres diplômes » se trouvent les attestations (un programme court, généralement inférieur à 30 crédits), le certificat (30 à 45 crédits) et le diplôme (programme spécialisé de 30 crédits ou plus). Les « autres diplômes » se situent à tous les niveaux d'études, mais surtout au premier cycle. Il faut aussi préciser qu'il est possible d'obtenir un baccalauréat en cumulant trois certificats, et que certaines personnes peuvent apprécier cette solution.

Le nombre d'« autres diplômes » a augmenté rapidement, passant de 14 108 en 2000 à 23 160 en 2010, une progression de 64,2 %. En 2010, les « autres diplômes » représentaient le tiers des diplômes délivrés par les universités québécoises.

Ailleurs au Canada, le portrait est très différent de celui du Québec, car on y trouve très peu d'« autres diplômes » universitaires. Selon Statistique Canada[2], les universités québécoises ont émis, en 2008, 18 432 « autres diplômes » et l'ensemble des universités canadiennes, 24 405. Cette année-là, le Québec a décerné 27,0 % du total des diplômes universitaires au Canada, mais 75,5 % des « autres diplômes ».

En 2008, les « autres diplômes » représentaient 10,2 % de l'ensemble des diplômes délivrés au Canada, mais 28,6 % de ceux décernés au Québec, 9,4 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 8,2 % en Colombie-Britannique, 1,9 % en Ontario et 0,9 % en Alberta.

De 2000 à 2010, le nombre de diplômes délivrés par les universités québécoises est passé de 50 563 à 69 587, soit une hausse de 37,6 %. Cette progression est surtout due aux « autres diplômes » universitaires que sont les attestations, les certificats et les diplômes, qui ont augmenté de 64,2 %. En 2010, les « autres diplômes » représentaient le tiers des diplômes délivrés par les universités québécoises.

1. Il est ici question des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires, c'est-à-dire de ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée.
2. Statistique Canada, Cansim : 477-0014.

   Note : Il faut faire attention car les données de Statistiques Canada sur les diplômes universitaires n'incluent pas les attestations.

Tableau 5.8
Répartition des diplômes[1] universitaires, selon le cycle d'études (en %)

	2000	2005	2007	2008	2009	2010	Variation (2000 à 2010)
1er cycle	**40 060**	**48 896**	**49 111**	**51 183**	**51 148**	**51 631**	**28,9 %**
Attestation	n.d.	570	755	3 145	3 058	3 216	n.d.
Certificat et diplôme	12 238	16 209	14 918	14 403	14 090	14 249	16,4 %
Baccalauréat	27 822	32 177	33 438	34 035	34 000	34 166	22,8 %
2e cycle	**9 338**	**14 178**	**14 880**	**15 131**	**15 263**	**16 261**	**74,1 %**
Attestation	n.d.	819	999	802	1 117	1 330	n.d.
Certificat et diplôme	1 870	3 358	3 907	4 004	3 978	4 311	130,5 %
Maîtrise	7 468	10 001	9 974	10 325	10 168	10 620	42,2 %
3e cycle	**1 165**	**1 291**	**1 448**	**1 640**	**1 754**	**1 695**	**45,5 %**
Attestation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	25	27	n.d.
Diplôme	n.d.	13	21	24	37	27	n.d.
Doctorat	1 165	1 278	1 427	1 616	1 692	1 641	40,9 %
Grades[2]	36 455	43 396	44 839	45 976	45 860	46 427	27,4 %
Autres diplômes	14 108	20 969	20 600	22 378	22 305	23 160	64,2 %
Total	**50 563**	**64 365**	**65 439**	**68 354**	**68 165**	**69 587**	**37,6 %**

Source : MELS, Portail informationnel, Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), mai 2011.

1. Selon l'année de délivrance du diplôme.
2. Les diplômes de grades sont le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat.

Graphique 5.8
Pourcentage des «autres diplômes» universitaires octroyés selon la province, en 2008 (en %)

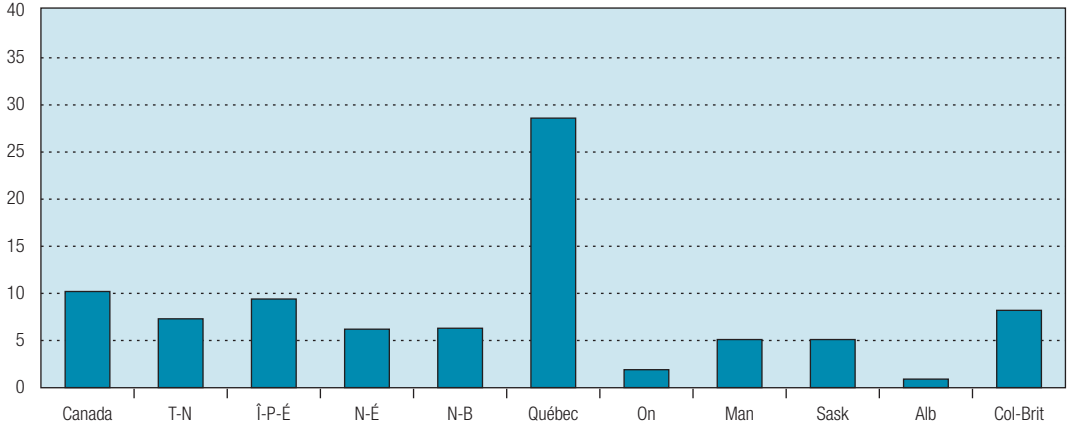

6.1 L'évolution du niveau de scolarité de la main-d'œuvre

En 2011, le nombre total d'emplois au Québec a augmenté de 39 000. Cette hausse n'a pas été uniforme, elle a surtout bénéficié aux personnes qui ont complété leurs études postsecondaires (+ 26 000 emplois) et aux titulaires d'un grade universitaire (+ 30 000 emplois). Par contre, le nombre d'emplois occupés par les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires a fléchi de 22 000.

Les résultats de 2011 sont semblables à ceux des années précédentes et confirment que les emplois sont de plus en plus occupés par des personnes plus scolarisées. En effet, au cours des dernières décennies, on a relevé un accroissement important, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, du niveau de scolarité de la main-d'œuvre[1] et les résultats depuis l'an 2000 ne font que confirmer cette tendance lourde.

Les données indiquées dans la présente fiche proviennent de Statistique Canada. Les niveaux de scolarité dont il est question correspondent au plus haut niveau atteint par ceux et celles qui occupaient un emploi au cours d'une année donnée[2]. Toutefois, il faut remarquer que ces niveaux de scolarité ne correspondent pas nécessairement aux exigences des emplois.

En 2011, on recensait 552 000 emplois de plus qu'en 2000. Cependant, bien qu'il y ait, globalement, 16,2 % plus d'emplois, on constate que cette croissance ne profite pas à tous les travailleurs et travailleuses : il y a moins d'emplois occupés par ceux et celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou qui n'ont réussi que des études secondaires, et plus d'emplois occupés par ceux et celles qui ont réussi leurs études postsecondaires ou universitaires. Ainsi, 293 000 emplois de plus qu'en 2000 étaient occupés par des personnes ayant une formation universitaire, ce qui représente une augmentation de 44,6 %. Les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ont occupé 415 000 emplois de plus (+33,4 %) en 2011 qu'en 2000. En somme, les personnes ayant des diplômes d'études postsecondaires ou universitaires ont, en 2011, occupé 708 000 emplois de plus qu'en 2000, ce qui dépasse de loin l'augmentation totale des emplois (552 000) pendant cette période.

En comparaison, le nombre d'emplois occupés par des personnes qui ont commencé des études postsecondaires sans les mener à terme a augmenté de 5,1 %, ce qui est peu par rapport à la croissance de 16,2 % de l'emploi total.

La situation est très différente en ce qui a trait aux personnes sans diplôme d'études secondaires ou qui n'ont réussi que les études secondaires. En tout, il y a, en 2011, 168 000 emplois de moins qu'en 2000 pour ces personnes. Ainsi, on note qu'il y avait, en 2011, 8 000 emplois de moins (-1,3 %) occupés par des personnes qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires. La situation est encore plus dramatique pour les personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire. De 2000 à 2011, le nombre d'emplois occupés par ces personnes a diminué de 160 000, une baisse de 25,4 %.

En 2011, le nombre total d'emplois a augmenté de 39 000. Ces emplois ont été occupés surtout par celles et ceux qui ont complété leurs études postsecondaires et par les titulaires d'un grade universitaire.

1. Selon la terminologie de Statistique Canada, l'enseignement primaire comprend également les deux premières années du secondaire. Le postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers (dont les diplômes d'études professionnelles [DEP]), aux diplômes ou certificats des collèges et aux certificats universitaires inférieurs au baccalauréat. L'enseignement universitaire commence par les programmes d'études qui conduisent, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat.
2. Le niveau de scolarité atteint par une personne peut augmenter au cours des ans; ainsi, il est possible que le même emploi, occupé par la même personne, soit déclaré être occupé par une personne ayant un niveau de scolarité supérieur une année donnée par rapport à une année antérieure.

Tableau 6.1

Nombre d'emplois au Québec par niveau de scolarité[1] (en milliers)

Année	Sans diplôme du secondaire	Études secondaires réussies	Études postsecondaires partielles	Études postsecondaires réussies	Études universitaires réussies	Total
2000	631	595	276	1 242	657	3 402
2001	614	585	281	1 270	690	3 440
2002	625	595	289	1 364	692	3 565
2003	600	580	315	1 408	717	3 620
2004	593	586	312	1 432	751	3 673
2005	549	608	280	1 475	790	3 701
2006	550	599	260	1 519	814	3 743
2007	535	614	269	1 555	861	3 834
2008	537	593	318	1 594	839	3 880
2009	511	601	287	1 575	875	3 848
2010	493	586	285	1 631	920	3 915
2011	471	587	290	1 657	950	3 954
Variations de 2000 à 2011	- 25,4 %	- 1,3 %	5,1 %	33,4 %	44,6 %	16,2 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA), janvier 2012.

1. Voir les notes au bas du texte.

Graphique 6.1

Taux de variation de l'emploi au Québec de 2000 à 2011, selon le plus haut niveau de scolarité atteint (en %)

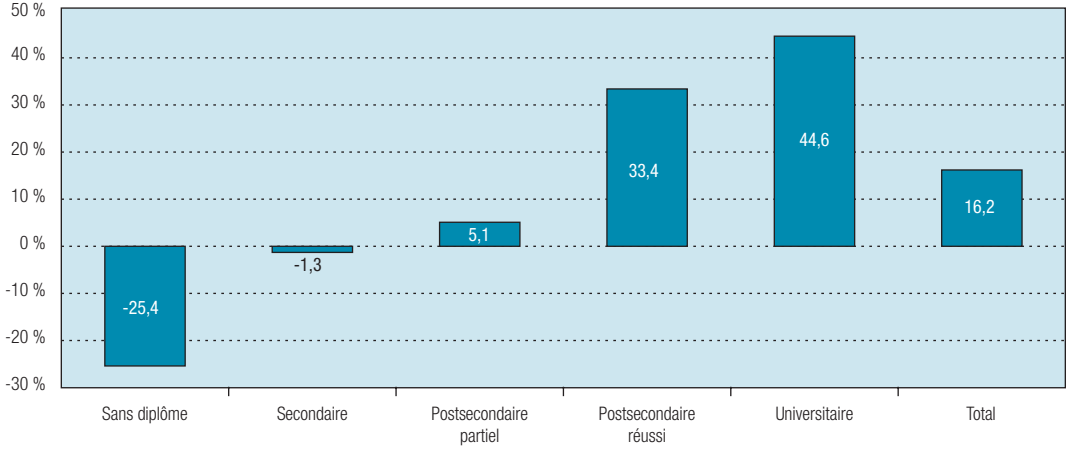

6.2 La participation à l'emploi selon le niveau de scolarité[1]

Comme l'indique la fiche précédente (fiche 6.1), la tendance des dernières décennies vers un accroissement du niveau de scolarisation s'est poursuivie dans les années 2000. Si 18,6 % des emplois étaient occupés par des personnes qui n'avaient pas de diplôme du secondaire en 2000, c'était le cas de 11,9 % seulement d'entre eux en 2011. Ce phénomène n'est toutefois pas limité au Québec : il se produit aussi en Ontario et dans les autres provinces. En effet, les personnes sans diplôme occupaient, en Ontario, 16,4 % des emplois en 2000 et seulement 9,4 % en 2011. Dans les autres provinces canadiennes, elles étaient 16,5 % en 2000 et 11,0 % en 2011.

Le poids de ceux et celles qui n'ont qu'un diplôme du secondaire est lui aussi à la baisse, mais de façon moins prononcée.

Le pourcentage des emplois occupés par les personnes qui ont entamé des études postsecondaires, mais qui ne les ont pas terminées, a diminué partout. Ainsi au Québec, il est passé de 8,1 % à 7,4 %, de 10,0 % à 7,0 % en Ontario et de 10,6 % à 8,9 % dans les autres provinces.

Par contre, le poids des employés titulaires de diplômes postsecondaires ou universitaires a, quant à lui, augmenté. En 2000, ces personnes occupaient de 50,0 à 55,0 % des emplois dans chaque province. En 2011, les proportions étaient de 65,9 % au Québec, de 63,1 % en Ontario et de 58,1 % dans les autres provinces.

La progression de l'emploi a été rapide pour les diplômés et diplômées universitaires. En 2000, ce groupe occupait 19,3 % des postes au Québec, tandis qu'en 2011, il s'agissait d'environ un emploi sur quatre (24,0 %). En Ontario, la proportion est encore plus élevée (29,5 %), tandis que dans les autres provinces, elle était presque la même qu'au Québec (23,6%).

Si l'on effectue une comparaison entre les poids respectifs des emplois occupés par les titulaires des différents diplômes au Québec par rapport à l'Ontario et aux autres provinces du Canada, Québec suit les mêmes tendances qu'ailleurs au pays.

Ainsi, la proportion des emplois comblés par des personnes sans diplôme du secondaire a diminué partout. Par contre, il subsiste toujours un écart important avec l'Ontario (2,5 points de pourcentage) et de moindre envergure avec les autres provinces (0,9 point de pourcentage).

Le pourcentage des emplois occupés par des personnes n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires a aussi diminué dans chaque juridiction. Ce pourcentage est plus faible au Québec. À cet égard, on doit noter que l'obtention du diplôme d'études secondaires nécessite une année de scolarité de moins au Québec qu'ailleurs au Canada.

La proportion des emplois occupés par des personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires a augmenté partout, mais elle est demeurée plus élevée au Québec. Cela est certainement dû à l'existence d'un système collégial plus développé au Québec.

Le pourcentage des emplois occupés par les titulaires de diplômes universitaires est inférieur au Québec (24,0 %) par rapport à l'Ontario (29,5 %), où il subsiste toujours un écart important de 5,5 points de pourcentage. Toutefois, le pourcentage de tels emplois est légèrement plus élevé au Québec (24,0 %) que dans les autres provinces canadiennes (23,6 %).

Au Québec, en 2011, 65,9 % des emplois étaient occupés par des personnes ayant des diplômes d'études postsecondaires ou universitaires.

1. Selon la terminologie de Statistique Canada, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers (dont les diplômes d'études professionnelles [DEP]), aux diplômes ou certificats non universitaires des collèges et aux certificats universitaires inférieurs au baccalauréat. L'enseignement universitaire commence par les programmes d'études qui conduisent, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat.

Tableau 6.2

L'emploi selon le plus haut niveau de scolarité atteint : au Québec, en Ontario et dans les autres provinces du Canada, 2000 et 2011[1] (en %)

	Québec		Ontario		Autres provinces	
	2000	2011	2000	2011	2000	2011
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sans diplôme du secondaire	18,6	11,9	16,4	9,4	16,5	11,0
Études secondaires réussies	17,5	14,8	21,7	20,5	22,5	22,0
Études postsecondaires partielles	8,1	7,4	10,0	7,0	10,6	8,9
Études postsecondaires réussies	36,5	41,9	29,9	33,6	32,7	34,5
Études universitaires réussies	19,3	24,0	22,0	29,5	17,7	23,6
Baccalauréat	13,2	16,5	14,3	19,5	12,1	16,6
Diplôme supérieur au baccalauréat	6,1	7,5	7,7	10,0	5,6	7,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active (EPA)*, janvier 2012.

1. Voir la note au bas du texte.

Graphique 6.2

Répartition de l'emploi en 2011, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, Ontario et autres provinces (en %)

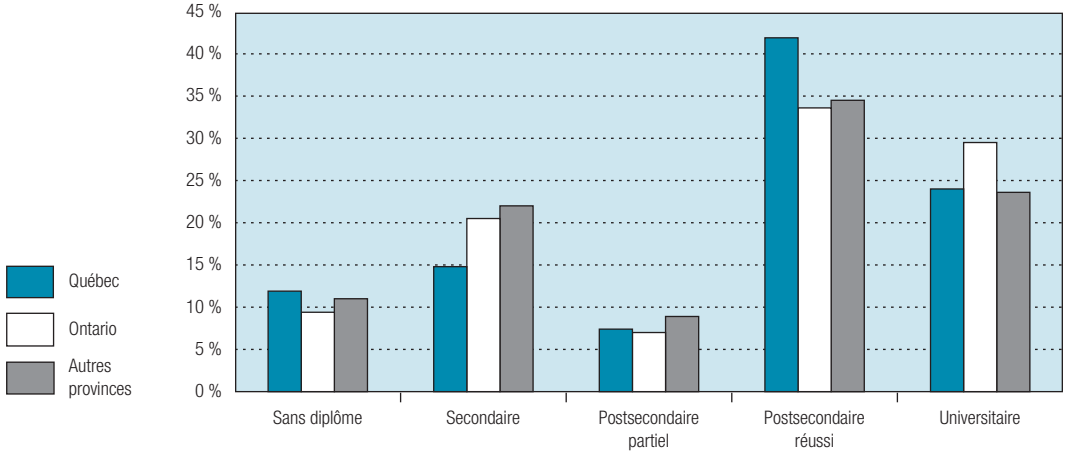

6.3 L'intégration des personnes diplômées au marché du travail

Chaque année, une proportion importante des personnes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement secondaire, collégial ou universitaire intègrent le marché du travail. Les enquêtes *Relance* fournissent des données sur la situation des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, de la formation technique au collégial et de la formation universitaire, quelques mois après l'obtention de leur diplôme[1]. En 2011, près de 117 000 personnes étaient visées par ces enquêtes[2].

Les résultats de l'enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle* 2011 montrent qu'environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, le taux d'emploi des personnes possédant un diplôme d'études professionnelles (DEP) était de 77,4 % en comparaison de 73,8 % en 2010. Il s'agit d'une augmentation de 3,6 points de pourcentage. Par ailleurs, le taux d'emploi était de 79,5 % chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

En 2011, le taux de chômage des titulaires d'un DEP était de 10,3 %, soit le plus bas depuis 2009. En 2010 et en 2009, il s'élevait à 12,5 % et à 12,8 %, respectivement. Pour les titulaires d'une ASP, le taux de chômage a également baissé, passant de 9,5 % en 2010 à 8,7 % en 2011.

Le taux d'emploi des titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique était de 66,0 % en 2011. Par ailleurs, la proportion de personnes diplômées qui poursuivaient leurs études en 2011 demeurait élevée et atteignait 30,0 %, en comparaison de 29,3 % en 2010. Le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique était de 3,4 %. Ce taux demeure très faible et a varié, depuis 2007, entre 3,4 et 4,4 %.

Au 31 mars 2011, le taux d'activité des titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) de la formation technique était de 88,1 %, soit une augmentation de 2,1 points par rapport à 2010 (86,0 %). En 2011, le taux d'emploi de ces titulaires était de 79,1 %. Parmi les personnes en emploi, 86,2 % travaillaient à temps plein, en comparaison de 84,8 % en 2010. Enfin, le taux de chômage des titulaires d'une AEC de la formation technique était de 10,2 % au 31 mars 2011.

La proportion des titulaires d'un baccalauréat qui constituent la population active varie peu depuis 2007; elle se situe entre 71,3 et 73,1 %. Le taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat est passé de 4,0 % en 2007 à 4,5 % en 2009, puis à 4,4 % en 2011.

En 2011, le taux d'activité des titulaires d'une maîtrise était de 82,1 %, alors qu'il était de 82,1 % en 2009 et de 78,7 % en 2007. La proportion des personnes titulaires d'une maîtrise qui étaient considérées en emploi était de 78,1 % en 2011. Parmi ces dernières, 91,5 % travaillaient à temps plein. Cette proportion a peu varié depuis 2007, se situant entre 91,1 et 91,6 %. Le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise, qui était de 4,4 % en 2007, a baissé à 4,2 % en 2009, puis est remonté à 4,9 % en 2011.

Enfin, les titulaires d'un doctorat ont enregistré un taux de chômage de 5,2 % en 2010, comparativement à 7,4 % en 2005, soit une baisse de 2,2 points par rapport à l'enquête précédente.

Le graphique 6.3 montre qu'en 2011 les taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique, d'un baccalauréat ou d'une maîtrise étaient demeurés relativement stables depuis plusieurs années. De plus, ces taux de chômage étaient plus faibles que le taux de chômage de l'ensemble de la population active du Québec. Par contre, en 2011, les taux de chômage des personnes titulaires d'un DEP ou d'une AEC étaient plus élevés que celui de l'ensemble de la population active du Québec. Par ailleurs, le taux de chômage des titulaires d'une ASP était semblable à celui de l'ensemble de la population active du Québec en 2011.

> En 2011, le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique se situait sous la barre des 4,0 %, soit à 3,4 %. Depuis 2007, ce taux est demeuré très faible, soit entre 3,4 et 4,4 %.

1. Les renseignements présentés font référence à la situation des personnes diplômées à l'année mentionnée. Il s'agit de leur situation, environ neuf mois après la fin de leurs études, pour les titulaires d'un DEP ou d'une ASP, et environ dix mois après la fin des études pour les titulaires d'un DEC (quinze mois pour ceux et celles qui terminent à l'automne). En ce qui concerne les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, il s'agit de leur situation en janvier, environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme. Dans le cas des titulaires d'une AEC, le délai peut varier puisque les AEC sont de durées variables et peuvent débuter à différents moments de l'année. L'enquête auprès des titulaires d'une AEC a cependant lieu dans l'année qui suit l'obtention de ce diplôme.
2. Ce nombre élevé correspond à une année (2011) où ont eu lieu les trois principales enquêtes *Relance*. En effet, l'enquête *Relance* menée auprès des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise a lieu tous les deux ans, tandis qu'au secondaire et au collégial les enquêtes sont annuelles. En 2011, 38 541 personnes étaient visées par l'enquête *La Relance à l'université - titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise*, et 77 912 personnes l'étaient par les enquêtes *La Relance au secondaire en formation professionnelle* et *La Relance au collégial en formation technique*. En 2010, la situation était différente parce que *La Relance à l'université* ne concernait que les titulaires d'un doctorat, comme ce sera également le cas en 2012.

Tableau 6.3

Taux de chômage des personnes diplômées, selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme (en %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Enseignement secondaire[1]					
DEP	9,7	9,6	12,8	12,5	10,3
ASP[2]	6,0	6,5	8,7	9,5	8,7
Enseignement collégial[1]					
Formation technique (AEC)	8,1	7,6	10,1	12,0	10,2
Formation technique (DEC)	3,7	3,6	4,4	3,9	3,4
Enseignement universitaire[1]					
Baccalauréat	4,0	–	4,5	–	4,4
Maîtrise	4,4	–	4,2	–	4,9
Doctorat	–	–	–	5,2	–
Taux de chômage au Québec[3]					
15-19 ans	17,8	15,6	21,2	24,3	20,3
20-24 ans	10,2	10,2	12,8	11,6	10,7
25-29 ans	8,3	5,9	8,0	8,9	9,2
Ensemble de la population active	8,2	10,2	9,7	9,0	8,7

1. Source : Les enquêtes *Relance*, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
2. Contrairement aux versions antérieures de cette fiche, le programme *Lancement d'une entreprise* n'est pas inclus dans les résultats relatifs à l'ASP. Les données de chaque année ont donc été recalculées.
3. Données de Statistique Canada. Les taux de chômage indiqués concernent toutes les personnes formant la population active, quelles que soient leur formation et leur expérience antérieure. Les taux de chômage exprimés sont ceux du mois de mars de l'année indiquée (données non désaisonnalisées). Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête mensuelle sur la population active (EPA - tableau 282-0001)*.

– Il n'y a pas de données pour ces années, l'enquête *La Relance à l'université - titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise* ayant lieu tous les deux ans, alors que *La Relance à l'université - titulaires d'un doctorat* est menée, depuis 2010, en alternance avec l'enquête concernant le baccalauréat et la maîtrise.

Graphique 6.3

Taux de chômage des personnes diplômées, selon le type de diplôme (en %)

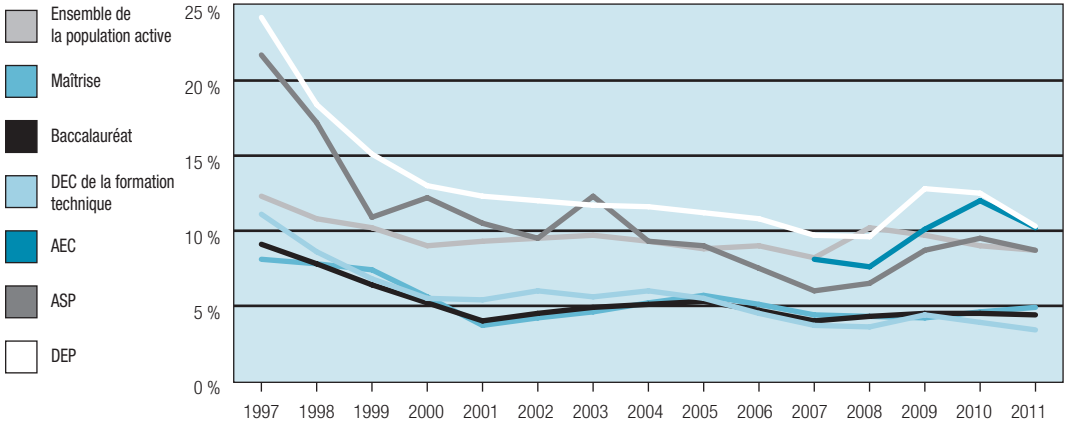

6.4 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire

La proportion de personnes diplômées de la formation professionnelle qui avaient un emploi au 31 mars 2011 (date de référence), soit environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, était de 77,4 % chez les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et de 79,5 % chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Au 31 mars 2011, la répartition des titulaires d'un DEP de la promotion de 2009-2010 était la suivante : 77,4 % étaient en emploi, 8,9 % étaient à la recherche d'un emploi, 9,8 % poursuivaient des études et 3,9 % étaient considérés comme inactifs. Par ailleurs, 86,3 % des personnes diplômées d'un DEP faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi), une proportion qui se maintient au-dessus de 84,0 % depuis 2007. De plus, le taux de chômage des titulaires d'un DEP est passé de 12,8 % en 2009 à 12,5 % en 2010, puis à 10,3 % en 2011.

Parmi les titulaires d'un DEP qui étaient en emploi, 88,0 % travaillaient à temps plein au 31 mars 2011. Cette proportion a peu varié et s'est maintenue au-dessus de 87,0 % depuis 2007. Par contre, les travailleurs occupaient des emplois à temps plein dans une plus grande proportion que les travailleuses. Cet écart était de 15,7 points en faveur des hommes en 2011 (94,2 % chez les hommes et 78,5 % chez les femmes). Enfin, chez les titulaires d'un DEP, les hommes ont passé, en moyenne, près de 6 heures de plus par semaine (42,5 heures) au travail que les femmes (36,8 heures), comparativement à 5 heures l'année précédente.

En 2011, parmi les personnes ayant un emploi à temps plein, 80,3 % des titulaires d'un DEP exerçaient un métier en lien avec cette formation. Cette proportion, qui était de 76,7 % en 2010, a augmenté à 80,3 % en 2011, soit une hausse de 3,6 points. En mars 2011, 81,7 % des femmes et 79,5 % des hommes occupaient un emploi en rapport avec leur formation.

Au 31 mars 2011, 79,5 % des personnes diplômées d'une ASP de la promotion de 2009-2010 occupaient un emploi, 7,5 % cherchaient un emploi, 8,0 % poursuivaient leurs études et 4,9 % étaient inactives. Le taux d'activité est passé de 87,1 % en 2010 à 87,0 % en 2011. Par ailleurs, le taux de chômage était de 8,7 % en 2011, par rapport à 9,5 % en 2010.

En 2011, 86,7 % des titulaires d'une ASP travaillaient à temps plein. On observe toujours un écart important entre le taux d'emploi à temps plein des femmes (76,2 %) et celui des hommes (94,3 %). En 2011, l'écart était de 18,1 points de pourcentage en faveur des hommes. La proportion de travailleuses et travailleurs dont le lien entre les études et le métier exercé est étroit était de 78,9 % au 31 mars 2011. Cette proportion était de 75,6 % chez les femmes et de 80,8 % chez les hommes en 2011. En 2010, elle était de 77,0 % chez les femmes et de 77,7 % chez les hommes.

Parmi les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) qui étaient en emploi, 88,0 % travaillaient à temps plein au 31 mars 2011. Depuis 2007, cette proportion a peu varié et s'est maintenue au-dessus de 87,0 % depuis 2007.

Tableau 6.4

Proportion des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, selon leur situation au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)[1]					
En emploi	78,3	77,8	73,5	73,8	77,4
À la recherche d'un emploi	8,4	8,3	10,7	10,6	8,9
Aux études	9,2	9,6	11,2	11,2	9,8
Inactifs	4,1	4,3	4,5	4,4	3,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	9,7	9,6	12,8	12,5	10,3
Titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)[1, 2]					
En emploi	84,2	82,9	79,4	78,8	79,5
À la recherche d'un emploi	5,4	5,8	7,6	8,3	7,5
Aux études	7,3	7,8	8,8	9,5	8,0
Inactifs	3,1	3,5	4,3	3,4	4,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	6,0	6,5	8,7	9,5	8,7

1. Source : Les enquêtes annuelles *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. [http://www.mels.gouv.qc.ca/Relance].
2. Contrairement aux versions antérieures de cette fiche, le programme *Lancement d'une entreprise* n'est pas inclus dans les résultats relatifs à l'ASP. Les données ont été recalculées pour chaque année.

Graphique 6.4

Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEP et d'une ASP travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

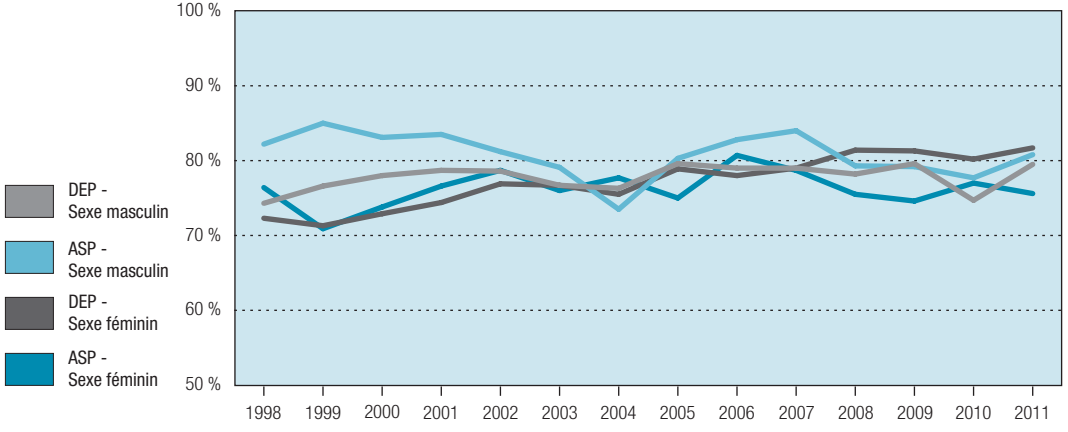

6.5 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC)

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) mène, depuis 2007, des enquêtes *Relance* (recensements) auprès de toutes les personnes titulaires d'AEC. Cette fiche présente, pour la première fois, les données relatives à ces enquêtes.

À la suite de l'obtention d'une attestation d'études collégiales[1], la proportion des personnes diplômées qui occupaient un emploi au 31 mars 2011 était de 79,1 %. En 2011, la proportion des hommes en emploi était de 77,2 % alors que celle des femmes atteignait 80,8 %, soit un écart de 3,6 points de pourcentage.

Au 31 mars 2011, 88,1 % des titulaires d'une AEC de la promotion de 2009-2010 faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi). Ce taux était supérieur à celui de 86,0 % observé en 2010 pour la promotion de 2008-2009. Le taux de chômage des titulaires d'une AEC est passé de 12,0 % en 2010 à 10,2 % en 2011. Pour cette même année, les taux de chômage étaient de 8,5 % chez les femmes et de 12,1 % chez les hommes.

Après l'obtention de leur attestation d'études collégiales, 7,5 % des personnes titulaires d'une AEC poursuivaient des études au 31 mars 2011. Parmi toutes les personnes diplômées interrogées, 8,9 % des hommes et 6,2 % des femmes étaient considérés aux études. En 2010, les proportions correspondantes étaient de 9,8 et de 8,7 %, respectivement, un peu supérieures aux proportions observées en 2011.

Par ailleurs, seulement 30,4 % des personnes qui poursuivaient des études au 31 mars 2011 le faisaient parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi. La proportion correspondante était de 29,4 % en 2010.

Parmi l'ensemble des titulaires d'AEC qui étaient considérés aux études au 31 mars 2011, 68,0 % faisaient des études dans un domaine en lien avec l'AEC obtenue précédemment. Les études poursuivies par ces titulaires étaient en formation technique au collégial dans 36,3 % des cas (20,0 % dans un programme d'AEC et 16,3 % dans un programme de DEC de la formation technique) et également dans 36,3 % des cas dans des études de niveau universitaire.

Au 31 mars 2011, la proportion des personnes qui occupaient un emploi à temps partiel à défaut d'en avoir un à temps plein était de 38,1 %, comparativement à 36,4 % en 2010.

En 2011, 86,2 % des titulaires d'une AEC en emploi travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine). Cependant, comme c'était le cas pour les années antérieures, les travailleurs occupaient plus souvent des emplois à temps plein (88,8 %) que les travailleuses (83,8 %). Depuis 2007, la proportion des femmes qui travaillaient à temps plein s'est constamment située entre 81,0 et 83,8 %, tandis que, chez les hommes, la proportion se situait entre 88,8 et 91,6 %. Parmi les personnes diplômées qui travaillaient à temps plein en 2011, 84,3 % avaient un emploi permanent, c'est-à-dire un emploi à durée indéterminée.

Les titulaires d'une AEC ayant un emploi à temps plein travaillaient en lien avec leurs études dans une proportion de 75,2 % en 2011, de 73,8 % en 2010 et de 75,7 % en 2009. La proportion correspondante chez les hommes est passée de 69,9 % en 2010 à 71,0 % en 2011, tandis que, chez les femmes, elle est passée de 77,6 % en 2010 à 79,2 % en 2011.

Au 31 mars 2011, le salaire hebdomadaire brut moyen des titulaires d'une AEC a connu une augmentation de 5,9 % par rapport à celui de l'année précédente passant de 683 $ en 2010 à 723 $ en 2011.

> Le taux de chômage des titulaires d'une AEC, qui était de 12,0 % en 2010, s'établit à 10,2 % en 2011.

1. Les établissements d'enseignement collégial dispensent des programmes d'études conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC) et à des attestations d'études collégiales (AEC). Les programmes d'études conduisant à des AEC sont des programmes d'établissement sanctionnés par les établissements qui les offrent, alors que la sanction des programmes d'études conduisant à des DEC relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

   Le cadre réglementaire sur le régime des études collégiales (*Règlement sur le régime des études collégiales*, RRÉC) confère aux collèges la pleine responsabilité du développement et de la mise en œuvre des programmes d'études conduisant à des AEC. Ces programmes d'études doivent répondre aux besoins de formation de courte durée, exprimés par les entreprises de tous les secteurs d'activité économique. La souplesse que confère le RRÉC aux établissements dans l'élaboration des programmes d'études conduisant à des AEC permet une réponse rapide aux besoins de formation du marché du travail dans un contexte d'adéquation formation emploi. Ces formations peuvent être dispensées à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 6.5

Proportion des personnes titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) selon leur situation au 31 mars suivant la fin de leurs études (en %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC)					
En emploi	81,2	80,6	77,8	75,7	79,1
À la recherche d'un emploi	7,1	6,6	8,7	10,3	9,0
Aux études	6,9	7,7	8,0	9,2	7,5
Inactifs	4,8	5,1	5,5	4,8	4,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	8,1	7,6	10,1	12,0	10,2

Source : Les enquêtes annuelles *La Relance au collégial en formation technique*, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 6.5

Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'une AEC travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

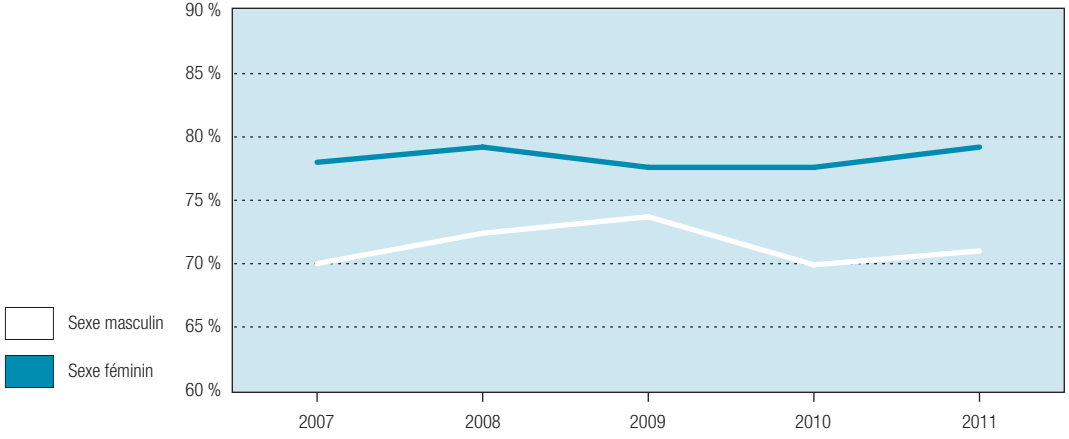

6.6 L'intégration au marché du travail des personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique

Environ dix mois après l'obtention de leur diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, la proportion des personnes diplômées de la formation technique qui occupaient un emploi au 31 mars 2011 était de 66,0 %. En 2011, la proportion des hommes en emploi était de 60,1 % alors que celle des femmes en emploi atteignait 69,7 %, soit un écart de 9,6 points de pourcentage.

Au 31 mars 2011, 68,3 % des titulaires d'un DEC de la formation technique de la promotion de 2009-2010 faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi). Ce taux était comparable à celui observé en 2010 pour la promotion de 2008-2009, soit 68,4 %. Le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique est passé de 3,9 % en 2010 à 3,4 % en 2011. En 2011, le taux de chômage était de 2,7 % chez les femmes et de 4,6 % chez les hommes.

Dix mois après l'obtention de leur diplôme, 30,0 % des personnes diplômées de la formation technique (DEC) poursuivaient des études au 31 mars 2011[1]. Parmi toutes les personnes diplômées interrogées, 35,6 % des hommes et 26,5 % des femmes étaient aux études. En 2010, les proportions correspondantes étaient de 35,7 % et de 25,5 %, respectivement, similaires aux proportions observées en 2011.

Par ailleurs, seulement 5,9 % des personnes qui poursuivaient des études au 31 mars 2011 le faisaient parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi. Les proportions correspondantes étaient de 5,1 % en 2009 et de 7,0 % en 2010.

Parmi l'ensemble des personnes diplômées aux études au 31 mars 2011, 86,7 % faisaient des études dans un domaine en lien avec leur DEC de la formation technique. À la même date, les études poursuivies par les titulaires d'un DEC de la formation technique étaient en grande majorité de niveau universitaire, soit dans 84,8 % des cas. Parmi ces personnes, qui étudiaient à l'université, 90,5 % étaient inscrites dans un domaine en relation avec le diplôme obtenu en 2009-2010.

Au 31 mars 2011, la proportion de personnes qui occupaient un emploi à temps partiel à défaut d'en avoir un à temps plein était de 32,8 %, comparativement à 30,0 % en 2010.

En 2011, 84,2 % des titulaires d'un DEC de la formation technique en emploi travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine). Cependant, comme c'était le cas pour les années antérieures, les travailleurs occupaient plus souvent des emplois à temps plein (89,8 %) que les travailleuses (81,3 %). Depuis 2009, la proportion des femmes qui travaillaient à temps plein a diminué de 2,3 points de pourcentage tandis que, chez les hommes, la proportion est demeurée très similaire. Parmi les personnes diplômées qui travaillaient à temps plein en 2011, 80,5 % avaient un emploi permanent, c'est-à-dire un emploi à durée indéterminée.

Les titulaires d'un DEC de la formation technique ayant un emploi à temps plein travaillaient en lien avec leurs études dans une proportion de 84,6 % en 2011. La proportion correspondante chez les hommes est passée de 77,7 % en 2010 à 78,8 % en 2011, tandis que, chez les femmes, elle est passée de 88,4 % en 2010 à 87,9 % en 2011.

Au 31 mars 2011, le salaire hebdomadaire brut moyen des titulaires d'un DEC de la formation technique a connu une augmentation de 3,3 % par rapport à celui de l'année précédente, passant de 664 $ en 2010 à 686 $ en 2011.

Le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique est passé de 4,4 % en 2009 à 3,4 % en 2011.

1. *Cette proportion de 30 % de personnes aux études contraste vivement avec la proportion de 19,6 % observée onze ans plus tôt, lors de La Relance au collégial en formation technique 2000 (Indicateurs de l'Éducation, édition 2001, fiche 6.6). Entre 1995 et 2011, la proportion de personnes aux études est progressivement passée de 17,2 % à 30,0 %, ce qui constitue un sommet (Indicateurs de l'Éducation, éditions de 1999 à 2011).*

Tableau 6.6

Proportion des personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique selon leur situation au 31 mars suivant la fin de leurs études (en %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC)					
En emploi	68,8	68,2	64,8	65,7	66,0
À la recherche d'un emploi	2,6	2,6	3,0	2,7	2,3
Aux études	26,5	26,8	29,8	29,3	30,0
Inactifs	2,1	2,3	2,5	2,3	1,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	3,7	3,6	4,4	3,9	3,4

Source : Les enquêtes annuelles *La Relance au collégial en formation technique*, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, [En ligne]. [http://www.mels.gouv.qc.ca/relance].

Graphique 6.6

Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEC de la formation technique travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

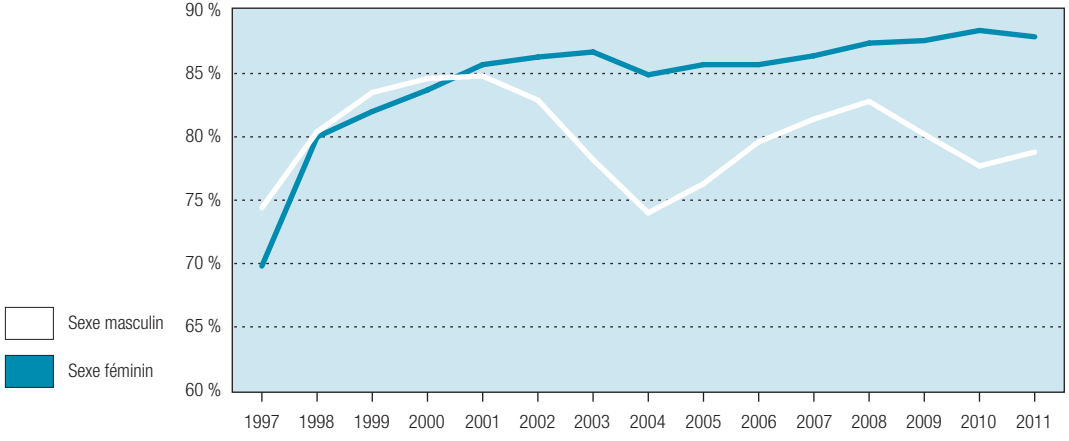

6.7 L'intégration au marché du travail de personnes diplômées de la formation universitaire

Environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme, 68,2 % des titulaires d'un baccalauréat et 78,1 % des titulaires d'une maîtrise occupaient un emploi à temps plein ou à temps partiel pendant la semaine de référence, soit du 16 au 22 janvier 2011. Les personnes diplômées en emploi travaillaient à temps plein (30 heures et plus par semaine) dans des proportions de 87,2 % après l'obtention d'un baccalauréat et de 91,5 % après l'obtention d'une maîtrise, pour un salaire moyen hebdomadaire de 885 $ et de 1 171 $ respectivement.

La proportion des titulaires d'un baccalauréat qui constituent la population active (la population active est définie comme l'ensemble des personnes qui ont occupé un emploi durant la semaine de référence et des chômeurs) était de 71,3 %, elle a baissé de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2009. Chez les titulaires d'un baccalauréat, le taux de chômage, défini comme le rapport entre les personnes à la recherche d'un emploi et celles composant la population active, a fluctué au cours des dernières années, passant de 4,0 % en 2007 à 4,5 % en 2009, pour s'établir à 4,4 % en 2011.

Les titulaires d'une maîtrise en 2011 se destinent à l'emploi dans une proportion de 82,1 % (soit 78,1 % en emploi et 4,0 % à la recherche d'un emploi). Cette proportion, la plus importante depuis 2003, est demeurée inchangée par rapport à 2009. Le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise se situe à 4,9 % alors qu'il était de 4,2 % en 2009, ce qui représente une hausse de 0,7 point de pourcentage.

La proportion des personnes qui, après l'obtention d'un baccalauréat, poursuivaient des études pendant la semaine de référence était de 25,9 %, tandis que chez les titulaires d'une maîtrise, elle était de 15,5 %. Du côté des titulaires d'un baccalauréat, on note peu de modifications depuis 2003. Par ailleurs, la proportion des titulaires d'une maîtrise, toujours aux études, demeure comparable à celle observée en 2009, alors que des niveaux plus élevés ont été atteints entre 2003 et 2007.

Parmi les personnes ayant obtenu un baccalauréat en 2009 et qui poursuivaient des études universitaires en 2011 pendant la semaine de référence, on note que le deuxième cycle, le premier cycle et le troisième cycle étaient fréquentés par 66,4 %, 16,7 % et 10,5 % respectivement.

Les titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise qui étaient aux études en 2011 le motivaient en invoquant l'absence d'emploi dans des proportions de 11,1 et de 11,8 % respectivement.

En 2011, 87,2 % des titulaires d'un baccalauréat et 91,5 % d'une maîtrise travaillaient à temps plein, une situation dans laquelle on retrouvait les hommes plus que les femmes. Durant la semaine de référence, 81,5 % des titulaires d'un baccalauréat et 85,4 % des titulaires d'une maîtrise exerçaient à temps plein une profession en lien avec leur formation.

La proportion des diplômés universitaires qui affirment occuper un emploi à temps partiel faute d'emploi à temps plein était de 38,7 % au baccalauréat et de 29,2 % à la maîtrise. En 2009, les proportions correspondantes étaient respectivement de 36,6 et de 30,4 %.

On observe que de la moitié des titulaires d'un baccalauréat (50,7 %) ont obtenu un premier emploi salarié d'importance sans avoir fait de recherche. Chez les titulaires d'une maîtrise, cette proportion atteint les 57,3 %.

De manière générale, les titulaires d'un diplôme universitaire qui ont cherché activement un emploi se sont intégrés de façon relativement rapide au marché du travail, puisqu'ils ou elles ont obtenu un premier emploi à temps plein après huit semaines en moyenne pour les titulaires d'un baccalauréat et dix semaines pour les titulaires d'une maîtrise.

> En janvier 2011, 87,2 % des titulaires d'un baccalauréat et 91,5 % des titulaires d'une maîtrise travaillaient à temps plein après une moyenne respective de 8 et 11 semaines de recherche active d'emploi.

Tableau 6.7

Proportion de personnes diplômées de l'enseignement universitaire, selon leur situation au mois de janvier, environ vingt mois après la fin de leurs études (en %)

	2003	2005	2007	2009	2011
Titulaires d'un baccalauréat					
En emploi	70,4	68,1	69,7	69,8	68,2
À la recherche d'un emploi	3,6	3,8	2,9	3,3	3,1
Aux études	22,9	25,0	24,5	24,2	25,9
Inactifs	3,1	3,1	2,9	2,7	2,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	4,9	5,3	4,0	4,5	4,4
Titulaires d'une maîtrise					
En emploi	76,2	73,5	75,2	78,7	78,1
À la recherche d'un emploi	3,7	4,5	3,5	3,4	4,0
Aux études	17,3	18,9	18,4	15,1	15,5
Inactifs	2,9	3,1	2,9	2,8	2,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	4,6	5,7	4,4	4,2	4,9

Source : Les enquêtes *La Relance à l'université*, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, [En ligne]. [http://www.mels.gouv.qc.ca/Relance].

Graphique 6.7

Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise travaillant à temps plein, selon le sexe, en janvier, vingt mois après la fin de leurs études (en %)

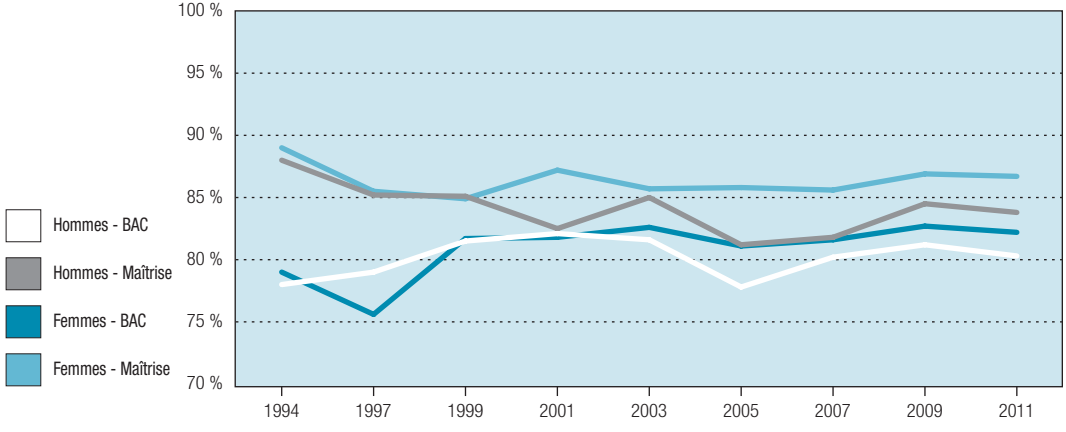

Annexe statistique

Tableau 1
Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 2001-2002 à 2010-2011 133

Tableau 2
Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2010-2011 134

Tableau 3
Effectif de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial, de 2001-2002 à 2010-2011 135

Tableau 4
Personnel des commissions scolaires et des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi, de 2002-2003 à 2010-2011 136

Tableau 5
Nombre de diplômes décernés, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation ou le type de sanction, de 2001 à 2010 137

Tableau 6
Taux de scolarisation selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2009-2010 (en %) 138

Tableau 1

Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 2001-2002 à 2010-2011[P]

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011[P]
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	**15 764**	**15 240**	**14 701**	**15 000**	**14 811**	**14 642**	**14 990**	**15 123**	**15 958**	**16 909**
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	**84 635**	**80 972**	**76 839**	**74 807**	**74 127**	**73 984**	**73 970**	**74 417**	**75 458**	**77 367**
Primaire (secteur des jeunes)	**574 277**	**564 555**	**549 078**	**529 865**	**510 340**	**492 625**	**478 534**	**467 666**	**463 214**	**462 747**
Secondaire (secteur des jeunes)	**446 470**	**455 439**	**467 542**	**480 264**	**488 993**	**492 462**	**485 827**	**473 003**	**459 538**	**446 115**
Primaire et secondaire (secteur des adultes[1])	**237 639**	**247 459**	**254 919**	**258 547**	**257 147**	**261 017**	**267 459**	**288 600**	**308 788**	**310 105**
Collégial	**206 364**	**200 791**	**195 814**	**193 538**	**189 400**	**191 710**	**198 684**	**205 809**	**213 872**	**218 000**
Enseignement ordinaire	164 741	163 082	160 970	159 965	159 349	162 288	169 474	174 903	180 435	184 186
Formation continue	41 623	37 709	34 844	33 573	30 051	29 422	29 210	30 906	33 437	33 814
Université[2]	**239 088**	**249 175**	**258 324**	**261 676**	**264 242**	**265 086**	**266 195**	**267 296**	**275 493**	**285 615**
Premier cycle	189 444	195 131	201 129	202 070	203 312	203 209	203 622	203 836	209 102	216 407
Deuxième cycle	40 808	44 591	46 735	48 197	48 740	49 218	49 436	49 938	52 378	54 601
Troisième cycle	8 836	9 453	10 460	11 409	12 190	12 659	13 137	13 522	14 013	14 607
Total	**1 804 237**	**1 813 631**	**1 817 217**	**1 813 697**	**1 799 060**	**1 791 526**	**1 785 659**	**1 791 914**	**1 812 321**	**1 816 858**

Sources : MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2012-01-27;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2012-02-25;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2012-05-06.

P. Données provisoires.

1. Seules les personnes ayant suivi des cours permettant d'accumuler des unités en vue de la sanction des études ont été comptées.

2. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents mais elles excluent les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.

Tableau 2

Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2010-2011[P]

	Éducation préscolaire		Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire	Collégial		Université[2]	Total
	Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans	(Jeunes)	(Jeunes)	(Adultes[1])	Ordinaire	Adultes		
Commissions scolaires	**16 704**	**71 888**	**429 037**	**356 609**	**303 331**				**1 177 569**
Français	15 647	64 837	383 941	313 431	272 584				1 050 440
Anglais	803	6 555	43 037	41 776	30 441				122 612
Langues autochtones	254	496	2 059	1 402	306				4 517
Établissements privés	**26**	**5 266**	**32 595**	**88 393**	**6 024**	**13 257**	**7 345**		**152 906**
Français	4	4 331	26 892	80 332	5 365	9 679	6 348		132 951
Anglais	22	935	5 703	8 061	659	3 578	997		19 955
Établissements publics hors réseau	**179**	**213**	**1 115**	**1 113**	**729**	**1 699**	**200**		**5 248**
Français	111	161	963	995	729	1 598	200		4 757
Anglais		9	85	111		101			306
Langues autochtones	68	43	67	7					185
Cégeps et antennes						**169 230**	**26 269**		**195 499**
Français						142 852	20 794		163 646
Anglais						26 378	5 475		31 853
Universités et constituantes								**285 615**	**285 615**
Français								213 493	213 493
Anglais								72 122	72 122
Total	**16 909**	**77 367**	**462 747**	**446 115**	**310 105**	**184 186**	**33 814**	**285 615**	**1 816 858**
Français	15 762	69 329	411 796	394 758	278 693[3]	154 129	27 342	213 493	1 565 302
Anglais	825	7 499	48 825	49 948	31 106[4]	30 057	6 472	72 122	246 854
Langues autochtones	322	539	2 126	1 409	306				4 702

Sources : MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne données au 2012-01-27;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2012-02-25;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2012-05-06.

P. Données provisoires.

1. Seules les personnes ayant suivi des cours permettant d'accumuler des unités en vue de la sanction des études ont été comptées.

2. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents mais elles excluent les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.

3. Le total inclut 15 personnes dont le réseau d'enseignement est indéterminé.

4. Le total inclut 6 personnes dont le réseau d'enseignement est indéterminé.

Tableau 3

Effectif de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial, de 2001-2002 à 2010-2011[p]

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011[p]
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	**98 629**	**100 649**	**104 302**	**108 404**	**106 460**	**105 733**	**108 821**	**112 185**	**118 058**	**120 082**
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	25 461	24 919	25 555	26 226	26 248	27 514	29 046	29 394	30 131	28 870
Adultes de 20 ans ou plus	73 168	75 730	78 747	82 178	80 212	78 219	79 775	82 791	87 927	91 212
Filières ordinaires (DEP, ASP et AFP)	**83 126**	**80 229**	**84 476**	**90 232**	**92 415**	**92 209**	**94 558**	**97 906**	**106 106**	**108 813**
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	24 041	23 244	23 836	24 550	24 731	26 025	27 111	27 499	28 379	27 375
Adultes de 20 ans ou plus	59 085	56 985	60 640	65 682	67 684	66 184	67 447	70 407	77 727	81 438
Autres programmes	**15 503**	**20 420**	**19 826**	**18 172**	**14 045**	**13 524**	**14 263**	**14 279**	**11 952**	**11 269**
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	1 420	1 675	1 719	1 676	1 517	1 489	1 935	1 895	1 752	1 495
Adultes de 20 ans ou plus	14 083	18 745	18 107	16 496	12 528	12 035	12 328	12 384	10 200	9 774
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	**116 517**	**111 039**	**105 926**	**102 986**	**99 417**	**98 396**	**99 587**	**102 641**	**107 774**	**110 366**
Diplôme d'études collégiales (DEC en formation technique)	86 835	84 692	81 569	80 076	78 218	77 014	78 333	80 112	83 279	87 081
Attestation d'études collégiales (AEC)	29 682	26 347	24 357	22 910	21 199	21 382	21 254	22 529	24 495	23 285

Sources : MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2012-01-27;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2012-02-25;

p : Données provisoires.

DEP : diplôme d'études professionnelles; ASP : attestation de spécialisation professionnelle; AFP : attestation de formation professionnelle.

1. Seules les personnes ayant suivi des cours sanctionnables ont été comptées. Les personnes inscrites à plus d'un programme la même année n'ont été comptées qu'une seule fois.

Tableau 4

Personnel des commissions scolaires et des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi[1], de 2002-2003 à 2010-2011

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Commissions scolaires	**115751**	**116203**	**115206**	**114552**	**118204**	**118890**	**119847**	**120904**	**122365**
Secteurs des jeunes et des adultes									
Personnel enseignant	72820	72606	71596	71136	73684	73389	73017	73086	73545
Personnel cadre	1097	1143	1166	1154	1207	1241	1287	1321	1350
Directrices et directeurs d'école	3772	3807	3796	3681	3722	3727	3743	3752	3773
Personnel de gérance	721	730	735	745	770	782	812	865	898
Personnel professionnel	4810	4926	4992	5111	5275	5484	5859	6083	6296
Personnel de soutien	32531	32991	32921	32725	33546	34267	35129	35797	36503
Cégeps	**20744**	**20609**	**20319**	**20093**	**20521**	**21127**	**22097**	**22872**	**23130**
Enseignement ordinaire et éducation des adultes									
Personnel enseignant	13338	13214	13005	12817	13151	13502	14045	14517	14658
Personnel cadre	717	724	729	718	719	748	792	819	827
Personnel de gérance	237	225	217	216	227	239	248	267	265
Personnel professionnel	1196	1185	1178	1220	1249	1326	1460	1571	1620
Personnel de soutien	5256	5261	5190	5122	5175	5312	5552	5698	5760

Sources : Personnel des commissions scolaires (PERCOS, printemps 2012),
Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC-RFA, printemps 2012).

1. Toutes les activités du personnel au cours de l'année scolaire sont comptées dans le calcul de l'équivalence au temps plein selon la catégorie d'emploi.

Tableau 5

Nombre de diplômes décernés, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation ou le type de sanction, de 2001 à 2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Secondaire[1]	**103 019**	**102 090**	**100 999**	**104 400**	**106 554**	**110 645**	**115 768**	**117 503**	**120 562**	**127 526**
Formation générale	72 226	69 055	67 090	68 984	69 503	71 738	75 901	77 348	78 889	80 828
Formation professionnelle	30 793	33 035	33 909	35 416	37 051	38 907	39 867	40 155	41 673	46 698
Collégial	**53 209**	**54 084**	**53 984**	**54 122**	**53 890**	**52 847**	**53 417**	**54 352**	**57 105**	**59 894**
DEC (formation préuniversitaire)	23 732	23 317	23 471	23 472	23 600	23 811	24 302	24 965	26 297	27 345
DEC (formation technique)	18 025	18 776	18 215	18 124	17 480	17 106	16 707	16 438	16 610	17 327
DEC sans mention		1	6					99	283	580
AEC, MFT, CEC et DPEC[2]	11 452	11 990	12 292	12 526	12 810	11 930	12 408	12 850	13 915	14 642
Université[3]	**51 378**	**54 459**	**58 854**	**62 360**	**64 365**	**64 206**	**65 439**	**68 354**	**68 165**	**69 627**
Baccalauréat	27 972	28 897	29 818	31 554	32 117	32 988	33 438	34 035	34 000	34 166
Maîtrise	7 692	7 946	9 003	9 516	10 001	9 925	9 974	10 325	10 168	10 620
Doctorat	1 094	1 036	1 134	1 217	1 278	1 256	1 427	1 616	1 692	1 641
Certificat et diplôme	14 429	16 139	17 839	18 931	19 580	18 674	18 846	18 431	18 105	18 627
Attestation et microprogramme	191	441	1 060	1 142	1 389	1 363	1 754	3 947	4 200	4 573

Sources : MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2012-01-27;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système Socrate, données au 2012-02-25;
MELS, Réseaux, DSID, Portail informationnel, système GDEU, données au 2012-05-06.

DEC : diplôme d'études collégiales; AEC : attestation d'études collégiales; MFT : Module de formation technique; CEC : certificat d'études collégiales; DPEC : diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial.

1. Années scolaires 2000-2001 à 2009-2010.

2. Depuis 1994, il n'y a plus de nouvelles admissions aux programmes qui mènent au CEC et au DPEC. Les déclarations des attestations d'études collégiales (AEC) sont exigées par le Ministère à partir de 2001.

3. Excluant les diplômes décernés par le Collège militaire Royal de Saint-Jean ainsi que les diplômes émis aux médecins résidents.

Tableau 6

Taux de scolarisation[1] selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2009-2010 (en %)

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
4 ans										
Sexe masculin	21,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,7	0,0	21,7
Sexe féminin	21,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,6	0,0	21,6
Total	21,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,6	0,0	21,6
5 ans										
Sexe masculin	96,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,6	0,0	96,6
Sexe féminin	97,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,8	0,0	97,8
Total	97,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,2	0,0	97,2
15 ans										
Sexe masculin	0,0	94,3	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	94,4	0,4	94,8
Sexe féminin	0,0	96,7	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	96,8	0,1	96,9
Total	0,0	95,5	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	95,6	0,3	95,8
16 ans										
Sexe masculin	0,3	87,0	4,3	1,3	0,1	0,0	0,0	88,4	4,4	94,3
Sexe féminin	0,2	90,0	2,8	2,1	0,1	0,0	0,0	92,2	3,0	96,5
Total	0,2	88,5	3,6	1,7	0,1	0,0	0,0	90,3	3,7	95,4
17 ans										
Sexe masculin	0,4	33,4	12,5	38,7	0,6	0,7	0,0	72,9	13,3	90,3
Sexe féminin	0,2	24,3	9,8	55,3	0,4	1,0	0,0	80,7	10,3	94,9
Total	0,3	28,9	11,2	46,8	0,5	0,8	0,0	76,7	11,8	92,5
18 ans										
Sexe masculin	0,4	20,9	10,8	36,6	0,9	4,0	0,2	61,7	12,0	78,0
Sexe féminin	0,2	14,3	8,1	54,5	0,8	5,5	0,2	74,5	9,2	87,5
Total	0,3	17,7	9,5	45,4	0,9	4,7	0,2	68,0	10,6	82,6
19 ans										
Sexe masculin	0,3	15,1	8,4	25,0	1,9	12,2	0,4	52,5	10,8	67,1
Sexe féminin	0,2	11,4	6,1	35,2	2,2	21,0	0,6	67,7	8,9	80,2
Total	0,3	13,3	7,3	30,0	2,0	16,5	0,5	59,9	9,9	73,4

1. Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2009 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.2 (voir les notes de la fiche sur ce sujet).

Tableau 6 (Suite)

Taux de scolarisation[1] selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2009-2010 (en %)

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
20 à 24 ans										
Sexe masculin	0,2	7,7	4,7	7,1	1,3	17,0	3,0	31,9	9,1	43,3
Sexe féminin	0,3	6,5	3,5	9,6	1,4	24,6	4,7	40,9	9,7	52,8
Total	0,2	7,1	4,1	8,3	1,4	20,7	3,9	36,3	9,4	48,0
25 à 29 ans										
Sexe masculin	0,2	3,4	2,4	1,5	0,4	5,3	3,4	10,3	6,2	17,9
Sexe féminin	0,4	3,4	2,1	2,3	0,7	5,7	5,7	11,6	8,5	21,3
Total	0,3	3,4	2,2	1,9	0,5	5,5	4,5	10,9	7,4	19,5
30 à 39 ans										
Sexe masculin	0,4	2,2	1,6	0,7	0,2	1,7	2,2	4,8	4,2	9,9
Sexe féminin	0,4	2,7	1,6	1,1	0,5	1,6	3,6	5,6	5,8	12,3
Total	0,4	2,4	1,6	0,9	0,4	1,6	2,9	5,2	5,0	11,1
40 à 49 ans										
Sexe masculin	0,2	1,1	1,0	0,3	0,2	0,4	0,9	1,9	2,1	4,5
Sexe féminin	0,3	1,4	1,1	0,4	0,3	0,4	1,7	2,3	3,2	5,9
Total	0,2	1,3	1,0	0,4	0,2	0,4	1,3	2,1	2,6	5,2
50 à 59 ans										
Sexe masculin	0,1	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1	0,3	0,8	1,0	2,0
Sexe féminin	0,2	0,6	0,8	0,1	0,1	0,1	0,6	0,8	1,6	2,6
Total	0,1	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	0,5	0,8	1,3	2,3
60 ans et plus										
Sexe masculin	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,6	0,6
Sexe féminin	0,1	0,1	0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	1,1
Total	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,8	0,9

1. Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2009 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.2 (voir les notes de la fiche sur ce sujet).

Définition de concepts

1. Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation pour un niveau donné d'éducation ou un groupe d'âge précis est la proportion de personnes qui fréquentent le système scolaire par rapport à la population du même âge.

Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné par la population du même âge, à la même date.

Ce taux est présenté en annexe (tableau 6) des *Indicateurs de l'éducation*.

2. Espérance de scolarisation

L'espérance de scolarisation est le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à passer dans le système scolaire. En d'autres termes, c'est le temps qu'un enfant qui entreprend le primaire peut s'attendre à passer dans le système scolaire.

On calcule l'espérance de scolarisation en faisant la somme des taux de scolarisation par âge, où le numérateur est exprimé en équivalent temps plein (ETP). L'indicateur porte sur tous les ordres d'enseignement et ne comprend pas le préscolaire.

Cet indicateur est rapporté à la fiche 2.1 des *Indicateurs de l'éducation*.

3. Taux d'accès

Le taux d'accès mesure la probabilité d'accéder aux études. C'est la proportion de la population qui accède à un type de formation ou à un ordre d'enseignement.

Pour calculer le taux d'accès à un niveau donné, on établit d'abord le rapport entre les nouvelles inscriptions à différents âges et la population à ces mêmes âges (au 30 septembre). On obtient ainsi des taux d'accès selon l'âge qui sont ensuite regroupés par sommation pour obtenir la proportion d'une génération qui entreprend des études menant au diplôme visé.

À l'université, on ne retient que les programmes conduisant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. Les études menant à un certificat, les autres programmes courts et les études libres sont exclus.

On trouve le taux d'accès aux fiches 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7 et 2.9 des *Indicateurs de l'éducation*.

4. Taux d'obtention d'un diplôme

Le taux d'obtention d'un diplôme est la proportion de la population qui obtient un premier diplôme d'un niveau d'enseignement, pour une année donnée. En général, on calcule le taux d'obtention d'un premier diplôme en faisant la somme des taux par âge. Le concept de premier diplôme présuppose que les élèves obtenant plus d'un diplôme ne sont comptés qu'une fois.

Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires

Les nombres de premiers diplômes, pour chaque âge, sont divisés par l'effectif correspondant de la population. En faisant la somme des taux par âge, on obtient la proportion (%) d'une génération qui possède un diplôme d'études secondaires aux secteurs des jeunes ou des adultes.

Voir la fiche 5.2 des *Indicateurs de l'éducation*.

Comparaison avec l'OCDE

Pour calculer le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, l'OCDE utilise une méthode simple qui consiste à diviser le nombre total de diplômées et diplômés, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge normal d'obtention de ce diplôme.

Pour le Québec, ce taux est obtenu en divisant le nombre de premiers diplômes décernés une année donnée par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'obtention du diplôme d'études secondaires au Québec, soit 17 ans.

Notons par ailleurs que la moyenne des pays de l'OCDE est une moyenne arithmétique de tous les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ou peuvent être estimées. De plus, le nombre de pays varie d'une année à l'autre.

Voir la fiche 5.4 des *Indicateurs de l'éducation*.

5. Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)

Le **taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel)** se définit comme étant la proportion des élèves sortants sans diplôme ni qualification (décrocheurs annuels) parmi l'ensemble des élèves sortants d'une année scolaire. Cet indicateur est calculé pour les sortants en formation générale des jeunes seulement.

L'ensemble des élèves sortants est constitué des décrocheurs annuels et des élèves qui ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification reconnus par le Ministère.

Les élèves sortants sans diplôme ni qualification répondent aux deux critères suivants : ils n'obtiennent ni diplôme ni qualification durant l'année considérée et ne sont pas inscrits nulle part dans le système éducatif québécois au cours de l'année suivante.

Voir la fiche 2.6 des *Indicateurs de l'éducation*.

6. Taux de réussite scolaire

Le taux de réussite scolaire mesure la proportion d'individus qui, parmi les sortants, obtiennent un diplôme.

Deux approches sont couramment utilisées au Ministère pour calculer le taux de réussite scolaire : l'observation de cohortes (analyse longitudinale) et l'analyse des flux annuels de sorties. Dans le contexte de la publication de la brochure des *Indicateurs de l'éducation*, l'analyse des flux est privilégiée puisque cette publication se veut un instrument de reddition de comptes à la population et à l'Assemblée nationale. Pour un ministère qui veut rendre compte à la population de la performance du système scolaire, il est nécessaire de disposer des résultats les plus récents : c'est ce que permet l'analyse des flux. Bien que plus facile à expliquer et à comprendre, l'approche longitudinale nécessite un temps de suivi plus long et des données anciennes ou parfois incomplètes. De plus, cette seconde approche entraînerait un problème de comparabilité à l'échelle internationale. Elle comporte toutefois des avantages, illustrés dans la publication sur le cheminement scolaire[1].

La méthode privilégiée consiste à analyser les flux annuels de sorties d'un effectif scolaire au lieu de suivre une cohorte d'entrantes et d'entrants pendant plusieurs années. Cette méthode est applicable à chacun des ordres d'enseignement et permet une présentation des résultats en fonction de l'année de sortie. Les résultats alors obtenus sont du même ordre de grandeur que ceux fournis par l'observation de cohortes (méthode de l'enseignement supérieur) malgré la différence qui marque les concepts.

Il s'agit donc de mesurer la réussite dans un ordre ou dans un cycle d'enseignement par la proportion de diplômes parmi les sorties d'études (avec ou sans diplôme).

Les fiches 3.1 à 3.8 des *Indicateurs de l'éducation* mesurent la réussite scolaire à divers ordres d'enseignement.

7. Réussite aux épreuves

Les fiches 4.1, 4.2 et 4.3 des *Indicateurs de l'éducation* présentent sous différents aspects les moyennes et les résultats obtenus aux épreuves uniques du secondaire de la session de juin. Deux types de données sont présentés dans ces fiches : la **moyenne aux épreuves** et le **taux de réussite aux épreuves**. C'est un complément d'information en relation avec la publication annuelle, *Résultats aux épreuves uniques de juin*.

La **moyenne aux épreuves** s'obtient en divisant la **somme des notes finales** par le **nombre de présences**. Quant au **taux de réussite aux épreuves**, il s'obtient en rapportant le **nombre de succès** au **nombre de présences**.

1. Ministère de l'Éducation du Québec. *Le cheminement scolaire des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université*, 2004, 44 pages.

www.mels.gouv.qc.ca

Éducation, Loisir et Sport
Québec

UN QUÉBEC POUR TOUS

20-2091-01